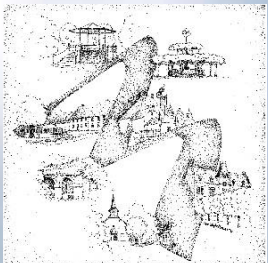


A TRAVERS NOS VILLAGES

AVRIL 2020

TRIMESTRIEL EDITE PAR
L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE MOMIGNIES



WWW.MOMIGNIES.BE

Funérailles Navaux-Smet

Organisation de funérailles • Prévoyance obsèques
Assurances décès • Monuments • Articles funéraires • Fleurs

5 funérariums

Rue du Fief 6A
6460 Chimay

Bd de la Gare 24
5660 Mariembourg

Chée de l'Europe 166
5660 Cul-des-Sarts

Rue de la Brasserie 2A
6464 Bourslers

Bd de l'Enseignement 14
5600 Philippeville

Tél. 060 21 17 11 • www.funeraillies-navaux-smet.be

**ETS BROUSMICHE
MICHELET**

BESOIN DE COMBUSTIBLES ?

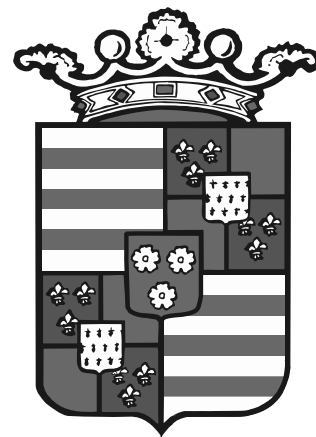
MAZOUT • CHARBON • GAZ • PELLETS

060/21.13.66

APPELEZ-NOUS !

Rue du Lac 22, VIRELLES bmmazout.be  [bmmazout](https://www.facebook.com/bmmazout)

Le Mot du Bourgmestre



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

C'est avec beaucoup de tristesse et autant de regret, que je vous transmets cette information : j'ai décidé de démissionner de ma qualité de Bourgmestre.

En effet, mon état de santé s'est dégradé et ne me permet plus d'assumer cette tâche importante que je détenais depuis 1989 et que j'ai voulu remplir avec le meilleur de moi-même, essayant d'être le plus présent possible sur le terrain, mais aussi et surtout, aux côtés des employés et des ouvriers pour les motiver au maximum et les inciter à servir au mieux les intérêts de la Commune et de la population.

Croyez bien que j'y ai trouvé bonheur et satisfaction et j'en suis reconnaissant à toutes et à tous.

Je resterai toutefois conseiller communal.

C'est Monsieur Eddy BAYARD qui deviendra donc officiellement Bourgmestre.

D'ores et déjà, je lui souhaite un excellent mandat et je formule le vœu qu'il trouve dans cette nouvelle fonction, autant de plaisir et de bonheur que j'y ai moi-même trouvé pendant 31 ans, depuis 1989.

Je profite de cette occasion pour remercier celles et ceux qui m'ont aidé et suivi tout au long de mon cheminement politique, ma famille d'abord, mes colistiers, mais aussi les amies et les amis, quelle que soit leur appartenance politique ou philosophique qui m'ont épaulé et secondé. Inutile de citer les noms, ils se reconnaîtront certainement dans mon propos.

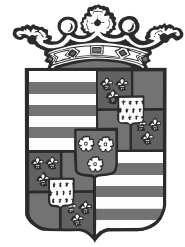
J'ai une pensée particulière, emplie de reconnaissance et de sympathie, pour celles et ceux qui se dépensent et se démènent chaque jour pour aider les victimes actuelles et celles, hélas à venir, du coronavirus (Covid 19) et pour enrayer au mieux sa pandémie. Je n'oublie évidemment pas les commerçants et les indépendants qui veillent à notre approvisionnement.

Chacune et chacun d'entre nous peut aider à lutter contre ce fléau en respectant scrupuleusement les mesures édictées par le Gouvernement. J'invite la population à s'y conformer.

Je remercie également les électeurs et les électrices qui ont voté pour ma liste et je continue, bien sûr, à soutenir, avec force et vigueur, la coalition MR-PS actuellement aux affaires.

**Votre bourgmestre
Albert Depret**

Le mot du Collège communal



La Belgique traverse une crise sans précédent, exceptionnelle et difficile.

Nous avons pris de nombreuses mesures pour garantir la santé de notre personnel et de toutes les Momigniennes et Momigniens, tout en assurant la continuité des services communaux.

Nous respectons en cela scrupuleusement les directives du gouvernement fédéral.

Chaque jour, nous suivons la situation de très près et nous vous tiendrons informés, dès que possible, de son évolution.

Nous vous invitons à consulter régulièrement notre site communal : **www.momignies.be**

Nous vous remercions de participer à l'effort collectif et solidaire pour enrayer la propagation du coronavirus Covid-19.

Nous sommes à vos côtés, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Nous vous souhaitons à toutes et tous de traverser sans trop de dommages cette période délicate.

Le Collège communal.

Les membres du collège communal restent également à votre écoute :

BAYARD Eddy, Bourgmestre faisant fonction : 0495/52 21 40

RIEZ Véronique, Echevine : 0496/68 71 28 ou 060/61 66 52

BROUSMICHE Fabienne, Echevine : 0475/51 66 49 ou 060/51 31 64

DAUBERCIES Maryse, Présidente du C.P.A.S.: 0477/96 07 50

Compétences du Collège communal



Albert Depret, Bourgmestre - 0478/98.06.48

Compétences : Affaires générales - Gestion du personnel - Secrétariat et administration
Pompiers et protection civile - Police et politique de prévention - Affaires judiciaires
Immigration et étrangers - Intercommunales - Energie - Propriétés communales
Cultes et fabriques d'églises - Assurances - Sécurité - Finances - Budget
Classes Moyennes - Agriculture - Commerce et PME (industries et marchés)



Eddy Bayard, Echevin - 0495/52.21.40

Compétences : Etat-civil et population - Noces jubilaires - Affaires patriotiques et militaires
Jeunesses (fêtes-kermesse et réceptions) - Infrastructures sportives et loisirs
Travaux publics et aménagement du territoire - Espaces verts - Environnement
Infrastructures routières (parc automobile) - Voiries, déchets et égouttage
Adjudications et marchés publics - Cimetières et conservation des monuments
Salles Communales



Véronique Riez, Echevine - 0496/68.71.28

Compétences : Culture - Arts - Archives - Bibliothèque - Musique - Enseignement
Informatique - Communication - Culture française et affaires européennes
Tourisme - Egalité des chances - Bien-être animal - Village propreté
Participation citoyenne - PCDR- PCDN - Mobilité



Fabienne Brousmiche, Echevine - 0475/51.66.49

Compétences : Bien-être - Santé - Hygiène - Handicap
Famille - Garderies et centre de vacances
Emploi (ALE, formation, encadrement des chômeurs)
Plan de Cohésion Sociale (maisons de quartiers) - Jumelages
Conseil Consultatif des Aînés - Conseil Communal des Enfants - Troisième âge
Accueil Temps Libre - Aires de jeux



Maryse Daubercies, Présidente du C.P.A.S - 0477/96.07.50 - 0493/25.68.58

Pensions - Logement - Affaires sociales et coordination sociale

Les membres du Conseil communal (par ordre alphabétique) :

Bayard Eddy, Crowet Frédéric, Curri Katia, Daubercies Maryse, Depret Albert, Fortemps Robert, Hocquet Noah, Kempkens-Brousmiche Fabienne, Monin Jean-Marc, Paquet Eric, Poullain Jean-Marc, Raux Ingrid, Recloux Olivier, Riez Véronique, Salengros Frédéric, Sobry Rachel, Vandendorpe José.

Echos du Conseil Communal

SEANCE DU 22 OCTOBRE 2019

Excusés : DEPRET, PAQUET.

Point supplémentaire : AVIS DU CONSEIL COMMUNAL DU 22 OCTOBRE 2019 RELATIF A L'INSTALLATION DE CAMERAS DE SURVEILLANCE FIXES TEMPORAIRES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

A l'unanimité

émet un avis favorable à l'installation et l'utilisation de caméras de surveillance fixes temporaires sur le territoire de la Commune de MOMIGNIES.

Le délai d'exécution pour l'installation et l'utilisation de caméras de surveillances fixes temporaires est limité au 31 décembre 2024.

Le présent avis est porté à la connaissance du responsable du traitement, c'est-à-dire la Zone de Police BOTHA, qui est chargé de la déclaration des caméras de surveillance auprès des services de police, de l'installation des pictogrammes requis par la loi et du registre d'activités de traitement des images prévu par la loi.

Point 1 : INFORMATIONS

– Accord sectoriel police – recours

Le Ministre de l'Intérieur a négocié avec les organisations syndicales un accord intermédiaire et conditionnel sur les mesures quantitatives d'un accord sectoriel. Plusieurs allocations sont mises en extinctions tandis que certaines échelles sont revalorisées. L'accord prévoit aussi l'octroi de chèque-repas.

L'implémentation de ces mesures engendrera un surcoût très important pour la police et aucun financement fédéral particulier n'est prévu.

L'Union des Villes et Communes a donc exigé une prise en charge fédérale des coûts pour garantir la neutralité budgétaire de ces mesures par les pouvoirs locaux.

Le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal traduisant cette mesure et l'a envoyée au Conseil d'Etat pour avis.

L'Union des Villes et Communes a décidé d'introduire un recours en annulation si le texte est publié.

L'UVCW ne peut pas, en effet, accepter que les pouvoirs locaux se limitent à financer les engagements pris par un autre niveau de pouvoir. Ce recours vise à préserver les finances locales contre les effets d'un accord négocié sans consultation.

– Coût-vérité

En 2018, le taux de couverture du coût-vérité en matière de déchets issus de l'activité usuelle des ménages, calculé sur base du compte 2018 était de 102 %.

– Le SPW, Direction Générale des Pouvoirs Locaux a réformé la modification budgétaire n° 1/2019 comme suit :

Service ordinaire :

Recettes : 8.074.190,76 au lieu de 8.078.571,20

Dépenses : 8.068.201,81

Résultat : 5.988,95 au lieu de 10.369,39

Service extraordinaire :

Recettes : 2.922.263,63 au lieu de 2.180.939,44

Dépenses : 2.655.541,57 au lieu de 1.914.062,98

Résultat : 266.722,06 au lieu de 266.876,98

Le SPW, Direction générale des Pouvoirs Locaux a approuvé la délibération du Conseil communal du 2 juillet 2019 concernant le compte 2018.

– **Population scolaire au 30/09/2019 :**

Primaire : 147 Maternelle : 71

Le SPW, Direction générale des Pouvoirs locaux a approuvé la délibération du Conseil communal du 3 septembre 2019 concernant la **création et l'adhésion à la nouvelle intercommunale Association Intercommunale Génération Thiérache.**

Point 2 : FINANCES

2.1. MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2/2019

Le Conseil communal approuve par 8 oui et 7 abstentions la modification budgétaire n° 2/2019 aux montants suivants :

Service ordinaire :	Recettes	Dépenses	Solde
	8.080.496,01	8.078.147,05	2.348,96
Service extraordinaire :	Recettes	Dépenses	Solde
	2.907.113,63	2.696.236,25	210.877,38

2.2. C.P.A.S. – COMPTE 2018

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le compte 2018 du C.P.A.S. aux montants suivants :

Service ordinaire – Exercice propre :

Résultat budgétaire : 205.957,37

Service extraordinaire :

Résultat budgétaire : 39.409,51

Service comptable :

Service ordinaire : 251.468,53

Service extraordinaire : 39.409,51

2.3. C.P.A.S. – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1/2019

Le Conseil communal approuve à l'unanimité la modification budgétaire n° 1/2019 aux montants suivants :

Service ordinaire :	Recettes	Dépenses	Solde
	2.712.707,41	2.656.750,04	55.957,37
Service extraordinaire :	Recettes	Dépenses	Solde
	39.409,51	0	39.409,51

Point 3 : SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES – DESIGNATION D'UN FONCTIONNAIRE SANCTIONNATEUR PROVINCIAL

Le Conseil communal arrête à l'unanimité la désignation de Monsieur Frank NICAISE en qualité de Fonctionnaire sanctionnateur provincial.

Point 4 : MARCHE DE SERVICES – CONCLUSION DE DIVERS CONTRATS D'ASSURANCES – CAHIER SPECIAL DES CHARGES – MODE DE PASSATION DU MARCHE – VOIES ET MOYENS

Le Conseil communal arrête à l'unanimité le montant estimé du marché « Conclusion de divers contrats d'assurances », établis par le Service des Assurances. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 135.000,00 € TVAC (0% TVA).

Point 5 : CONTRATS DES RIVIERES

5.1. CONTRAT DE RIVIERES HAUTE MEUSE – CONVENTION DE PARTENARIAT ET PLAN D’ACTIONS 2020 – 2022

Le Conseil communal arrête à l’unanimité le protocole d’accord 2020-2022 du Contrat de Rivière Haute Meuse ASBL (C.R.H.M.) dont les actions sont citées ci-dessous, est approuvé ;

Actions du Protocole d’accord 2020 – 2022 :

- Assainissement collectif des eaux usées ;
- Hydromorphologie et préservation des milieux aquatiques ;
- Prévention des risques d’inondation ;
- Protection contre les risques d’inondations ;
- Espèces invasives ;
- Déchets dans le lit du cours d’eau et en zone rivulaire (Réalisation d’une opération Rivière Propre) ;
- Animation : faisons barrage au OFNI’S ;
- Tourisme, activités sportives et loisirs ;
- Information et sensibilisation générale ;
- Formation des élèves de l’Heureux Abri aux plantes invasives et à la fabrication de produits d’entretien écologiques ;
- Proposer des stages de pêche sur les rivières et étangs des communes ;
- Proposer des animations sur le thème de l’eau lors des journées blanches ;
- Placement de plaquettes de sensibilisation « Ici commence la mer ... » ;
- Rédiger des articles de sensibilisation sur les polluants invisibles trouvés en rivières ;
- Poursuivre le projet de panneaux sentiers + noms des cours d’eau ;
- Suivi, entretien et remplacement des panneaux routiers signalétique des cours d’eau.

Est versé annuellement au CRHM pendant toute la durée de la convention une quote-part de 2120 euros.

5.2. CONTRAT DE RIVIERES SAMBRE ET AFFLUENTS – CONVENTION DE PARTENARIAT ET PLAN D’ACTION 2020 – 2022

Le Conseil communal arrête à l’unanimité le protocole d’accord 2020-2022 du Contrat de Rivière Sambre & Affluents ASBL (CRSA) dont les actions sont citées ci-dessous :

- Sensibilisation : Création d’une balade Citoyenne sur l’eau ;
- Sensibilisation : Favoriser l’éducation relative à l’environnement ;
- Sensibilisation, soutien des projets d’animation autour du RAVeL et de la mare ;
- La lutte contre les déchets dans les cours d’eau ;
- Participer à la diffusion de l’exposition « batraciens » ;
- Faire un état des lieux de la qualité biologique de l’eau de la Helpe.

Est versée annuellement au CRSA pendant toute la durée de la convention, une quote-part de 947,37 euros.

Point 6 : ASBL MOMIGNIES, MON VILLAGE – RAPPORT D’ACTIVITES ET COMPTE 2018

Le Conseil communal approuve à l’unanimité le rapport d’activités et le compte 2018 de l’ASBL Momignies, Mon Village, aux montants suivants :

Total actif et passif : 19.413,80

Recettes : 36.412,68

Dépenses : 47.321,88

Résultat : - 10.993,83

Montant du subside de la Commune : 7.750,44

Point 7 : CENTRE CULTUREL EN THIERACHE – RAPPORT D’ACTIVITES ET COMPTE 2018

Le Conseil communal approuve à l’unanimité le rapport d’activités et le compte 2018 du Centre Culturel aux montants suivants :

Recettes : 289.750,07

Dépenses : 283.938,62

Résultat : 5.811,45

Point 8 : FABRIQUES D'EGLISES

8.1. COMPTE 2018

Le Conseil communal arrête par 14 voix et 1 abstention :

La délibération du 4 octobre 2019 par laquelle le Conseil de Fabrique de Monceau-Imbrechies arrête le compte de l'exercice 2018.

	Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale
Monceau	4.075,78	1/362,63	2.713,15	2.026,26

8.2. BUDGET 2020

Le Conseil communal décide par 14 voix et 1 abstention d'approuver le budget 2020 des Fabriques d'Eglises de Momignies, Macon, Seloignes et Beauwelz.

	Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale
Momignies	28.447,10	28.447,10	0	16.342,88
Macon	10.322,10	10.322,10	0	7.287,61
Seloignes	10.961,10	10.961,10	0	4.974,61
Beauwelz	7.919,10	7.919,10	0	7.029,02

Point 9 : MODIFICATION DE VOIRIE – SUPPRESSION PARTIELLE DES CHEMINS N° 2 ET 11 A BEAUWELZ

Le Conseil communal arrête à l'unanimité que les chemins n° 2 et 11 à BEAUWELZ, tels qu'ils sont repris sous teinte jaune au plan dressé en date du 5 juillet par Monsieur Dominique PAJOT, Géomètre – Expert, légalement assermenté en cette qualité par le Tribunal de Première Instance de NEUFCHATEAU, sont partiellement supprimés.

Point 10 : CIMETIERES

10.1 REGLEMENT DES CIMETIERES

Le Conseil communal arrête à l'unanimité le règlement communal sur les funérailles et sépultures.

10.2. CIMETIERE DE SELOIGNES – RECUPERATION DE CONCESSIONS POUR CONSTAT DE DEFAUT D'ENTRETIEN ET/OU NON RENOUVELLEMENT ET 10.3. CIMETIERE DE SELOIGNES – RECUPERATION DE SEPULTURES NON-CONCEDEES

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'acter la récupération de concessions pour constat de défaut d'entretien et / ou non renouvellement.

Point 11 : CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION DE DIRECTEUR GENERAL – MODIFICATION – PRECISIONS

Le Conseil communal décide à l'unanimité

Article premier : L'article 3 a) point 2 3§ est modifié comme suit :

- a) Droit constitutionnel (20 points)
- b) Droit administratif (20 points)
- c) Droit des marchés publics (30 points)
- d) Droit civil (30 points)
- e) Finances et fiscalités locales (70 points)
- f) Droit communal et loi organique du CPAS (30 points)

Total : 200 points

Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management (200 points)

Pour être lauréat de l'examen, le candidat devra obtenir 50% des points dans chacune des deux épreuves (éliminatoires et organisées dans l'ordre susmentionné) et 60% des points au total des deux épreuves.

Le Conseil communal décide à l'unanimité

Article premier : L'article 3 a) point 2 3§ est modifié comme suit :

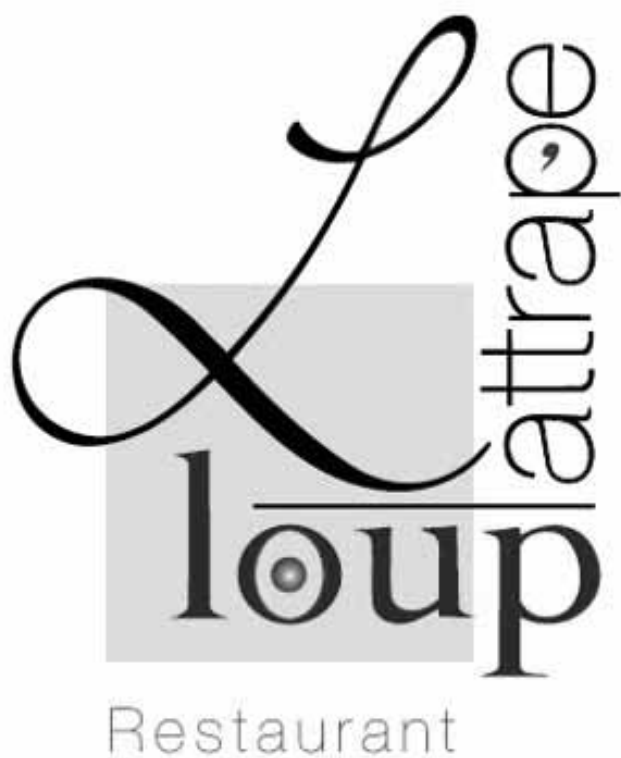
- a) Droit constitutionnel (20 points)
- b) Droit administratif (20 points)
- c) Droit des marchés publics (30 points)
- d) Droit civil (30 points)
- e) Finances et fiscalités locales (70 points)
- f) Droit communal et loi organique du CPAS (30 points)

Total : 200 points

Une épreuve orale d'aptitude à la fonction et à la capacité de management (200 points)

Pour être lauréat de l'examen, le candidat devra obtenir 50% des points dans chacune des deux épreuves (éliminatoires et organisées dans l'ordre susmentionné) et 60% des points au total des deux épreuves.

Monsieur le Président remercie le public et prononce le huis clos.



- Ouvert tous les midis
- les jeudi, vendredi et samedi soir
- Fermé dimanche et lundi
- **www.attrapeloup.be**
-  depuis 2010
- 13/20 au Gault et Millau

Rue de Rocroi 102 - 6464 Baileux - Tél. 060/21.11.47

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

Excusés : DEPRET, PAQUET.

Point 1 : CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS – PRESTATIONS DE SERMENT

Monsieur le Président appelle les élus, soit Mlles Anna BENARAAR, Loredana BUSIGNY, Lola DEKNOP, Zoé DELEAU, Charline DROMELET, Clara EVERAERTS à prêter le serment suivant : « Je jure de respecter le mandat qui m'a été confié au sein du Conseil communal des enfants ».

Il remercie ensuite les parents et les enfants à qui il souhaite un bon mandat et il les invite à informer régulièrement le Conseil communal des actions qu'ils mèneront et, mieux encore, à venir les présenter.

Madame Mégane BERTRAND prononce le discours de circonstance suivi du verre de l'amitié.

A la demande de Monsieur le Président, vote l'urgence à l'unanimité pour inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour : « CONVENTION COLLABORATION MARCHE DE NOEL – APPROBATION ».

Point supplémentaire : CONVENTION COLLABORATION MARCHE DE NOEL – APPROBATION

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention de partenariat conclue entre la Commune de Momignies, l'Asbl Promotion du Tourisme et le Centre culturel local de Momignies pour la période de décembre 2019 dans le cadre de ses missions.

Point 2 : INFORMATIONS

Monsieur le Président informe l'assemblée que la liste des mandats des mandataires communaux a été mise sur le site internet de la Commune. Un avis paraîtra dans « A travers nos villages » pour informer la population que ce document peut être consulté sur le site ou à l'Administration communale.

Point 3 : C.P.A.S. – MODIFICATION BUDGETAIRE N° 2/2019

Le Conseil communal décide par 13 voix contre 2 :

D'approuver la modification budgétaire n° 2/2019 du C.P.A.S., aux montants suivants :

Service ordinaire :

Recettes	Dépenses	Solde
2.712.707,41	2.712.707,41	0,00

Service extraordinaire :

Recettes	Dépenses	Solde
39.409,51	418,12	38.991,39

Point 4 : COUT-VERITE DECHETS – BUDGET 2020 – APPROBATION

Le Conseil communal arrête par 8 voix contre 7 que le taux de couverture du coût-vérité en matière de déchets issus de l'activité usuelle des ménages, calculé sur la base du budget de l'exercice 2020, est fixé à 101 %.



SÉBASTIEN ROBERT
CHAUFFAGE – SANITAIRE VENTILLATION
TVA BE0707.525.819
Rue Sainte-Monégonde 20
6460 Salles
0498/34.80.32
chauffage.robert@gmail.com



couvre-toit
Travail sérieux et soigné. **Sprl**
Frédéric DUPUIS
Tél. 060/51.15.27
Fax 060/45.64.72
Gsm 0496/67.53.69

Point 5 : REGLEMENTS-TAXES SUR LES DECHETS MENAGERS – EXERCICE 2020

Le Conseil communal décide par 8 suffrages positifs et 7 suffrages négatifs :

Article premier : Il est établi, pour l'exercice 2020, une taxe communale annuelle sur l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés.

Article 2 : la taxe est due :

- a) solidairement par les membres de tout ménage inscrit aux registres de la population de la commune au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.
- b) par toute personne physique ou par les membres de toute association exerçant au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition une profession libérale, charge ou office sur le territoire de la commune.
- c) par toute personne physique ou par les membres de toute association ou par toute personne morale exerçant au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition une activité commerciale, industrielle ou de services sur le territoire de la commune.
- d) solidairement par les membres de tout ménage recensé comme second résident sur son territoire au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition à l'exception des personnes domiciliées dans l'entité et qui paient la taxe sur les déchets ménagers.

Article 3 :

- a) le taux de la taxe est fixée, par an, à :
 - a. 90 euros par ménage d'une seule personne ;
 - b. 180 euros par ménage de deux personnes ou plus ;
 - c. 180 euros par établissement exerçant une activité visée à l'article 2 -b et c.
 - d. En ce qui concerne un ménage de deux personnes, au sens des instructions sur la tenue des registres de population, si l'une de ces personnes réside habituellement dans un home, au 1^{er} janvier de l'exercice concerné, le taux appliqué sera réduit de 80 euros (sur production d'une attestation de la direction de l'établissement).
- b) le taux de la taxe est fixé à 180 euros pour tout ménage recensé comme second résident.

Cette taxe forfaitaire inclut les quotas de sacs prépayés suivants :

- Isolés et seconds résidents : 10 sacs de 30 litres
- Ménages de deux personnes 10 sacs de 60 litres ou 20 sacs de 30 litres
- Ménages comprenant 3 personnes et plus : 20 sacs de 60 litres
- Etablissement exerçant une activité visée à l'article 2 -b et c : 20 sacs de 60 litres.

Article 4 : Lorsque l'immeuble abrite le ménage et le commerce et que ceux-ci sont constitués des mêmes personnes, seule l'imposition la plus élevée sera réclamée.

Article 5 : seront exonérés de la taxe :

- Les personnes visées à l'article 2 a, b et c, qui exercent leur profession au lieu de domicile, qui n'utilisent pas le service et qui évacuent leurs déchets par une firme privée, à condition d'en apporter la preuve.
- Les personnes rayées d'office.
- Les personnes isolées qui résident habituellement dans un home (sur production d'une attestation de la direction de l'établissement)



Point 6 : VENTE DE LOTS DE BOIS DE CHAUFFAGE – CAHIER DES CHARGES

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le cahier des charges ci-dessous, pour la vente publique de lots de bois de chauffage dans les bois communaux de Momignies :

- 1) La vente est réservée aux habitants de MOMIGNIES (Art. 74-8° Code forestier).
- 2) La vente a lieu conformément aux dispositions du **Code forestier** et aux clauses du cahier des charges pour la vente de bois de Chimay, excepté en ce qui concerne les délais d'exploitation et les modes de paiement.
- 3) Visite des lots : **interdiction absolue les 2 jours qui précèdent et le jour de chasse.** (voir calendrier en annexe, attention aux chasses voisines) Renseignements : Alexandre DUFOUR : 0473/835643 ; Gauthier FONTAINE : 0471/599774 ; Geoffrey ELIS 0478/79.72.80
- 4) Il ne sera attribué qu'un lot par ménage. Les lots invendus au premier tour seront remis en vente lors d'un second passage. Le nombre de lots achetés n'est alors plus limité.
- 5) Les acheteurs doivent être présents en personne à la vente. Les représentations par procuration ne sont pas admises. La revente des lots à des tiers est interdite.
- 6) Les enchères seront d'un montant minimum de **10 €** et la mise à prix de chaque lot est fixée à **100 €**. En cas d'enchères insuffisantes, sur avis préalable des préposés du D.N.F., un lot peut être retiré et remis en vente en fin de séance. Si les enchères restent insuffisantes, le lot peut être retiré définitivement.
- 7) Pourront être refusées les enchères des acheteurs en retard d'exploitation et/ou de vidange de lots de ventes précédentes.
- 8) Le montant total du lot est à majorer de 3% pour les frais.
- 9) **Les paiements s'effectuent exclusivement par carte bancaire**, le jour de la vente. L'argent liquide n'est pas accepté.
- 10) Le permis d'exploiter sera délivré dès réception du paiement.
- 11) Délai d'exploitation : 31 août de l'année qui suit la vente.
Passé ce délai, les bois non abattus et/ou non façonnés se trouvant encore sur le parterre des lots redeviendront la propriété de la Commune sans que cela puisse donner lieu à un remboursement du prix de vente. Une prolongation de vidange éventuelle ne pourra être autorisée qu'entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de la seconde année qui suit celle de la vente moyennant paiement d'une indemnité de retard, uniquement si une demande préalable a été adressée au Chef de Cantonement du D.N.F. à Couvin.
- 12) **L'exploitation peut commencer dès le 1^{er} janvier**, excepté accord du DNF avec l'obtenteur de chasse. La responsabilité de l'acquéreur reste entière en ce qui concerne le vol éventuel.
- 13) L'abattage se fera rez-de-terre et le débardage aura lieu par temps sec ou par temps de gelée. Une interdiction de débarder pourra être matérialisée sur place par le service forestier. Le travail en forêt ne sera autorisé que du lever au coucher du soleil. Il ne sera pas autorisé 48 heures avant et le jour des battues de chasse.
Du 1^{er} au 15 mai et du 1^{er} au 15 août, les acquéreurs ne pourront travailler au bois que de 9 à 17 heures et ceci pour des raisons de chasse à l'approche.
- 14) Interdiction de brûler et de stérer contre les réserves. Les arbres faisant l'objet de la vente seront façonnés en stères et ne pourront être débardés en long. Les branches et ramilles seront disposées en tas éloignés des réserves, des semis, des plantations, des ruisseaux, des fossés et des layons de chasse. Dans les cas douteux, l'adjudicataire se conformera aux indications du service forestier. Interdiction d'obstruer les ruisseaux et chemins.
- 15) L'acquéreur sera tenu pour personnellement responsable des dégâts commis à la végétation forestière et susceptible d'être poursuivi sur base du Code forestier même si l'exploitation est réalisée par une tierce personne.
- 16) Les limites des lots sont censées connues de l'acheteur et doivent être strictement respectées. Ces limites sont marquées à la couleur par des numéros.
- 17) Interdiction de débarder par les percés touristiques et les nailles de chasse. La sortie des stères se fera par les itinéraires indiqués par l'Agent des forêts.
- 18) Interdiction d'abandonner des déchets (bidons, bouteilles, papiers, ...).

- 19) Les bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,5m du sol ne pourront être abattus entre le 1^{er} avril et le 30 juin (Code forestier). Durant cette période l'abattage des perches, le façonnage des houppiers et la sortie des stères restent autorisés.
- 20) Des clauses particulières spécifiques à certains lots figurent en regard de chaque coupe.
- Dans les lots martelés seuls les arbres marqués de deux flaches au marteau royal, devront être abattus.
 - Dans les autres lots, seront réservés d'office les pieds griffés de deux traits à la peinture ainsi que les pieds de plus de septante centimètres de circonférence mesurés à un mètre cinquante du sol, griffés ou pas.
 - Les perches et arbres munis d'un numéro de poste de battue de chasse devront être coupés **au-dessus du numéro**.
- 22) Abattage des arbres scolytés : il est impératif et légalement obligatoire d'abattre ces arbres et de les évacuer de la forêt dans les délais les plus courts à une distance minimale de 5km des sites sensibles.

Point 7 : FABRIQUES D'EGLISES

7.1. BUDGET 2020 DE LA FABRIQUE D'EGLISE DE MONCEAU

Le Conseil communal décide par 14 voix et 1 abstention d'approuver le budget 2020 de la Fabrique d'Eglise de Monceau-Imbrechies.

Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale
3.723,55	3.723,55	0	1.140,16

7.2. FABRIQUE D'EGLISE DE MOMIGNIES – MODIFICATION BUDGETAIRE N°2/2019

Le Conseil communal décide par 14 voix et une abstention d'approuver la modification budgétaire n°2/2019 de la Fabrique d'Eglise de Momignies.

Recettes	Dépenses	Solde	Intervention communale
27.468,10	27.468,10	0,00	19.640,50

Point 8 : INTERCOMMUNALES ET ASSOCIATIONS

8.1. ASSEMBLEES GENERALES – ORDRES DU JOUR – PLANS STRATEGIQUES

8.1.1. INTERSUD - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 9 DECEMBRE 2019

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le plan stratégique 2020 – 2022.

8.1.2. INTERCOMMUNALE A.I.E.S.H. – PLAN STRATEGIQUE 2020 - 2022 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2019

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour et le plan stratégique 2020 – 2022.

8.1.3. INTERCOMMUNALE A.I.E.S.H. - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2019

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour et les modifications statutaires conformément au Décret du 11 mai 2018 concernant la Réforme de la structure, de l'organisation, de la composition, de l'indépendance, du rôle et des missions du GRD, qui seront présentés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2019.

8.1.4. IPALLE - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2019

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour :

- Approbation du plan stratégique 2020 - 2025 ;
- Modifications statutaires ;
- Démission/Nomination d'administrateurs ;
- Prise de participation au sein de la SA Valodec ;

8.1.5. INTERCOMMUNALE IGRETEC - PLAN STRATEGIQUE – ASSEMBLEE GENERALE DU 19 DECEMBRE 2019

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver :

- le point 1 de l'ordre du jour, à savoir « Affiliations/Administrateurs » par 15 voix pour ;
- le point 2 de l'ordre du jour, à savoir « Dernière évaluation du Plan stratégique 2017-2019 et Plan stratégique 2020 – 2022 » par 15 voix pour ;
- le point 3 de l'ordre du jour, à savoir « SODEVIMMO – Augmentation de capital » par 15 voix pour.

8.1.6. IMIO – ASSEMBLEE GENERALE – 12 DECEMBRE 2019 – PLAN STRATEGIQUE

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le plan stratégique 2020 - 2022 et l'ordre du jour présentés lors de l'Assemblée générale ordinaire du 12 décembre 2019.

8.2. AS EMPLOI ASBL – ADHESION

Considérant que la Commune de Momignies, ainsi que celles de Beaumont, Froidchapelle et Sivry-Rance bénéficient d'une subvention régionale pour établir l'inventaire du petit patrimoine sur leur territoire respectif ;

Considérant que les frais de traitement de l'agent recenseur sont éligibles à cette subvention ; que les quatre communes envisagent de recourir aux services d'AS Emploi pour recruter un employé qui effectuerait ce travail et se partager les coûts salariaux selon des modalités à définir ;

Considérant que l'ASBL AS Emploi a pour objectif, dans le cadre d'un groupement d'employeurs, de réunir des associations du secteur non marchand et de mettre des travailleurs à la disposition de ses membres, pour mutualiser leurs besoins en personnel selon les conditions et modalités du règlement d'ordre intérieur ;

Considérant que le nombre de membres n'est pas limité ;

Considérant que l'Association met à disposition des travailleurs selon une convention ;

Considérant que l'emploi est partagé entre les membres de l'association qui le demande ; que chaque membre paie la rémunération qui lui correspond ;

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adhérer à l'AS Emploi ASBL, à partir de la présente décision.

8.3. MOBILESEM – RAPPORT D'ACTIVITES – COMPTE 2018

Le Conseil communal approuve à l'unanimité le rapport d'activités et le compte 2018 aux montants suivants :

- Recettes : 457.662,66
- Dépenses : 454.818,86
- Résultat de l'exercice : 2.843,80

Point 9 : CONTRAT PROGRAMME DU CENTRE CULTUREL – CONVENTION ENTRE LE CENTRE CULTUREL ET LA COMMUNE
--

Attendu que l'ASBL Centre Culturel En Thiérache a dans ses missions (Décret des Centres Culturels) l'organisation de différentes activités socio-culturelles au cours de l'année (expositions, salons, conférences, Fête de l'Eté, marche gourmande, marché de Noël, ...) ; qu'elle ne dispose pas de la logistique nécessaire pour mener à bien l'ensemble des tâches liées à ces projets ;

Attendu que le Centre Culturel participe également à la conception du bulletin communal « A travers nos villages » dans son volet culturel et associatif ;

Le conseil communal décide d'approuver à l'unanimité la convention suivante avec l'ASBL Centre Culturel En Thiérache :

1. L'Administration communale apporte une aide logistique au Centre Culturel par la mise à disposition de personnel et de matériel lors de l'organisation des différentes activités à caractère socio-culturel qu'il organise.
2. L'Administration communale se charge de la conception, de l'impression et des frais de distribution du bulletin communal dont elle réserve un maximum de 20 feuilles soit 40 pages au Centre Culturel pour l'insertion d'informations culturelles et émanant du milieu associatif.
3. Le Centre Culturel assure le démarchage publicitaire et bénéficie des revenus de la publicité à faire paraître dans le bulletin communal.
4. Annuellement, à partir de 2020, le Centre Culturel verse à l'Administration communale un montant forfaitaire de 27.500 euros qui comprend :
5. Le remboursement du montant des redevances perçues de la réservation de la salle « Le Kursaal » ;
6. La participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des bâtiments mis à sa disposition et de l'aide logistique sous 1. ;
7. Les frais de conception et d'impression de la rubrique dédiée aux informations culturelles et du milieu associatif dans le bulletin communal.
8. Validité de la présente convention : du 01/01/2020 au 31/12/2025.

Monsieur le Président remercie le public et prononce le huis clos.

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

Excusé : DEPRET.

Point 1 : INFORMATIONS

Monsieur le Président informe l'assemblée :

- De l'invitation au marché de Noël, ainsi qu'aux vœux du Bourgmestre ;
- Que le S.P.W., Direction des Pouvoirs Locaux a réformé la délibération du Conseil communal du 22 octobre 2019 concernant la modification budgétaire n° 2/2019, comme suit :

Service ordinaire :

Modification des recettes (augmentation): 71.171,66 euros ;

Modification des dépenses (augmentation): 67,62 euros ;

Résultat global : 73.453,00 au lieu de 2.348,96.

Point 2 : FINANCES

2.1. BUDGET 2020

Le Conseil communal approuve par 8 oui et 8 abstentions le budget 2020 aux montants suivants :

Service ordinaire :

Recettes	Dépenses	Solde
7.931.950,42	7.923.382,96	8.567,46

Service extraordinaire

Recettes	Dépenses	Solde
1.028.614,41	698.583,43	330.030,99

2.2. ZONE DE SECOURS HAINAUT-EST – DOTATION 2020

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'adopter la clé de répartition proposée par le Collège de la Zone de secours Hainaut-Est sur base des critères suivants :

- le coût/habitant minimum sera de 50€ ;
- le coût/habitant maximum sera de 60€ ;
- le coût/habitant pour Charleroi sera de maximum 90€ ;
- les communes impactées par l'augmentation de leur coût par habitant (min. 50€) le feront sur deux ans (50% en 2020, 100% en 2021) ;
- es communes bénéficiant d'une diminution de leur coût par habitant (max. 60€) seront impactées en une fois en 2020 ;
- la ville de Charleroi bénéficiera de la diminution de son coût par habitant (max. 90€) en deux ans (50% en 2020, 100% en 2021) ;
- les communes ayant dans le modèle en vigueur en 2016 un coût par habitant se situant entre 50 et 60€, conservent le même niveau de dotation communale.

Article 2 : De fixer la dotation communale 2020 au montant de 265.200,00 €.

Article 3 : De transmettre copie de la présente délibération à Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut, à Monsieur le Président de la Zone, au Directeur financier.

2.3. ZONE DE POLICE – DOTATION 2020

Le Conseil communal arrête par 10 voix contre 6 que la dotation à la zone de police de la Botte de Hainaut (Botha) est fixée à 435.345,57 € pour l'exercice 2020.

Point 3 : ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DU SERVICE URBANISME – PASSATION DU MARCHÉ SELON LA PROCEDURE « IN HOUSE »

Le Conseil communal arrête à l'unanimité un marché public en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion du service urbanisme.

A cette fin, l'intercommunale IMIO scrl, en application de l'exception « in house », dans les conditions annexées au dossier, est consultée.

Point 4 : INTERCOMMUNALES ET ASSOCIATIONS

4.1. ASSEMBLEES GENERALES – ORDRES DU JOUR – PLANS STRATEGIQUES

4.1.1. INTERCOMMUNALE A.I.H.S.H.S.N. – ASSEMBLEE GENERALE DU 30 DECEMBRE 2019

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour et le plan stratégique 2020 qui seront présentés lors de l'Assemblée générale du 30 décembre 2019.

4.1.2. INTERCOMMUNALE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE GENERATION THIERACHE – ASSEMBLEE GENERALE DU 30 DECEMBRE 2019

Le Conseil communal décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour et le plan stratégique 2020 qui seront présentés lors de l'Assemblée générale du 30 décembre 2019.

4.2. A.I.E.S.H. – PROJET DE MOTION CONCERNANT LE DERAPAGE BUDGETAIRE DU PROJET ATRIAS

Le Conseil communal,

Considérant le lancement par les grands gestionnaires de réseaux d'électricité (90 % du marché) en mai 2011 d'une plate-forme d'échanges fédérale d'information pour les marchés du gaz et de l'électricité baptisée ATRIAS ;

Considérant que les plus petits gestionnaires de réseaux n'ont pas eu d'autres choix que d'y adhérer ;

Considérant que la date de lancement de cette plate-forme, dont le marché a été confié à la société américaine Accenture, est sans cesse retardée : fixée au départ courant 2017, puis début 2018, ensuite début 2019, par la suite avril 2020, et dernièrement septembre 2021... ;

Considérant que finalement aucune garantie ne puisse être apportée sur la date effective de démarrage de ce projet, la date de novembre 2021 circule d'ailleurs déjà dans les comités de travail ;

Considérant que le budget initialement de 20 millions d'euros dépasse aujourd'hui largement les 300 millions et ne semble plus sous contrôle.

Considérant qu'à la date de son hypothétique démarrage en septembre 2021, après 10 années de gestation, Atrias sera déjà partiellement obsolète et réclamera l'investissement de nouveaux millions pour sa modernisation ;

Considérant également qu'après le démarrage de cette plateforme en septembre 2021, il est déjà actuellement prévu d'apporter près de 500 modifications (dans le jargon change requests) à l'application informatique et que le coût de celles-ci n'a pas encore été budgété ;

Considérant qu'outre ces montants pharaoniques, l'addition de chaque gestionnaire de réseaux est encore fortement alourdie par des coûts de développement pour adapter son infrastructure informatique afin de pouvoir communiquer avec ATRIAS ;

Considérant que plus le temps passe et plus les coûts s'accroissent et participent à un gaspillage éhonté d'argent public : « C'est une gabegie sans nom, et l'échec était annoncé » dixit les propos d'un consultant rapportés par l'Echo de Bourse du 31/01/2019 ;

Considérant que ce dérapage budgétaire impactera in fine de façon significative soit la facture d'électricité du citoyen ou soit les finances communales sous forme d'une baisse des dividendes ;

SOUHAITE à l'unanimité :

Informé et sensibiliser les autorités publiques wallonnes au sujet de cette hémorragie d'argent public qui semble sans limite et charge Monsieur le Bourgmestre de transmettre cette motion à l'ensemble des membres du Gouvernement wallon en affaires courantes ainsi qu'à nos 75 parlementaires wallons.

Point 5 : ACCUEIL TEMPS LIBRE (A.T.L.) – RAPPORT D'ACTIVITES 2019 – PLAN D'ACTION ANNUEL 2019-2020

Le Conseil communal émet à l'unanimité un avis favorable concernant le plan d'action et le rapport d'activités présenté par le coordinateur A.T.L.

Point 6 : ORDONNANCE DE POLICE – OBLIGATION DE DISTRIBUTION D’EAU GRATUITE LORS DES MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le Conseil communal ordonne à l’unanimité la distribution gratuite d’eau potable lors des manifestations publiques par les organisateurs, ainsi que l’affichage de la mention suivante : « eau potable gratuite pour votre santé » sur le tarif de l’organisation ou tout autre moyen visible par le plus grand nombre.

En cas d’infraction, une amende administrative de 350 € pourra être infligée à tout contrevenant par la Police et les agents dûment habilités.

Point 7 : VENTE DE TERRAIN COMMUNAL

Le Conseil communal arrête à l’unanimité :

Les parcelles de terrain communal suivantes, sises à BEAUWELZ, Les Trieux Troués :

Lot A : Un excédent de voirie résultant de la suppression partielle des chemins n° 2 et 11 non-cadastré, d’une superficie mesurée de 5a38ca, estimé à 2.817,60€

Lot B : Une parcelle cadastrée 394/02B/pie d’une superficie mesurée de 1a 28ca, estimée à 2.000,00€ ;

telles que reprises et délimitées sous teinte jaune au plan dressé par Monsieur Dominique PAJOT, Géomètre –Expert à BERTIX, en date du 5 octobre 2018 ;

sont vendues à Monsieur Claude HANREZ, domicilié à 5101 NAMUR, rue de Limoy, n° 172, pour le prix de 4.820,00 € (QUATRE MILLE HUIT CENT VINGT EUROS), outre les frais.

Monsieur le Président remercie le public et prononce le huis-clos.

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

Rapportés par Véronique Riez, échevine.

L’ÉPICERIE DU TILLEUL

ANNO 1875
louis delhaize

**Alimentation générale
Tabac et alcool
Nettoyage à sec
Lotto**

**Dépôt de pain
de la Boulangerie Chauvaux**

**6591 MACON - Tél. +32(0)60/51.18.83
Ouvert 7j/7 • A proximité du Château-ferme**

DRINK-MARKET
Anciennement Bernard Delchambre



Eric LANTHIER


Tous les jours de 9h30 à 19h00
Fermé le mercredi
Ouvert dimanche matin

Rue du Gahy 1a • 6590 Momignies
Gsm 00.32(0)472/72.16.80

WeWatch SECURITY
aut minis ibz : 016029603

Gardiennage : entreprises, interventions,
événements, hôpitaux, chantiers, ...

www.ecmg.onlc.be
renseignements : 0479/75.14.39



Géraldine RIEZ
Pédicure Médicale

Diplômée de l’Institut de la Communauté française de Colfontaine

0479/52.58.42 Sur rendez-vous



Téléphones utiles

ADMINISTRATION COMMUNALE :	060/51.11.11.	FAX : 060/51.28.76
– SERVICES TRAVAUX :		
– GARAGE COMMUNAL :	060/51.24.85 – 060/51.17.74	
– GSM DE GARDE (WALLEE Michel) :	0497/53.91.98	
– RECYPARC :	060/51.17.38	FAX : 060/51.17.38
C.P.A.S. :	060/51.04.30	FAX : 060/51.27.30
TAXI SOCIAL (CPAS) :	060/51.04.30	
CENTRE CULTUREL LOCAL :	060/51.24.60	FAX : 060/51.31.13
AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI :	060/51.11.11	
BIBLIOTHEQUE DE MOMIGNIES :	0478/88.05.62	
	0498/03.58.36	
PAROISSE DE MOMIGNIES :	060/51.45.09	
	paroissedemomignies@hotmail.fr	
POLICE ZONALE :	MOMIGNIES : 060/41.40.30	FAX : 060/41.40.49
	ZP.BotHa.Proximite.Momignies@police.belgium.eu	
	CHIMAY : 060/21.06.40	
	URGENT : 101 – 112 (GSM)	
Siège administratif de la Police de la Botte du Hainaut Route de Mons, 74 – 6470 SIVRY-RANCE	060/51.01.55 – 060/51.01.56	
DOCTEURS :	CROWET Béatrice :	060/77.00.60
	HARDY Pol :	060/51.25.80
	MORELLE Valérie :	060/41.28.02
	PETRE Freddy :	060/51.10.80
	VANDERHEYDEN Harmonie :	060/77.00.60
	GILLIAUX Philippe (Gynécologue) :	060/51.10.70
	HOSTIER Gilberte (Gynécologue) :	060/51.26.95
CENTRE DE SANTE DES FAGNES :	060/21.88.11	
Urgences Centre de Santé des Fagnes :	060/21.88.00	
CENTRE MEDICAL :	060/45.91.91 – garde : 1733	
URGENCES :	SERVICE MEDICAL : 112	
	POMPIERS : 112	
Pour les personnes sourdes, malentendantes et handicapées de la parole, système d'urgences FAX	112	
AMBULANCE (pompiers) – SAMU :	112	
ASSIST (transports médico-sanitaires) :	0472/08.47.96	
CROIX ROUGE AMBULANCE :	105	
MAISON DE LA CROIX-ROUGE :	060/21.54.48	
Permanence 24h/24h et 7/7 :	0477/33.00.42	
Ecrivain public – Maison de la Croix-Rouge	060/21.54.48	
	0495/43.40.77	
CENTRE ANTI-POISON :	070/24.52.45	
CROIX JAUNE ET BLANCHE :	071/59.96.66	
ASSOCIATION DES SOINS PALLIATIFS :	060/21.14.84	
SAGE-FEMME CURRI Kathia :	0473/68.95.86	

INFIRMIERES :	CONSTANT-VAN VYNCKT Cécile	060/51.20.99	
	VANDEBOSSCHE Séverine :	060/21.56.79 – 0478/56.72.25	
	MACQ Elodie :	0499/12.52.77	
	LEGROS Fabienne :	0476/25.57.85	
	DESHORME Sophie :	0476/69.10.54	
	SCOHY Sophie :	0496/30.81.74	
	HARDY Monique :	060/51.17.95	
	CURRI Kathia :	060/51.17.95 – 0473/68.95.86	
	BROUSMICHE Fabienne :	0475/51.66.49	
	VANHOVE Linda :	0494/79.79.31	
	LAMBLOT Noémie	0477/60.23.69	
	WATREMEZ Laetitia :	0470/55.22.10	
	LAUDELOUT Sabine :	0491/37.05.49	
	PIETERS Christel :	0472/26.18.78	
	LABY Stéphanie :	0494/03.92.81	
	MANSENS Sylvia :	0471/66.14.80	
PHARMACIENS :	MONIN François :	060/51.10.58	
	PHARMACIE GAYE :	060/51.11.17	
	MAGOTTEAUX Martine :	060/51.22.00	
KINESITHEAPEUTES :	BOUILLET Christian :	060/51.19.20	
	EGLEM Aurélien :	0476/62.85.28	
	MICHAUX Marie-Christine :	060/51.15.38	
	BAIOLET Maxime :	0495/83.18.60	
ERGOTHERAPEUTES :	ARCHAMBEAU Louise	0474/37.46.73	
DENTISTE :	FAGNART Martine :	060/51.28.36	
PEDICURES :	LAMARD Katia :	060/51.12.80	
	RIEZ Géraldine :	0479/52.58.42	
	DUFRASNE-SCULFORT Béatrice :	060/51.15.50	
	POLOME Céline :	0474/70.99.16	
	SALMON Murielle	0477/98.38.21	
	GOOSSENS Jessica	0494/68.30.39	
COORDINATION DE SOINS A DOMICILE ADRF :		060/51.10.11	
LA PILERIE :		060/51.15.31	Fax : 060/51.35.52 064/21.12.27
RESIDENCE LE LIBERTY :		060/51.25.79	
RESIDENCE LE CHALON :		060/21.43.75	
VETERINAIRES :	BRUMAGNE Henry :	060/51.23.10 - 0496/52.54.51	
	FEVRIER Cédric :	0495/54.81.79	
	ROMBAUX Philippe et RENAUX Anne-Catherine :	060/51.27.09	
CLOS D'EQUARRISSAGE :		053/64.03.11 – 053/64.02.11 – 053/64.02.34	
S.W.D.E. :		087/87.87.87	
A.I.E.S.H. :		060/41.22.08 – 060/41.10.10	

T.E.C. : CHARLEROI : 071/23.41.11
071/23.41.66
CHIMAY : 060/21.12.33

Le véhicule Mobitec est présent le 2^e et 4^e jeudi à la gare de Chimay de 8h00 à 12h00 (pour cartes de réduction, abonnements, ...)

A.I.S (Agence Immobilière Sociale du SUD-HAINAUT) : 060/21.97.11 – ais.sudhainaut@gmail.com

ASBL Les Petits Pas de la Botte, service d'accueillantes conventionnées
Grand rue, 33 – 6470 Rance 060/51.49.09 – infoppb@skynet.be

MAISON DE L'EMPLOI (ex FOREM) : 060/45.95.70

MOBILESEM : Centrale de Mobilité 0800 15230

POSTE DE MOMIGNIES : 022/01.23.45
Ouverture : lundi, mercredi et vendredi de 14h15 à 17h00, mardi et jeudi de 14h15 à 18h00.

CORONAVIRUS : LIMITATION DE L'ACCÈS À L'ADMINISTRATION COMMUNALE ET AU CPAS

Au vu des recommandations relatives à la lutte contre la propagation du Coronavirus, à dater de ce 17 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, l'accès spontané aux bureaux de l'administration et du CPAS ne sera plus possible. Tous les services resteront cependant disponibles, exclusivement sur rendez-vous, pour traiter les demandes **URGENTES**.

Vous pouvez contacter le service d'accueil

- de l'administration au **060 51 11 11** ou par mail à **commune@momignies.be**
- du CPAS au **060 51 04 30** ou par mail à **sylvie.durieux@cpas-momignies.be**

COMMUNE DE MOMIGNIES

HORAIRE D'ÉTÉ

JUILLET - AOÛT

Ouverts tous les matins de 9H à 12H
Lundi, mercredi et vendredi de 14H à 16H
Fermé mardi et jeudi après-midi
Pas de permanence le 3^e samedi du mois

Police locale de la Botte du Hainaut – Z.P.5334

Rue de la Gendarmerie, 5 6590 MOMIGNIES
Téléphone : 060/41.40.30 – Fax 060/41.40.49
ZP.BotHa.Proximite.Momignies@police.belgium.eu

ATTENTION - Arnaque au digipass

La zone de police est actuellement la cible d'arnaques par téléphone.

MODUS OPERANDI

Les victimes reçoivent un appel sur leur téléphone fixe, leur interlocuteur se fait passer soit pour une personne travaillant pour une association en coopération avec test achat ou dernièrement la commission européenne.

On leur signale que suite à un procès gagné en justice pour les personnes victimes d'appels commerciaux, la partie condamnée doit verser un certain montant aux personnes lésées.

Pour effectuer ce versement, l'interlocuteur (ou interlocutrice car c'est souvent une femme) a besoin d'informations bancaires pour pouvoir verser l'argent.

Les victimes sont alors amenées à donner leur n° de compte, de carte bancaire et ensuite à effectuer

des manipulations avec le lecteur de carte bancaire. Lors des manipulations, les victimes sont invitées à donner à l'interlocuteur les réponse du lecteur de carte et des montants sont alors débités de leurs comptes.

Les instances officielles ne vous demanderont **JAMAIS** de fournir vos codes personnels ou les résultats d'un digipass par mail ou par téléphone.

Vous pourrez trouver plus d'informations sur les risques informatiques actuels sur le site safeonweb.be.

Soyez vigilant.



Jardin MACON
Horticulture, entretiens et créations
Jardins ouverts pour visite tous les 1^{ers} dimanches
2 Rue Balasse Macon 6591
060/51.40.39 – 0479/75.14.39
www.horticulture.onlc.be



Pol-Henri DORVILLERS
Agréé par la Région Wallonne
Vidange de fosses septiques
Stations d'épuration - Citernes à eau
Dégraisseurs... Débouchages divers...
Inspection par caméra

Rue de la Quarantaine 13
6590 MOMIGNIES Tél. 00.32(0)60/51.17.09
Gsm 00.32(0)494/85.26.70 • 00.32(0)497/59.51.55



Horaires et contacts CPAS

Service social		Allocations de chauffage		SPF Sécurité Sociale	
Lundi	9h00 – 11h30	Lundi	13h30 – 15h30	Jeudi	9h00 – 11h00
Mercredi	9h00 – 11h30	Mercredi	13h30 – 15h30		
Vendredi	9h00 – 11h30	Vendredi	13h30 – 15h30		
CONTACT 060/51.04.30		CONTACT 060/51.04.30		CONTACT 060/51.04.34 060/51.04.35	

Compteur à budget		Transport social		Permanence Socio-professionnelle	
Lundi	8h30 – 11h30	Du lundi	de	Les 2 ^e et 4 ^e jeudis du mois de 9h00 à 11h45 Où : au PCS de Momignies Rue de la Gendarmerie, 1	
Mercredi	8h30 – 11h30		8h30 – 12H30		
Vendredi	8h30 – 11h30	Au vendredi	et de 13h30 – 16h30		
Uniquement par BANCONTACT <i>Se munir de la carte de rechargement et de son code de référence à 13 chiffres commençant par 139.....</i>		CONTACT 060/51.04.30		CONTACT 060/51.04.33	



Les mardis et jeudis, les assistants sociaux travaillent à bureaux fermés

S.C.S. CHARON

PUITS – POMPES



Forage de puits

Pompes et groupes hydrophores
Traitements des eaux
Abreuvoirs - Electricité générale
Energie douce - Energie renouvelable

Les Arsillières 7 • 6590 Momignies
Tél. 060/51.15.13 • Fax 060/51.22.51



SALON DE COIFFURE
Marie-Rose Wallée

21, Grand Rue - 6596 Seloignes
060/51.33.64 - Sur rendez-vous

Aides Ménagères :

- Le service d'aides ménagères est proposé à toutes personnes ne sachant plus assumer les tâches du ménage soit ponctuellement, soit définitivement.
Tarif horaire : 6,50 €.

Les repas à domicile :

- Des repas chauds sont livrés du lundi au samedi et le repas du dimanche à réchauffer au prix de 6,12 €.

Service de Médiation de dettes :

Une permanence est assurée au CPAS par le service Solidarité Plurielle
Sur rendez-vous au 060/51.04.34

CAJAC :

Commission de l'Aide Juridique de l'arrondissement de Charleroi.

SERVICE D'AIDE JURIDIQUE DE PREMIERE LIGNE.

Un avocat assure une permanence au CPAS deux vendredis par mois de 13h30 à 14h30.

**Pour connaître les dates des permanences contacter le
060/51.04.30**

Logement

1. *Logement social*

Il existe sur notre Commune des logements sociaux appartenant à la S.C.R.L. « NOTRE MAISON ».

- Soit le demander à la S.C.R.L « NOTRE MAISON » Boulevard Tirou, 167 à 6000 CHARLEROI (071/31.77.60) ;
- Soit contacter l'assistante sociale de la S.C.R.L « NOTRE MAISON », Madame LAVRY au 071/31.89.83.

2. *AIS (Agence Immobilière Sociale)*

Rue Pauline Hubert, 3
6470 Rance (Sivry-Rance)
ais.sudhainaut@gmail.com

3. *Pour personnes pensionnées ou handicapées*

10 logements à Momignies au Square Willy Mairesse en cogestion avec le Châlon.

Allocation de chauffage :

Site : SPP intégration sociale

Numéro d'appel gratuit : **0800/90 929**

Permanences qui seront supprimées :

Lundi 13 avril
Vendredi 22 mai

Vendredi 1^{er} mai
Lundi 1^{er} juin

Vendredi 8 mai

Lors de votre demande munissez-vous de votre facture (attention, celle-ci sera présentée au CPAS dans les **60 jours de la livraison**) et de votre carte d'identité.

Sont dans les conditions :

1. **Les personnes ayant le statut BIM**
2. **Les personnes à faibles revenus**

Le ménage dont le montant des revenus annuels bruts imposables est inférieur ou égal à 19.566,25 €, majoré de 3.622,24 € par personne à charge (personne à charge = personne dont le montant des revenus bruts imposables est inférieur ou égal à 3300 €/an). Le revenu cadastral non indexé (X3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte. *Pour ces personnes, se munir de tout document attestant de leurs revenus.*

3. **Les personnes en médiation de dettes ou en règlement collectif de dettes**
Pour ces personnes, se munir de l'attestation du Médiateur et de la preuve de paiement de la facture.

Info pour les étudiants - KOTS

La Société de logement social « Notre maison » possède 49 kots depuis septembre 2015 et situés à la Place des Paniers à **Louvain-la- Neuve**.

Autour d'un « commun » qui comprend une cuisine équipée, des sanitaires (2 douches/ 2 WC) et un living se trouveront de 5 à 7 chambres. Celles-ci sont meublées et munie d'un lavabo.




1. COMMENT S'INSCRIRE ?

Toutes les informations peuvent être obtenues en envoyant un mail à kot@notremaison.be .

Mais encore ?

Il est nécessaire de :

► **Compléter et renvoyer** les documents suivants :

-  Formulaire de candidature 'kot'
-  Liste des documents à annexer
-  Déclaration de non-propriété

► **Établir la preuve** que le ménage dont dépend l'étudiant dispose de revenus imposables annuels inférieurs à ceux mentionnés ci-après :

	Personne seule	Ménage
Pas d'enfant à charge	45.100 €	54.500 €
1 enfant à charge	47.800 €	57.200 €
2 enfants à charge	50.500 €	59.900 €
3 enfants à charge	53.200 €	62.600 €
4 enfants à charge	55.900 €	65.300 €

Une fois en possession de documents comme la composition de ménages et des éléments relatifs aux revenus, Notre Maison vous confirme dans les jours suivants que votre demande est recevable.

Les kots doivent être attribués par ordre d'ancienneté. Plus vite votre demande est déposée et complète, plus vous aurez la chance d'obtenir un logement.

Un bail devra être signé, il reprendra les éléments essentiels à savoir :

2. ATTRIBUTIONS

Les attributions de kot débutent au mois de mai. Donc si avant cette période vous avez reçu la confirmation que votre demande est complète, vous saurez très vite si vous pourrez à la rentrée prochaine disposer d'un kot « Notre Maison ».

3. BAIL

Un bail devra être signé, il reprendra les éléments essentiels à savoir :

- **Durée** d'un an
- **Loyer** de 257,63€/mois
- Provision de **charges** mensuelle : 60€/ mois
- La **garantie** locative : un mois de loyer

L'étudiant devra, en outre, apporter la preuve endéans les trois premiers mois de la signature du bail qu'il est **valablement inscrit** dans un établissement relevant de l'enseignement supérieure ou de l'enseignement universitaire.

Vous trouverez les liens internet sur le site de NOTRE MAISON Charleroi.

Sylvie DURIEUX
Directrice Générale f.f.

Maryse DAUBERCIES
Présidente CPAS

PROVINCE DE HAINAUT
ARRONDISSEMENT DE THUIN



**CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE**

Grand'Place 4
6590 MOMIGNIES

« Job Activi-Tea »



Permanence Insertion Socio-Professionnelle pour TOUT demandeur d'emploi !

Avril 2020	09/04 de 09h00-11h45* 23/04 de 09h00-11h45
Mai 2020	14/05 de 09h00-11h45 26/05 de 09h00-11h45*
Juin 2020	11/06 de 9h00-11h45 25/06 de 09h00-11h45

060/21.02.60
PCS

060/51.04.33
CPAS (M^{me} Lambert)

* sous réserve de modification lors des congés scolaires !



Madame
Collet-Lebeque

Machine à coudre et à broder de marque JANOME

BRODERIE INDUSTRIELLE

BOUTIQUE THERESE

Broderie sur casquettes, vêtements, linge de maison, bandes nominatives, tissus éponges.

Petite mercerie, ouvrage de dames, laine. Kit point comptés.

Cours de tricot • Démonstration de machines à coudre et à broder sur rendez-vous. -30% sur toute la laine

Rue de la Fourchinée 29 • SELOIGNES • Tél. 060/51.49.59

Adresse mail : boutiquetherese@skynet.be

NE SOYEZ PAS EN RETARD.

LA JOURNÉE POUR VOTRE DÉCLARATION D'IMPÔTS ARRIVE!

COMMUNE DE MOMIGNIES

*Les agents du contrôle des
contributions se tiendront à votre
disposition pour
vous aider à compléter votre déclaration*

LE VENDREDI 29 MAI 2020

DE 9H A 12H

ET DE 13H A 16H

AU SALON COMMUNAL DE MOMIGNIES

*Pour chaque déclaration
à remplir, la carte d'identité et le code PIN
sont indispensables*

MALACORD GUY SPRL

Entreprise Générale

Toiture, Carrelage, Plafonnage
Sablage, Pose de pavés extérieurs

*Rue de Beauwelz, 48 – 6590 Momignies
Tél.: 060 51 19 56 – Gsm: 0479 28 82 36
Email: sprlguymalacord@hotmail.com*

Coronavirus : un site internet pour répondre à toutes vos questions

L'émergence du nouveau coronavirus (Covid-19) fait la une de l'actualité depuis plusieurs semaines. Bien que le problème se situe actuellement en Chine, les citoyens s'interrogent également pour leur sécurité.

Le Service Public Fédéral Santé publique a donc décidé de centraliser l'information sur un site internet, accessible à l'adresse:
<https://www.info-coronavirus.be/fr>

Les « questions les plus fréquemment posées » sont régulièrement mises à jour sous la supervision d'un comité d'experts et de virologues. Via le site, les citoyens peuvent aussi poser leurs questions par mail, et poser leurs questions au numéro d'informations gratuit : 0800/ 14 689.

Le SPF Santé publique communique également sur son compte [Twitter](#) (@SanteBelgique) et sa page Facebook sur tous les nouveaux développements et les mesures d'hygiène à suivre pour se protéger contre les virus (et donc aussi contre la grippe saisonnière).

Mesures de protection essentielles contre le nouveau coronavirus

Se laver fréquemment les mains

Se laver fréquemment les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon

Pourquoi ? Se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon tue le virus s'il est présent sur vos mains.

Respecter les règles d'hygiène respiratoire

Se couvrir la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir en cas de toux ou d'éternuement – jeter le mouchoir immédiatement après dans une poubelle fermée et se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.

Pourquoi ? Se couvrir la bouche et le nez en cas de toux ou d'éternuement permet d'éviter la propagation des virus et autres agents pathogènes.

Éviter les contacts proches

Maintenir une distance d'au moins 1 mètre avec les autres personnes, en particulier si elles toussent, éternuent ou ont de la fièvre.

Pourquoi ? Lorsqu'une personne infectée par un virus respiratoire, comme le 2019-nCoV, tousse ou éternue, elle projette de petites gouttelettes contenant le virus. Si vous êtes trop près, vous pouvez inhaler le virus.

Éviter de se toucher les yeux, le nez et la bouche.

Pourquoi ? Les mains sont en contact avec de nombreuses surfaces qui peuvent être contaminées par le virus. Si vous vous touchez les yeux, le nez ou la bouche, vous risquez d'être en contact avec le virus présent sur ces surfaces.

En cas de fièvre, de toux et de dyspnée, consulter un médecin sans tarder

Indiquez si vous vous êtes rendu dans une région de Chine où le 2019-nCoV a été signalé, ou si vous avez été en contact étroit avec une personne en provenance de Chine qui présente des symptômes respiratoires.

Pourquoi ? En cas de fièvre, de toux et de dyspnée, il est important de consulter un médecin sans tarder, car il peut s'agir d'une infection respiratoire ou d'une autre affection grave. Les symptômes respiratoires accompagnés de fièvre peuvent avoir plusieurs causes, et en fonction des voyages que vous avez faits et de votre situation personnelle, l'infection par le 2019-nCoV pourrait être l'une d'entre elles.

En cas de symptômes respiratoires bénins, si vous n'avez jamais voyagé en Chine

Observez scrupuleusement les règles élémentaires d'hygiène respiratoire et d'hygiène des mains et restez chez vous jusqu'à ce que vous soyez guéri, si possible.

Par précaution, observer les règles d'hygiène générale quand on se rend sur les marchés d'animaux vivants, de produits frais ou de produits d'origine animale

Se laver régulièrement les mains à l'eau potable et au savon après avoir touché des animaux ou des produits d'origine animale, éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains et éviter les contacts avec des animaux malades ou des produits d'origine animale avariés. Tout contact avec d'autres animaux éventuellement présents sur le marché (par exemple, chats ou chiens errants, rongeurs,

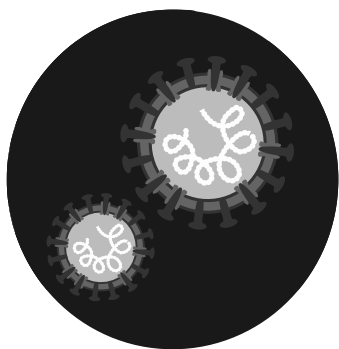
oiseaux, chauves-souris) doit absolument être évité. Il faut aussi éviter tout contact avec des déchets ou des liquides d'origine animale se trouvant sur le sol ou sur les structures des magasins et du marché.

Éviter de consommer des produits d'origine animale crus ou mal cuits

Conformément aux bonnes pratiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments, la viande, le lait ou les abats crus doivent être manipulés avec précaution afin d'éviter une contamination croisée avec les aliments destinés à être consommés crus.

Quand utiliser un masque ?

- Si vous êtes en bonne santé, vous ne devez utiliser un masque que si vous vous occupez d'une personne présumée infectée par le 2019nCoV.
- Portez un masque si vous toussiez ou éternuez.
- Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.
- Si vous portez un masque, il est important que vous sachiez l'utiliser et l'éliminer correctement.



Comment mettre, utiliser, enlever et éliminer un masque ?

- Avant de mettre un masque, se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon
- Appliquer le masque de façon à recouvrir le nez et la bouche et veillez à l'ajuster au mieux sur votre visage
- Lorsque l'on porte un masque, éviter de le toucher ; chaque fois que l'on touche un masque usagé, se laver les mains à l'aide d'une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon
- Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et ne pas réutiliser des masques à usage unique
- Pour retirer le masque : l'enlever par derrière (ne pas toucher le devant du masque) ; le jeter immédiatement dans une poubelle fermée ; se laver les mains avec une solution hydroalcoolique ou à l'eau et au savon.



Logiciel de gestion commerciale et point de vente, de cabinet dentaire, de listes de naissance.
Logiciels sur mesure - Intranet, liaison e-commerce.
Matériel et service informatiques.

Rue Ste Geneviève 10c
6460 CHIMAY
Tél. 060/21.54.00
Email : info@stevensoft.be

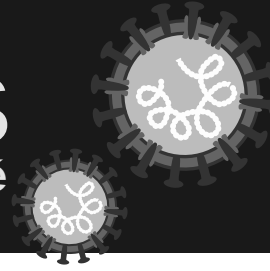
Boulangerie - Pâtisserie



Rue Chantrenne - 6590 Momignies
Tél. 060/51.11.72

CORONAVIRUS

Conseils et astuces de sécurité



SYMPTÔMES



Fièvre



Toux



Souffle court



Gorge irritée

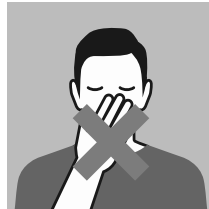


Maux de tête

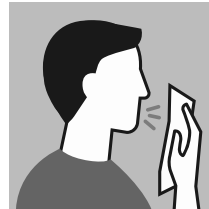
PRÉVENTION



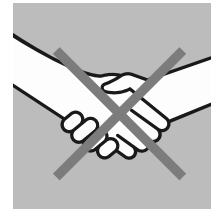
Lavez-vous souvent les mains (au moins 10 sec.)



Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche



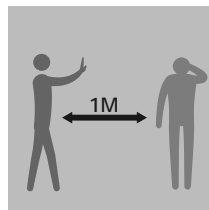
Couvrez votre bouche et votre nez quand vous toussiez ou éternuez



Évitez les poignées de main



Gardez les objets et les surfaces propres



Évitez les contacts avec des personnes malades



Évitez les foules



Évitez si possible de voyager dans les zones infectées

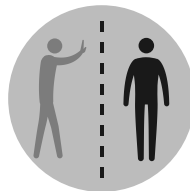
SI VOUS ÊTES INFECTÉ



Si vous tombez malade, appelez immédiatement votre médecin



Restez chez vous



Évitez les contacts



Portez un masque si vous êtes malade



Lavez-vous les mains et jetez vos mouchoirs

POUR PLUS D'INFORMATIONS: WWW.INFO-CORONAVIRUS.BE
0800 146 89

Faux bureau de recouvrement... vraie arnaque !

Vous avez reçu une lettre, un e-mail ou un appel d'un bureau de recouvrement sans savoir pour quelle raison ? Vous n'êtes pas le seul. L'Inspection économique du SPF Economie est submergée de signalements relatifs à de faux bureaux de recouvrement, qui mettent les consommateurs sous pression de manière agressive pour qu'ils paient de prétendues dettes.

En 2018, l'Inspection économique a reçu 849 signalements relatifs à de faux bureaux de recouvrement. Pour les huit premiers mois de 2019, elle en a déjà reçu plus de 1.900, soit plus du double par rapport à l'année précédente. Dans 240 de ces signalements, les plaignants ont indiqué avoir subi un préjudice financier, pour un total de près de 150.000 euros.

Comment procèdent ces escrocs ?

Les faux bureaux de recouvrement opèrent généralement de la même façon. Des consommateurs qui ne se doutent de rien sont contactés par téléphone, mail ou courrier pour, par exemple, la location d'une maison, un voyage bon marché, des réductions pour des produits ou la perception de prétendues dettes fiscales.

Bien souvent, aucun contrat n'est conclu : les consommateurs ont simplement accepté de recevoir de la documentation et n'ont en aucun cas souscrit à l'offre. Parfois, les consommateurs n'ont même pas été contactés, il s'agit donc d'un contrat inventé de toutes pièces.

Et pourtant, les escrocs appellent les consommateurs des mois ou des années plus tard pour leur rappeler une facture impayée qui s'élève entre-temps à plusieurs centaines d'euros. Ces bureaux harcèlent ainsi les consommateurs par téléphone ou par e-mail et les pressent de payer, sans même tenir compte des justifications de leurs interlocuteurs concernant ces sommes réclamées à tort. Il ressort des signalements que le comportement des escrocs est de plus en plus agressif et intimidant au fil des échanges, et qu'ils menacent même d'utiliser des

compétences qu'ils n'ont pas, comme le recours à des huissiers ou à une saisie.

« Une inconnue m'a téléphoné pour me signaler qu'une facture impayée devait être réglée dans les trois jours. Sans réaction de ma part, le dossier serait transmis à un huissier. Le montant initialement dû était de 100 euros, mais il se chiffrait aujourd'hui à 481 euros en raison de toutes sortes de frais administratifs. Elle ne m'écoutait pas lorsque je lui disais que je ne connaissais pas l'entreprise créancière et que je n'avais rien acheté ».

Karin (nom d'emprunt)

Que faire si vous êtes contacté ?

- Vérifiez d'abord si vous connaissez l'entreprise ou si vous y avez une dette à régler.

Un bureau de recouvrement doit toujours être enregistré auprès du SPF Economie avant de pouvoir exercer ses activités. Vérifiez si c'est bien le cas via les coordonnées suivantes :

Téléphone : +32 800 120 33 (gratuit en Belgique)

Fax : +32 800 120 57 (gratuit en Belgique)

E-mail : info.eco@economie.fgov.be

Et pour signaler vos plaintes, surfez sur pointdecontact.belgique.be

Si le bureau de recouvrement **n'est pas** enregistré auprès du SPF Economie, ne payez surtout pas la facture, même s'il menace de vous imputer des frais administratifs élevés, de vous envoyer des huissiers ou de prendre d'autres mesures. Ne vous laissez pas intimider !

Raccrochez le téléphone si le bureau de recouvrement vous appelle sans cesse. Si vous recevez des e-mails ou des lettres, contestez-les de préférence par e-mail avec accusé de réception ou par courrier recommandé dans lequel vous exposez tous vos arguments. Vous trouverez un modèle de courrier sur le site : <https://economie.fgov.be>

Sachez qu'une saisie n'est possible que par l'intermédiaire d'un huissier, et non directement par un bureau de recouvrement. La saisie de biens mobiliers n'est possible qu'après signification ou notification d'une contrainte par un huissier à votre domicile. Ces documents ne sont jamais envoyés par e-mail.

Vous avez déjà payé ?

- Informez-en votre banque le plus rapidement possible.
- Signalez les faux bureaux de recouvrement via pointdecontact.belgique.be (scénario « Facture / demande de paiement / paiement, puis « Lettre de mise en demeure d'une agence de recouvrement/avocat/huissier de justice »). A la fin de votre signalement, vous recevrez immédiatement un avis et des informations sur les démarches à entreprendre ainsi que les coordonnées des organismes pouvant vous aider.
- Faites une déposition auprès de votre bureau de police locale.



Un besoin? Une question ?

L'ADMR vous propose une solution adaptée...

- Aides familiales
- Gardes à domicile
- Aides ménagères sociales
- Ouvriers polyvalents

ADMR asbl - CHIMAY
 Rue de Virelles, 71 - 6460 Chimay
 Tél. : 060 21 21 18
 chimay@admr.be • www.admr.be

ADMR
 AIDE A DOMICILE
 EN MILIEU RURAL
 www.admr.be

Détendez-vous, on s'occupe de tout.

Imprimerie

Deshorme sprl

Tous supports et grands formats

- Conseil
- Conception
- Réalisation ...

Zone Industrielle 2
 B6590 Momignies
 Tél. 00.32.60.51.26.36
 imp.deshorme@skynet.be

www.imprimeriedeshorme.be

INFORMATION

Identification de sépulture

PROVINCE DE HAINAUT



ARRONDISSEMENT DE THUIN
ADMINISTRATION
COMMUNALE
DE
6590 MOMIGNIES

La Commune de Momignies dans le cadre de la gestion de ses cimetières et de leur réaménagement, ne dispose pas toujours de toutes les informations requises.

Dans les cimetières de Seloignes et de Macon, où un affichage de tombes « pleine-terre » a été mis en place en octobre 2018, les familles et descendants « connus » ont été contactés par courrier afin de les informer et les inviter à reprendre les signes indicatifs de sépultures (plaques, vases, ...) avant l'exhumation et le placement en ossuaire.

Malheureusement, pour certaines tombes, nous ne disposons d'aucune information permettant l'identification :

- aucun nom, ni aucune date sur la tombe,
- aucune personne responsable, titulaire de droits, connu ou renseigné.

Comme prescrit dans la loi, toutes les tombes doivent être « identifiables ». Il est donc important pour les familles de veiller à ce que cela soit fait le plus rapidement possible après un décès.

Afin de garantir le respect dû aux défunts, aux familles et de permettre une bonne gestion des sépultures, il est demandé à toute personne ayant des informations sur des tombes « sans noms », de prendre contact auprès du service des cimetières de l'administration communale.



M^{me} Isabelle GOMMET
Tél.: 060/51.04.22
Courriel : etat-civil@momignies.be

M^{me} Isabelle DEFLORENNE
Tél.: 060/51.04.47
Courriel : tourisme1@momignies.be



Plan de Cohésion Sociale – MOMIGNIES.



Peut-être vous êtes déjà vous rendu à la Donnerie ?
Vos enfants participent peut-être à l'école des devoirs, à « Place aux enfants », au Conseil Communal des Enfants ou encore à la Balade des Gobelins à Halloween ?
Vous avez participé aux permanences insertion socio-professionnelle de l'agent du CPAS ?

Alors, vous avez déjà rencontré l'équipe du Plan de Cohésion Sociale de Momignies (Service communal subventionné par la Région wallonne) qui est composée (de gauche à droite) de :
Michèle Sandrard, Mégane Bertrand et Martine Sobry.

Michèle est assistante sociale et coordonne le PCS. Elle veille au bon fonctionnement des actions, des partenariats et propose des projets suivant les axes :
logement, liens sociaux, insertion socio-professionnelle et santé.



Martine est animatrice et se charge des activités intergénérationnelles, mais également de gros événements comme la Fête d'Halloween.

L'équipe est présente du lundi au vendredi dans les locaux du PCS et est prête à vous recevoir !
Les propositions de projets, les idées, les demandes ... sont les bienvenues et nourrissent notre travail au quotidien !

Rue de la Gendarmerie, 1 6590 MOMIGNIES

060/21.02.60 OU 060/21.02.61

pcsmomignies@gmail.com

www.momignies.be



PCS de Momignies

Mégane est éducatrice et gère les projets-jeunes comme :
école des devoirs, Conseil Communal des Enfants, accueil du mercredi après-midi. ...



Aide aux devoirs

Vos enfants rencontrent des difficultés au niveau des devoirs ?

Il existe Une aide aux devoirs à Momignies.

Un cadre convivial avec des bénévoles qualifiés et disponibles afin d'accompagner au mieux vos enfants.

C'est un lieu d'accueil pour les élèves de la 1^{ère} à la 6^{ème} primaire.

Programme :

Le goûter, les devoirs, des activités diverses (bricolages, bibliothèque,...)

Quand ?



Les mardis et jeudis de 16h à 18h, sauf les congés scolaires et les jours fériés.



Où ?

Au Plan de Cohésion Sociale de Momignies
Rue de la Gendarmerie, 1,6590 Momignies



Participation ? 0,50€/ jour

Inscription au PCS avec l'accord du directeur de l'école.



Bertrand Mégane

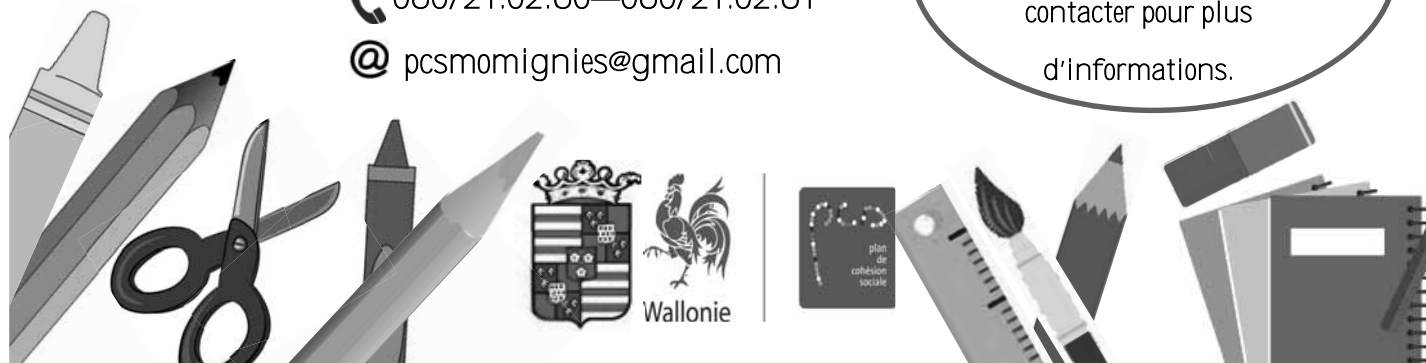


060/21.02.60—060/21.02.61



@ pcsmomignies@gmail.com

L'aide aux devoirs
recherche des bénévoles
qualifiés ! N'hésitez pas à nous
contacter pour plus
d'informations.



Sous réserve des mesures prises
dans le cadre de la crise sanitaire

DONNERIE

Ouvert à tous !!

100% gratuit

Dépôt De 13h à 15h30 Les lundis	Ouverture De 13h à 15h30 Les mercredis
20/04/20	. 22/04/20
04/05/20	. 06/05/20 . 20/05/20
08/06/20	. 10/06/20 . 24/06/20
06/07/20	. 08/07/20

Nouveau en 2020 : donnerie à thème, à voir prochainement sur notre page Facebook

Au Plan de Cohésion Sociale de Momignies
Rue de la gendarmerie 1

Vêtements tous âges - Accessoires vestimentaires

Propres et en bon état !

060/21.02.60



Conseil Consultatif Communal des Aînés MOMIGNIES



INVITATION AUX SENIORS
DE L'ENTITÉ DE MOMIGNIES

APRÈS-MIDI CONVIVIAL

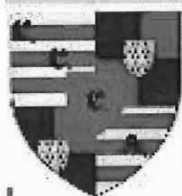
Echanges - jeux - goûters - bonne humeur

**TOUS LES 3ÈMES JEUDIS DU MOIS
(SAUF JUILLET/AOÛT ET JOURS FÉRIÉS)
DE 14H À 16H30**

Rendez-vous au Square Mairesse
(ancienne scierie - MOMIGNIES)

PAF : 3 euros par séance ou 25 euros par an

060/51.25.25



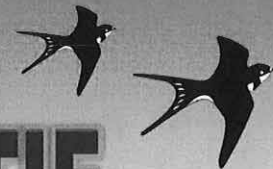
Wallonie



Samedi 6 juin 2020 à 12h

Le Conseil Communal Consultatif des Aînés

organise son



BARBECUE FESTIF

A la salle des fêtes de Beauwelz

19 €

9 € pour les
moins de
12 ans

MENU

Apéritif

Saucisse et brochette grillées

Crudités et sauces variées

Buffet de pâtisseries

(Boissons non comprises)

Ambiance
Musicale
Assurée !

Réservation obligatoire pour le 27 mai auprès d'un membre du CCCA :

Aertsens Christian : 060/51.25.25

Lafosse Jacques : 0474/62.82.83

Graux Marie : 0478/35.36.62

Deruelle Pierre : 060/51.16.74

Sobry Michèle : 060/51.12.72

Buisset Reine-Marie 0479/81.79.14

Guillain Claudine 0476/85.66.22

Willame Michelle 0497/93.44.47

Verhoeven Jean 060/51.20.65

Paiement en liquide à l'un des membres ou sur le compte BE08 9799 8517 1613 (Aertsens Christian) avec la communication : Repas 6 juin + nom et prénom + nombre adultes et enfants.

Le paiement confirme la réservation.

Avec le soutien du

Plan de Cohésion Sociale



Wallonie



**Vous aimez conduire ?
Vous aimez le contact avec les gens ?**

Les ASBL Momignies, mon village « L'école des S'âges »; Au fil du temps « La maison des aînés » et « L'Étincelle » recherchent des chauffeurs bénévoles pour pouvoir emmener les seniors aux activités qu'elles proposent:

Le lundi et le vendredi à Chimay à 10h et 17h30

Le mardi à Forge-Philippe à 10h et 17h30

Le mercredi à Rance à 14h et 17h

Vous êtes libre une des ces journées ? Vous voulez donner un peu de votre temps ? Nous avons trouvé l'activité idéale pour vous !

Conditions à convenir (défraiements kms, assurance, ...)

Personne de contact :

Coralie Simon



0499/34.73.38

L'école
Des S'âges

L'étin
elle

MAISON
des aînés
Au fil du temps

Wallonie

plan
de
cohésion
sociale

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (A.T.L.) COMMUNAL

La bonne nouvelle est enfin tombée par le biais d'un courrier officiel transmis par l'ONE à l'Administration communale en date de ce 27 février 2020 à savoir l'octroi de l'agrément et du droit à la subvention pour quatre des cinq opérateurs de l'accueil de l'entité communale. Pour le cinquième, la réserve reste maintenue mais celle-ci devrait être rapidement levée par l'ONE, une fois quelques correctifs apportés au projet d'accueil proprement dit.

Le plan de formation pour les années futures destiné aux accueillantes extrascolaires et aux responsables de projet, rentré par le coordinateur A.T.L. a donc convaincu la Commission d'agrément de l'ONE pour tous les opérateurs mais l'Office encourage à poursuivre, dans la durée, les efforts fournis en matière de formation de base et continue.

L'agrément et la poursuite des subsides du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2023 (date d'échéance du troisième programme CLE de Momignies) sont assurément les éléments déterminants de ce courrier. Rappelons que ces subsides sont octroyés pour toutes les implantations scolaires via leurs espaces d'accueil extrascolaires du soir.

Le sous-groupe d'animations pour les 3-6 ans, constitués de membres volontaires, lors de la dernière Commission Communale de l'Accueil, s'est réuni une première fois ce 18 février 2020 pour réfléchir à la mise en place d'un programme modulaire d'activités pour cette tranche d'âge, le mercredi après-midi.

Lors de cette réunion, les rôles et les publics cibles des différents partenaires ont été précisés à savoir le 0-2,5 ans pour la crèche la Maison des Petits Bouts, le 0-3 ans pour le Plan de Cohésion Sociale, le 3-6 ans pour l'Accueil Temps Libre, le 6-13 ans pour le Centre Culturel Local, le 0-6 ans pour l'AMO Oxyjeune avec le Baobab sur Rance, le 10-12 ans pour l'AMO Oxyjeune et le PCS pour la Mini Map sur Momignies, le 12-18 ans pour les mêmes

intervenants toujours sur Momignies et enfin le 15-25 ans, nouveauté pour le Centre Culturel Local.

Les partenaires ont souligné l'importance d'établir un calendrier commun afin de planifier l'ensemble et de coordonner les activités afin de couvrir un maximum les tranches d'âges et horaires.

Pour l'A.T.L., il est conseillé de travailler par thèmes modulaires (par ex. le cirque, le rythme, l'environnement...) de 5 séances de 2H00/séance de 14H30 à 16H30 en proposant un groupe pour les 3-4 ans et un autre groupe pour les 5-6 ans. Les différents groupes seraient composés de 12 enfants maximum. Le montant d'un module s'élèverait à 30€.

Pour chaque groupe, un animateur et un encadrant seront nécessaires. Un moment destiné à la collation devra être prévu. Cette dernière sera prise en charge soit par les parents soit par le service A.T.L.

Le coordinateur est chargé de poursuivre son travail afin de concrétiser ces animations et le sous-groupe se réunira à nouveau en mai 2020 pour ramener du concret en Commission Communale de l'Accueil.

En synergie avec la ville de Chimay, l'A.T.L. de Momignies va coordonner et planifier la programmation des jours blancs durant le CEB ces 18-19-22 et 23 juin 2020. Le thème central sera la musique.

Particularité cette année, les 22 et 23 juin 2020 des jours blancs tombent en même temps que les journées RAVEL organisées les 22-23-25 et 26 juin 2020 sur le Ravel de Momignies justement. Cette opportunité sera mise à profit pour instaurer un grand rassemblement d'enfants sur le site idyllique momignien en partenariat avec Céline Couck et toute l'équipe de Via Perfecta... pour faire de ces journées, une belle réussite et un moment de partage.

Merci pour votre attention.

Yves SLOS
Coordinateur Accueil Temps Libre

Handicontact communal...

Qu'est-ce que le Handicontact ?

C'est un référent de proximité communal qui informe, oriente et conseille.

Qui peut faire appel au Handicontact ?

Toute personne en situation de handicap, momentané ou non ainsi que toute personne de son entourage.

Pourquoi s'adresser au Handicontact ?

Car le référent de proximité peut répondre aux questions des citoyens et les orienter vers les services adéquats à leurs problématiques.

PERMANENCE HANDICONTACT :

YVES SLOS

Tous les vendredis de 9 à 12h00

Rez-de-chaussée du Plan de Cohésion Sociale, rue de la Gendarmerie, 1 à 6590 MOMIGNIES

Tél. 060/21.02.62. GSM. 0472/80.76.49



BRASSERIE DU CASINO

27 PLACE DES ORMEAUX

6460 CHIMAY

☎ 060/ 21 49 80

Jour de fermeture:

le lundi et mardi hors saison

Barbara et son équipe vous proposent de passer un moment agréable en notre compagnie.

Salle de banquets, séminaires, groupes, ... (+/- 120 pers.)

Suggestions selon saison et marché et produits du terroir.

Ouverture de 9 h 30 à 23 h en semaine,

Les repas sont servis de 12 h 00 à 15 h et de 18 h 30 à 22 h.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PRIMES AU LOGEMENT...

Outre la réforme de la prime rénovation – réhabilitation classique nécessitant le recours à un auditeur énergétique depuis juin 2019, différentes possibilités alternatives existent toujours pour accéder à la propriété d'un logement et à sa rénovation.

Pour un ménage avec des revenus précaires, modestes ou moyens, il est possible de s'adresser à la Société wallonne du Crédit social (SWCS) ou le Fond du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW). La SWCS est compétente dans le cas où le ménage a de zéro à deux enfants, le FLW intervient à partir de trois enfants ou plus.

Les plafonds des prêts sont portés de 30.000 à 60.000€ sur une durée de 30 ans.

Trois orientations sont possibles pour le citoyen :

1. PRET JEUNES.

Ce prêt à taux zéro s'adresse au moins de 35 ans qui achètent leur premier logement afin de financer les frais d'achats (droits d'enregistrement, inscription hypothécaire, frais de notaire ...).

2. RENOPACK.

Ce pack comprend un prêt à taux zéro et une prime régionale destinés à financer des travaux de rénovation économiseurs d'énergie (salubrité, sécurité et adaptation du logement au handicap).

3. RENOPRET.

Ce prêt à taux zéro est destiné à financer des travaux de rénovation d'un logement pour lesquels aucune prime n'est sollicitée.

Pour toute information complémentaire à propos des primes Habitation, les conseils en prime !, le particulier peut se rendre aux permanences communales.

RAPPEL DE CES PERMANENCES :

Primes régionales et communales concernant le logement :

Les mardis et jeudis de 9H00 à 12H00.

Rez-de-chaussée du Plan de Cohésion Sociale, rue de la Gendarmerie, 1 à 6590 Momignies.

Tél. 060/21.02.62. GSM. 0472/80.76.49.

Yves SLOS

LURQUIN DE VRAIS SPECIALISTES DU MAZOUT DE CHAUFFAGE

De père en fils depuis 1947 !

Stock important de mazout
2.000 m³ en permanence!

POSSIBILITÉ DE PAIEMENT ÉCHELONNÉ
Renseignez-vous!!!

Le n° de l'économie !
071 53 33 74
Renseignez-vous!

TEXACO Rue du Chemin de Fer, 15B • Thuillies
www.mazout-lurquin.be

*La Rose
d'Antibes*

*Marguerite
Delchambre*

Grand Place 24
6590 MOMIGNIES
Tél. 060 / 51 12 67
060 / 51 23 79

La Berce du Caucase, une plante invasive

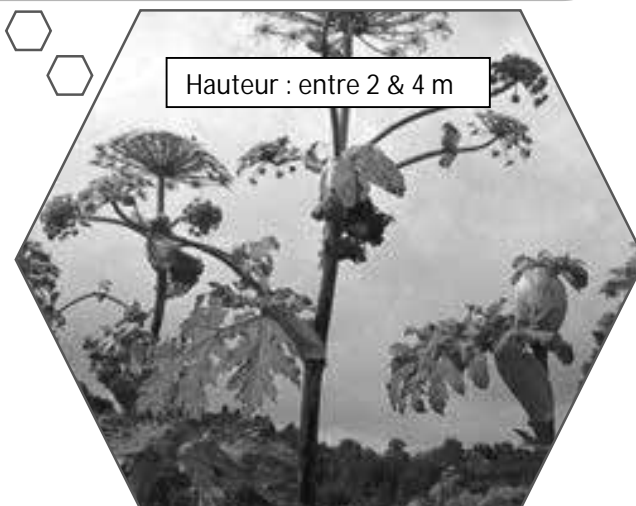


QUI S'Y FROTTE S'Y BRÛLE ! Ne la touchez pas ! Elle contient des substances chimiques dites «photosensibilisantes». Au contact de la peau, et en combinaison avec la lumière solaire, elle provoque de sévères brûlures. En cas d'exposition à la sève de la plante, lavez soigneusement la peau avec de l'eau et du savon et évitez de l'exposer à la lumière du soleil..

LA BIODIVERSITÉ MENACÉE La berce du Caucase est dotée d'une taille exceptionnelle et d'une croissance rapide.

COMMENT L'ÉLIMINER ?

Elle peut être détruite en sectionnant sa racine à 15-20 cm en dessous de la surface du sol, à l'aide d'une houe ou d'une bêche à bord tranchant (technique de la coupe sous le collet). La plante sera ensuite détruite.



Hauteur : entre 2 & 4 m

En savoir plus ?

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

DGO3 – CIEi Cellule interdépartementale Espèces invasives

<http://biodiversite.wallonie.be/invasives>

Email : invasives@spw.wallonie.be



Cette opération doit être réalisée **en mai ou en juin, avant la production de graines sur la plante.** on conseille de réaliser un second passage afin de s'assurer qu'il n'y a pas de repousses.

COLLECTE DE BIENS MÉNAGERS



Collecte gratuite à domicile

Les habitants de **Lobbes** et de **Thuin** contactent le Relais de la Haute Sambre au **071/59.79.56**.

Les habitants de **Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance** contactent la Maison des Services Facilités de Momignies au **060/34.73.59**.

Collecte dans un **déai de maximum 10 jours** ouvrables. Les biens doivent obligatoirement se trouver au rez-de-chaussée. Les biens non réutilisables ne sont pas repris : vous devez les évacuer au recycparc ou dans votre poubelle.

RÉUTILISABLES



Dépôts au recycparc IPALLE

Un local aménagé spécifiquement pour cette collecte est mis à disposition.

- Chimay : Rue Grand Prix des Frontières n° 1
- Momignies : Zone Plantis des Aisements
- Sivry-Rance : Rue Martinsart n° 14
- Thuin : Drève des Alliés n° 122A



IPALLE

Plus d'info sur www.ipalle.be ou au 071/59.12.02



Le 9 janvier 2020,

COMMUNIQUE DE PRESSE

Collecte à domicile de vos biens réutilisables

Vous possédez un fauteuil, un lampadaire ou un objet de décoration dont vous souhaitez vous séparer ? Ne les jetez pas : Ipalle propose aux citoyens du Sud-Hainaut un service de collecte de biens ménagers réutilisables. Avec la collaboration de la Maison des Services Facilités de Momignies, du CPAS de Mons et des Ressourceries Le Carré et La Poudrière, Ipalle offre ainsi la possibilité aux citoyens de donner une seconde vie à leurs objets encore en bon état en permettant à d'autres personnes d'en profiter.

Jusqu'ici, les habitants de Lobbes et de Thuin pouvaient uniquement déposer leurs biens au recyparc de Thuin tandis qu'un service de collecte à domicile était déjà organisé pour les habitants de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Sivry-Rance, et Momignies. À partir de janvier 2020, un service de collecte à domicile de biens en bon état sera également offert aux Thudiniens et aux Lobbains grâce à un nouveau partenariat liant l'intercommunale et le Relais de la Haute Sambre.

Les habitants de Lobbes et de Thuin peuvent désormais, sur simple appel téléphonique au Relais de la Haute Sambre (071/59.79.56), bénéficier d'une collecte sélective à domicile. Les objets en bon état (mobilier, objets de décoration intérieure volumineux, etc.) seront collectés gratuitement dans un délai maximum de dix jours ouvrables. Attention : les biens devront obligatoirement se trouver au rez-de-chaussée. Si lors de la collecte un bien s'avère non réutilisable, il ne sera pas repris : vous devrez alors le déposer au recyparc.

Les habitants de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance bénéficient également du service d'enlèvement à domicile, par la Maison des Services Facilités de Momignies (060/34.73.59).

Rappelons qu'il est également possible de se rendre directement aux recyparcs de Chimay, Momignies, Sivry-Rance ou de Thuin pour y déposer ses biens ménagers réutilisables.

Les entreprises d'économie sociale, partenaires du projet, valorisent les biens réutilisables collectés de façon prioritaire en les réparant ou en les recyclant. Cette initiative s'inscrit pleinement dans le développement durable puisqu'elle permet de promouvoir la réutilisation, la réparation, le don et la revente des objets, participant ainsi activement à la prévention des déchets.

POUR TOUTE INFORMATION : IPALLE SUD-HAINAUT

Rue 't Serstevens, 28 – 6530 Thuin

Tél. : 071/59.12.02

Fax : 071/59.96.10

www.ipalle.be

info.sud.hainaut@ipalle.be



L'agroforesterie multiproductive et multifonctionnelle : une nouvelle perspective agricole

Le Centre de Développement Agroforestier de Chimay (CDAF) participe comme opérateur au Groupe d'Action Locale (GAL) de la Botte du Hainaut, dont l'objet est le développement rural des communes de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance. Via le projet AGROFOR Plus, le CDAF étudie et diffuse les bonnes pratiques de gestion durable de l'arbre hors forêt... et plus particulièrement de l'arbre agroforestier.

Vous avez dit « agroforesterie »...

Il s'agit d'un modèle agricole associant volontairement sur une même parcelle, la présence d'arbres à des cultures ou de l'élevage, à des fins fonctionnelles et/ou de productions.

Les missions du projet Agrofor Plus visent particulièrement à mieux installer, mieux entretenir, mieux récolter et valoriser les éléments et produits agroforestiers.



Arbres isolés ou groupés, haies, alignements, boqueteaux, bandes boisées ... Vous l'aurez compris, tous les arbres sont susceptibles d'assurer différentes fonctions et productions valorisables à la ferme.

Pour toute nouvelle plantation, l'agroforesterie nécessite une réflexion préliminaire indispensable, l'objectif est en effet d'assurer une réelle symbiose entre les besoins du porteur de projet et les arbres. Le point de départ consiste donc à **fixer les objectifs prioritaires par rapport au contexte propre à chaque exploitation** :

- **améliorer les productions agricoles** : assainissement et réchauffement plus précoces du sol au printemps, réduction de l'évaporation et des écarts des températures, maintien des herbages verts plus longtemps en période de sécheresse. En élevage, ombrage et protection, fourrage de complément, bien-être et santé du bétail ;



Le saviez-vous ? Une expérience menée par l'institut de l'élevage français, révèle que des génisses pouvant bénéficier d'ombrage présentent un temps de pâturage journalier supérieur de 30 min et une différence de croissance de 200 g/jour de GMQ (gain moyen quotidien) par rapport à des génisses n'ayant pas accès à l'ombre. Aussi, en cas de forte chaleur, les vaches laitières produisent moins de lait (1 à 3 litres) si elles n'ont pas d'accès à l'ombre.

- **assurer de multiples fonctions de protection** : adoucissement du climat local, régularisation et épuration des eaux, protection des sols contre l'érosion de l'eau ou du vent, consolidation de berges et de talus, protection de bâtiments...
- **produire du bois, matériau renouvelable** : bois d'œuvre (charpente, avivés), bois de service (piquets, perches, tuteurs, bardages), bois de chauffage (bûches), bois raméal fragmenté (broyat de rameaux de diamètre < 7 cm pour le paillage, la litière des étables et des couloirs de contention, l'amélioration agronomique des sols) ;



- **associer d'autres productions** : abri et alimentation pour le petit gibier, fruits (pomme, poire, cerise, châtaigne, noisette, noix ...), miel, champignons, escargots, substances alimentaires, cosmétiques ou médicinales ;
- **favoriser la biodiversité** : précieux relais d'hébergement et de liaison pour de nombreux végétaux, animaux et auxiliaires naturels de l'agriculture : coccinelles prédatrices des pucerons, carabes régulateurs naturels des limaces, insectes pollinisateurs ...
- **offrir des atouts complémentaires** : intégration paysagère de certains bâtiments ou équipements peu esthétiques, amélioration du paysage grâce aux nombreuses espèces variées, à leurs floraisons et coloris saisonniers, favoriser le tourisme vert et l'accueil champêtre à la ferme !



Une fois les objectifs fixés, il convient de choisir le modèle adéquat (haie basse, haie libre, haut-brise-vent, alignement, taillis à courte rotation, arbres têtards, verger, drève,...), la localisation (en limite de parcelle ou dans la parcelle) et les essences adaptées au sol et au climat. Cette étape nécessite souvent de faire appel à un conseiller.



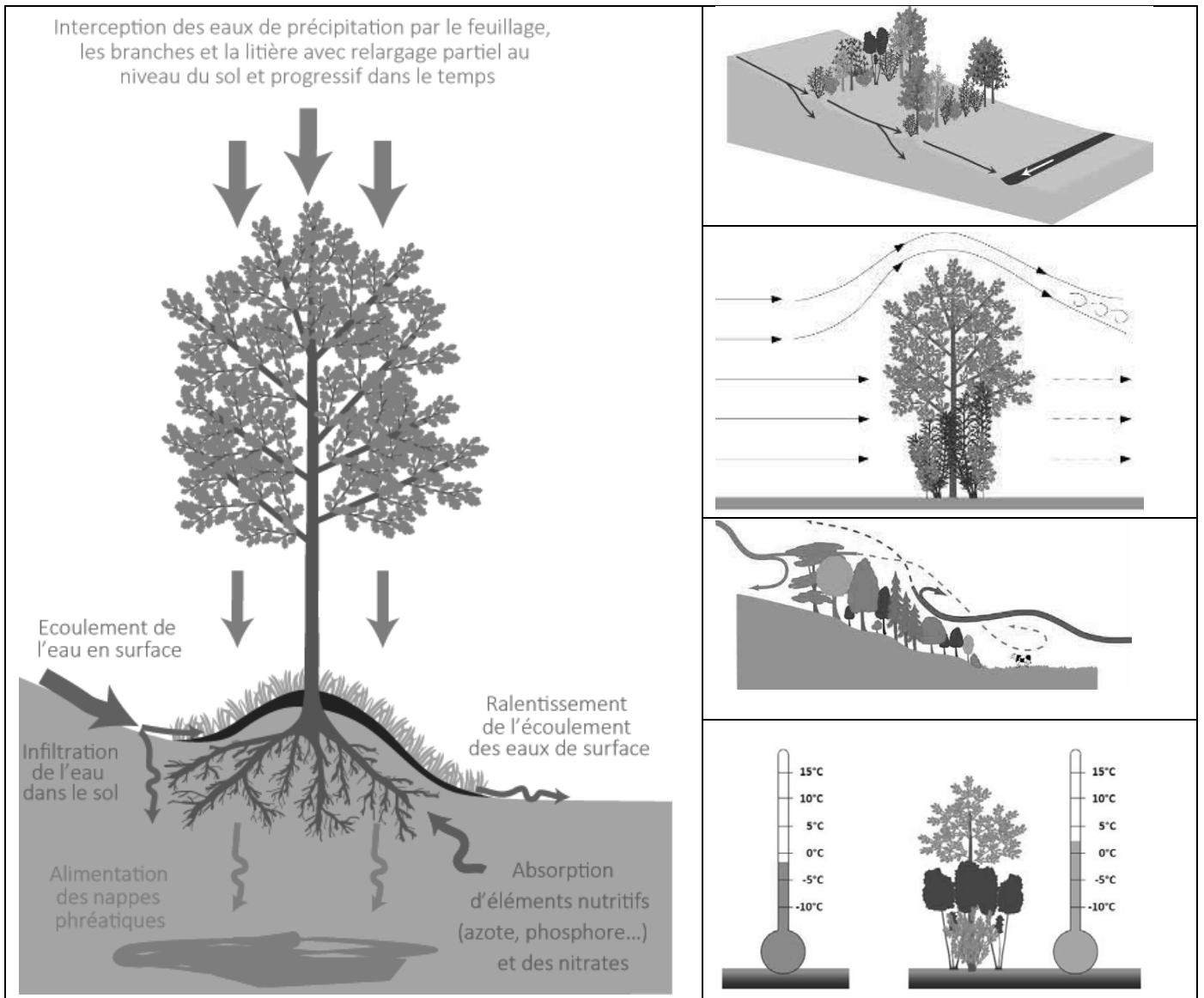
Les arbres en milieu agricole poussent notablement plus vite en hauteur et en diamètre par rapport à la sylviculture classique. Néanmoins, ils nécessitent une logistique de plantation plus soignée et un suivi plus rigoureux au niveau des tailles de formation et d'élagage en particulier si la production de bois d'œuvre est recherchée.

Les gages de réussite des plantations en milieu ouvert sont les suivantes :

- bien travailler la terre : décompacter, labourer, fraiser ;
- bien planter : arbre sain, racines bien étalées et jamais retroussées, tige verticale, collet au niveau du sol, bon contact racines-terre sans compaction
- bien pailler, les solutions sont nombreuses : film biodégradable (le plus économique), broyat, écorces de pin, miscanthus, chanvre,... Elles permettent toutes de limiter le développement des adventices, de réduire les pertes en eau du sol, d'améliorer la fertilité des sols et de favoriser leur vie dans certains cas.

La compétition des graminées avec les jeunes arbres est le facteur d'échec le plus marqué dans les nouvelles plantations.

En conclusion, l'agroforesterie est une technique agricole moderne répondant à de nombreux



Le saviez-vous ? Comme les agriculteurs, tout particulier peut participer au maillage écologique et au verdissement de sa commune en plantant chez lui des arbres haute-tige, des fruitiers ou des haies. Pour cela, vous pouvez bénéficier des subsides de la DNF en soumettant une demande trois mois avant la plantation. Renseignez-vous auprès de Natagriwal : <https://www.natagriwal.be/fr/plantation> Ils peuvent vous aider à monter votre dossier. Et si vous souhaitez disposer de conseils pragmatiques pour mieux installer, entretenir et gérer vos arbres en champs ou en prairie, contactez-nous :

Pascal Balleux, p.balleux@cdaf.be, 060/414010

Damien Gillain, d.gillain@cdaf.be, 060/414012

GRÉGORY BACHELARD

CHAUFFAGE • SANITAIRE • POËLERIE
CLIMATISATION • POMPE À CHALEUR • TUBAGE INOX



GREG.BACHELARD@GMAIL.COM

0496/81 54 59

ACTIVITES SPORTIVES ET AUTRES

Nous attirons votre attention sur le fait que l'organisation effective de ces événements est conditionnée par les instructions prises par le Gouvernement fédéral dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus covid-19 qui seront en vigueur à la date prévue.

1. SPORTS

- Le dimanche 20 septembre 2020, course cycliste (Coupe de Belgique pour Elites sans contrats et Espoirs) organisée par le Royal Vélo Club Momignies.

2. DUCASSES ET FETES

- Le dimanche 10 mai 2020, cérémonies de la fin de la Guerre et de la Libération des Camps à Momignies ;
- Le dimanche 20 juin 2020, fête communale de Macon ;
- Le dimanche 5 juillet 2020, messe à Macon à 11h, réception des jubilaires de toute l'entité au Château-Ferme à Macon ;
- Week-end des 17, 18 et 19 juillet 2020, fête communale de Monceau-Imbrechies, organisée par la Jeunesse de Monceau ;
- Le dimanche 21 juillet 2020, commémoration de la Fête Nationale, marché du terroir, brocante, repas, concerts et feu d'artifice ;
- Week-end des 24, 25 et 26 juillet 2020, fête communale de Macquenoise, organisée par la Jeunesse de Macquenoise ;
- Week-end des 31 juillet, 1^{er} et 2 août 2020, fête communale de Beauwelz, organisée par la Jeunesse de Macquenoise ;
- Le dimanche 2 août 2020, marche, organisée par la fanfare de Beauwelz ;
- Le dimanche 9 août 2020, brocante organisée par la Fanfare Royale « Les Joyeux Artisans », à Beauwelz ;
- Week-end des 14, 15 et 16 août 2020, fête communale de Forge-Philippe, organisée par la Jeunesse de Forge-Philippe ;
- Week-end des 21, 22 et 23 août 2020, fête communale de Seloignes, organisée par la Jeunesse de Seloignes ;
- Week-end des 30 et 31 août 2020, cérémonies de commémoration du 76^{ème} anniversaire de l'entrée des Libérateurs Alliés à Cendron ;
- Le dimanche 6 septembre 2020, brocante organisée par le Liberty, à Seloignes.

Le Collège attire votre attention sur le fait que durant ces activités des mesures seront prises afin de réglementer la circulation (fermeture, déviation de certaines routes, ...) et d'assurer au mieux la sécurité.

ORGANISATIONS – AVIS IMPORTANT

Les personnes ou associations qui souhaitent organiser une activité (marche, VTT, jeu de boules, soirée, brocante...) doivent transmettre une demande d'autorisation à l'Administration Communale de Momignies, au moins deux mois avant l'activité.

Un document de sécurité (disponible sur le site ou à la Commune) doit également être complété et transmis à l'Administration communale deux mois avant l'activité. Ce document sera envoyé à la zone de secours et à la Police, pour avis.

Pour les marches et VTT, les organisateurs doivent indiquer les parcours précis sur une carte. Pour le passage dans les bois, une demande doit être également envoyée au S.P.W., Département Nature et Forêts, Cantonement de Chimay.

Dans la demande d'autorisation, les organisateurs devront préciser si des barrières et une signalisation ou des mesures de sécurité sont nécessaires.



Gérer un Hébergement touristique

Cette matière (sauf le tourisme social) est gérée au Commissariat Général au Tourisme (CGT) par la Direction des Hébergements touristiques qui a pour missions principales :

- autoriser l'utilisation d'une des dénominations protégées par le Code (= certifications officielles) ;
- classer l'établissement ;
- octroyer des subventions à la création, la rénovation ou l'amélioration des établissements ;
- contrôler périodiquement le respect de la réglementation touristique ;
- informer et conseiller ;
- gérer les demandes de révisions de classement, les recours ainsi que les plaintes.

Tout hébergement, qu'il soit autorisé par le CGT ou pas, **est soumis à diverses obligations telles que la Déclaration d'exploitation et l'Attestation de Sécurité incendie**. L'Autorisation n'est quant à elle pas obligatoire si vous n'utilisez pas l'une des appellations protégées sauf en Camping touristique et en Camping à la ferme. Elle donne cependant droit à divers avantages.

En ce qui concerne la déclaration d'exploitation, toutes les informations sont disponibles sur le site suivant : <https://www.tourismewallonie.be/declaration-dexploitation>.

Qu'est-ce que la DÉCLARATION D'EXPLOITATION ?

La déclaration d'exploitation est une **déclaration sur l'honneur** qui doit être réalisée **avant** toute mise en location d'un hébergement touristique.

Elle a pour objets principaux :

- renforcer la sécurité des touristes ;
- recenser l'ensemble des hébergements touristiques mis en location en Wallonie de langue française.

QUI doit réaliser cette déclaration ?

Toute personne qui, en Wallonie de langue française, propose un hébergement touristique à la location.

COMMENT puis-je réaliser cette déclaration ?

Cette procédure est simplifiée par l'utilisation des **formulaire en ligne** disponibles sur le Portail de la Wallonie : <https://www.wallonie.be/fr/demarches/gerer-un-hebergement-touristique>

Contact et informations

Direction des Hébergements touristiques

Pascal DELPLANQUE

Tél.: 081/32 57 26

pascal.delplanque@tourismewallonie.be

En ce qui concerne la **Sécurité Incendie**, les informations sont disponibles sur le site internet : <https://www.tourismewallonie.be/secureite-incendie>.

Selon l'article 332 du Code wallon du Tourisme, aucun établissement ne peut être exploité sans Attestation de Sécurité-Incendie (=ASI).

L'article 335 du Code wallon du Tourisme détermine, au moyen d'un tableau disponible sur le site susmentionné les normes de sécurité spécifiques applicables aux bâtiments ou parties de bâtiment.

Contact et informations

La Cellule Sécurité-incendie de la Direction des Hébergements touristiques a pour missions principales :

- informer, aider et conseiller en Sécurité-incendie ;
- gérer la Commission Sécurité-incendie ;
- contrôler, surveiller et constater des infractions en matière de Sécurité-incendie ;
- mettre à jour et élaborer des normes spécifiques en matière Sécurité-incendie.

Direction des Hébergements touristiques

Marc OLIVIER

Tél. : 081/32 56 41

marc.olivier@tourismewallonie.be

Ces informations sont directement reprises sur les différents sites internet susmentionnés.

PAPETERIE GÉNÉRALE	LIBRAIRIE - PAPETERIE		LIBRAIRIE SPÉCIALISÉE
			
	Rue des Ormeaux 25 - 6460 Chimay Tél: 060/21.44.08		
	<i>Votre spécialiste en :</i>		
	<u>PAPETERIE</u>	<u>LIBRAIRIE</u>	
	SCOLAIRE BAGAGERIE STYLOS CARTERIE DANS LES GRANDES MARQUES...	PRESSE, BEST-SELLER BANDE DESSINÉES LIVRES SCOLAIRES BONGO, CADEAUX BOX GUIDES TOURISTIQUES CARTES ROUTIÈRES LOTTERIE	

TROPHÉE DU MÉRITE SPORTIF

1. REGLEMENTATION

Le mérite sportif sera décerné suivant les règles suivantes :

- a. Il devra récompenser des sportifs appartenant à des clubs de l'entité, ou récompenser des responsables de comités de club, domiciliés dans la commune et appartenant à un club dans l'entité ou hors de l'entité, il récompensera également les clubs de l'entité de MOMIGNIES, qui ont, au cours de l'année 2019, accompli une performance ou un effort significatif en matière sportive ;
- b. Catégories retenues :
 - moins de 18 ans ;
 - plus de 18 ans ;
 - membres de comité ;
 - clubs.

2. LES CANDIDATURES

Les personnes intéressées par le mérite sportif devront obligatoirement compléter et signer une fiche de candidature disponible à l'accueil de l'Administration communale. 060/51.11.11. Date limite du dépôt des candidatures : vendredi 29 mai 2020 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

N.B. Aucune candidature téléphonique ne sera prise en compte.

3. REMISE DES PRIX

La remise des prix se fera le dimanche 5 juillet 2020 à 14 h au Château-Ferme de Macon en présence de Monsieur le Bourgmestre, de l'Echevin et des Echevines.

Eddy BAYARD
Echevin des Sports

ESCAVECHE DU VAL D'OISE

Le val d'Oise, 18 A

6593 MACQUENOISE

Contact : Meulemeester Françoise

Téléphone : 060/51.11.86 ou 0473/24.27.03

Mail : contact@escavecheduvaldoise.be

Site : www.escavecheduvaldoise.be



Ouverture du point de vente à l'atelier du 1^{er} avril 2020 au 31 octobre 2020 :

Lundi : de 8h à 12h

Mardi, mercredi, jeudi : de 8h à 17h

Vendredi : de 8h à 12h

La rentrée scolaire c'est... demain... pensez-y

Votre enfant passe du primaire au secondaire, va aller à l'université, va changer d'école. Il est temps de penser à son mode de déplacement du domicile vers l'école.

Le grand enjeu de ces prochaines années sera certainement un changement comportemental question mobilité et empreinte carbone.

Les déplacements quotidiens en voiture provoquent des embouteillages aux heures de rentrée et de sortie des classes, de l'énerverment et un risque d'accident.

Pour les adolescents qui iront dans les hautes écoles, le prix d'un kot coûte par mois plus cher qu'un abonnement annuel aux TEC. En rentrant chaque jour à la maison, vos adolescents ne sont pas livrés à eux-mêmes. Il existe pour cela un magnifique outil que sont les transports en commun.

Outre nos nombreux bus qui sillonnent nos villages pour amener et reconduire en toute sécurité les enfants dans les différentes écoles de la région, il y a depuis maintenant presque un an un nouveau trajet qui emmène les adolescents de Macquenoise – Chimay – Beaumont – Mons chaque matin et soir.

Vous trouverez ci-dessous tous les renseignements utiles concernant les futurs déplacements de vos enfants à la prochaine rentrée scolaire.

Ets Liénard & Cie, groupe Keolis : 060/21.12.33

TEC Charleroi : 071/23.41.15 - infotec.be

A Chimay gare, chaque 2^e et 4^e jeudi du mois, de 8h00 à 12h30, le mobi.espace TEC sera présent pour délivrer tous les titres de transports existants et vous donner tous les renseignements dont vous avez besoin pour vos déplacements en bus.

**Pensez citoyenneté,
pensez Mobilité,
pensez transports en commun.**

BRIOIR Philippe
Responsable d'exploitation
Autobus Liénard



0493/14 57 37 Coiffure
Et coiffure à domicile
Sveta
Rue Balasse, 4
6591
Macon



LE MEILLEUR SERVICE AU MEILLEUR PRIX
MOMIGNIES
PNEUS SERVICES
Passion Pneu
Site: www.momignies-pneus.com
30, rue Chantrenne - 6590 MOMIGNIES (Belgique)
Près de Trélon
Païement par carte Visa Eurocard
0032 60 51 14 86
Ouverture tous les jours de 8H15 à 12H et de 13H30 à 18H
Le samedi de 8H15 à 12H et de 13H30 à 16H
BATTERIE
PNEUS AGRICOLES
VENTE DE REMORQUES ROUTIERES
Service mécanique
moteurs, freins,
mélanges, etc.
Géométrie par ordinateur

PLUS D'INFORMATIONS?! ---

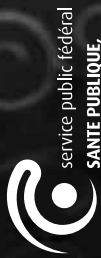
UNE QUESTION CONCERNANT LA LÉGISLATION? UNE PLAINTE?

Service Inspection Tabac et Alcool du SPF Santé publique
Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Tel. 02 524 97 97
tabac-alcool@sante.belgique.be
www.sante.belgique.be

ASTUCES ET CONSEILS POUR UNE BONNE POLITIQUE ÉVÉNEMENTIELLE

- Consultez l'administration de votre ville ou de votre commune (service jeunesse, service de prévention, ...)
- Inspirez-vous auprès d'un service (local) de prévention
- Groupe « Jeunes, alcool & société » www.jeunesetalcool.be

Conseils pratiques pour les
organisateur·s de soirées, festivals
et autres événements



service public fédéral
**SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT**

.be

CE QUE JE RISQUE EN TANT QU' ORGANISATEUR?

Si vous servez de l'alcool à des jeunes qui n'ont pas l'âge requis, vous risquez une amende de 156 à 18.000 euros.

Votre responsabilité civile pourra également être engagée si des jeunes qui sont ivres causent un accident lors de votre événement, ou après celui-ci.

QUEL EST L'EFFET DE L'ALCOOL SUR LES JEUNES?

Le cerveau des jeunes est encore en plein développement, ce qui les rend particulièrement sensibles aux effets de l'alcool.

Des jeunes qui boivent courent plus de risques d'accidents, s'adonnent plus facilement à des pratiques sexuelles non protégées et commettent plus souvent des actes de violence.

En commençant à boire jeune, on augmente le risque de dépendance à l'alcool à l'âge adulte.

JEUNES ET ALCOOL: CE QUI EST AUTORISÉ (OU PAS)?

JEUNES ET ALCOOL: QUE DIT LA LOI ?

-16

JEUNES DE MOINS DE 16 ANS
pas d'alcool

>16

ENTRE 16 ET 18 ANS
seulement de la bière et du vin, dont les vins enrichis tels que le porto ou le sherry

>18

A PARTIR DE 18 ANS
toutes les boissons alcoolisées, donc y compris les alcools forts (vodka, whisky, gin, genièvre, ...) et les cocktails ou alcopops



Lisez bien l'étiquette pour savoir si un cocktail ou un mélange contient de l'alcool fort

En tant qu'organisateur ou collaborateur, vous avez le droit de demander à chaque visiteur de prouver son âge pour participer à votre événement. Demandez à voir une carte d'identité ou un autre document tel qu'un permis de conduire ou une carte d'étudiant.

Un distributeur de boissons contenant des boissons alcoolisées doit également être muni d'un lecteur de carte d'identité.

LAISSEZ LES JEUNES S'AMUSER, MAIS EN TOUTE SÉCURITÉ !

EN PRÉPARANT VOTRE ÉVÉNEMENT



- Adaptez votre offre à votre public-cible. Les alcools forts sont-ils réellement nécessaires lors d'une fête de jeunes ?
- Proposez un système pratique et visible pour le contrôle de l'âge, par exemple des bracelets distincts pour les jeunes en-dessous de 16 ou de 18 ans. Certains services locaux de prévention proposent ces bracelets (voir 'plus d'informations').
- Prévenez bien vos collaborateurs ou volontaires des règles de contrôle de l'âge.
- Aménagez le local ou le bar de manière réfléchie, par exemple en prévoyant un bar distinct pour les alcools forts et les cocktails.
- Proposez aussi un large choix de boissons non-alcoolisées, éventuellement à un moindre prix.
- Évitez les promotions qui peuvent mener à des abus, telles que 'un mètre de bière' ou un 'happy hour sur les cocktails'.

PENDANT VOTRE ÉVÉNEMENT



- Contrôlez l'âge des participants directement à l'entrée et identifiez-les de manière claire, par exemple grâce à un bracelet. Cela évitera les discussions et les files au bar.
- Prévoyez suffisamment de collaborateurs ou de volontaires derrière le bar. En cas de rush, les erreurs sont plus vite arrivées.
- Affectez les collaborateurs les plus expérimentés à l'entrée et au bar. Il est plus difficile pour un jeune collaborateur de refuser de l'alcool à des gens de son âge.
- Ne laissez pas boire les jeunes de moins de 16 ans.
- Intervenez si des participants plus âgés passent des boissons à des plus jeunes. C'est interdit et punissable par la loi.

PASSANT DES BOISSONS EST INTERDIT ET PUNISSABLE PAR LA LOI!





Consultation pour enfants

Grand'Place 31bis
Momignies



Consultations médico-préventives de 0 à 3 ans tous les jeudis
de 14h à 16h, sur RDV par les Doctoresses Crowet et Vanderheyden.

Pesée sans RDV de 13h30 à 14h30.

Activités collectives (massages, psychomotricité): dates indiquées au local.

Dépistages visuels à partir de 2ans, sur RDV, organisés 2 fois par ans.

Consultation médico-préventives de 3 à 6ans le 2^e mercredi du mois sur RDV.
Partenaire enfant-parent responsable : Dogné France au 0499/99.78.77 (Prise de RDV ou renseignements)

Président du comité : Christian Aertsens au 060/51.25.25 ou 0495/64.62.55

Consultation périodique de Seloignes le 3^e mardi du mois de 14h à 15h
par le Docteur Hardy, salle Aquarius.

Partenaire Enfant-Parent responsable : Leleu Linda au 0491/35.79.59.

ATTENTION : Villages de BEAUWELZ et MACQUENOISE !



**Vous avez plus de 65 ans et souhaitez recevoir un cougnou
de la part de la jeunesse de Macquenoise - Beauwelz au moment des fêtes ?**

**Inscrivez-vous sur notre liste en contactant Clémentine au 0487/79.95.52
ou clementine.goffin@orange.fr**

**Si nous passons déjà chez vous, pas besoin de nous contacter,
nous continuerons à venir vous voir !**

Dans l'espoir de vous rencontrer nombreux au moment des fêtes !

La jeunesse de Macquenoise - Beauwelz

INFORMATION IMPORTANTE



Pour mieux répondre à la demande, MOBILESEM Vélo vous propose dès à présent ses nouveaux services vélo :

- Apprendre la mécanique
- Rouler à vélo
- Créer des événements
- Monter des projets

Infos et tarifs - Contact: 0493 30 70 89 - velo@mobilesem.be

Par ailleurs, nous vous informons de la fermeture de notre atelier vélo à Chimay dès ce 5 mars 2020

Si vous souhaitez faire réparer votre vélo, acheter un vélo d'occasion, ou louer des vélos, vous pouvez vous adresser aux vélocistes de la région, ou encore à notre atelier vélo partenaire

Brillo (Charleroi – cyclo@brillo.be – 0496 24 93 97)

Pour les contrats « 1 vélo pour 10 ans » en cours

contactez-nous au 0476 05 87 33

Retrouvez tous nos services sur



MOBILESEM.BE

05/03/2020



MOBILESEM.BE

INFOS TARIFS SERVICES VÉLO



velo@mobilesem.be
0493 / 30 70 89



**MOBILESEM c'est aussi
une Centrale de Mobilité et un Service Permis B**

ORGANISATION DE VOS DÉPLACEMENTS

RDV médicaux,
coursés,
démarches administratives,
etc.

0800 / 15 230
numéro gratuit

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

MOBILESEM - Rue du Moulin 181 - 5600 Philippeville

Avec le soutien des communes ESEM
adhérentes à la charte pour la mobilité



SERVICES VÉLO



MOBILESEM



Apprendre la mécanique vélo
Rouler à vélo
Créer des événements
Monter des projets



MOBILESEM.BE



Ed. responsable : O. Foubert - MOBILESEM Ashl - 2020 - Ne pas jeter sur la voie publique



APPRENDRE LA MÉCANIQUE VÉLO

Devenez autonome pour entretenir et réparer votre vélo!

MODULE 1

- Contrôler, identifier les pannes et entretenir son vélo.
- Réparer une crevaillon et régler les freins et dérailleurs.

MODULE 2

- Se dépanner sur la route.
- Changer les freins, les dérailleurs et la chaîne.
- Dévoiler une roue.

MODULE 3

- Entretien un axe de pédalier, de direction et un moyeu de roue.

MODULE 4

- Perfectionnement sur base de vos besoins.



Contrôle technique et réglages de base de votre flotte de vélos



ROULER À VÉLO

Déplacez-vous à vélo en toute sécurité!

- Apprendre l'équilibre ; Maîtriser son vélo ; Rouler dans la circulation en toute sérénité.
- Encadrer un groupe de cyclistes.
- Cohabiter avec tous les usagers (code de la route cycliste).
- S'initier à la micro-mobilité, découvrir le réseau cyclable.
- Nos conseils et formations à la carte.

Pour les écoles, associations, secteur public/privé, groupes,... pour les enfants; ados, adultes et seniors.



CRÉER DES ÉVÉNEMENTS

Nous vous aidons à organiser vos événements autour du vélo :

- Conseils et/ou présence lors de vos événements vélos : planifications, contrôle technique, animations, bourse aux vélos, initiation à la micro-mobilité, ...



MONTER DES PROJETS

Notre expertise pour que vos projets vélos aboutissent :

- Accompagnement de projets : de la co-rédaction à la réalisation et au suivi de votre projet (stationnement et box vélos, bornes électriques pour VAE, ...).
- Veille et conseils sur le type de vélo adapté à vos besoins.



INTERETS COMMUNAUX

L'équipe des **Intérêts Communaux** poursuit son chemin au sein du conseil communal.

Nous ne manquons pas de questionner, d'interpeller le groupe de la majorité sur les points qui nous paraissent essentiels pour une bonne gestion de notre commune.

Dans ce sens, nous veillons à la mise en place d'un audit externe sur la gestion communale afin de garantir un service optimal à nos administrés. Nous espérons que celui-ci nous donnera des pistes qui nous permettront de mettre en place une gestion plus rigoureuse pour faire face à la situation financière critique de notre commune.

Autre sujet, dans le cadre de « **une commune propre** », l'équipe des **Intérêts Communaux** a renouvelé sa participation citoyenne en organisant pour la deuxième année, un ramassage des déchets le 28 mars 2020 dans les rues de nos communes.

Au moment où nous devons écrire ce texte, l'activité ne s'est pas encore déroulée. Nous espérons, comme l'an dernier, un réel succès pour cette activité avec une participation d'un grand nombre de citoyens.

Garder notre commune propre doit être un défi de tous les jours pour chacun d'entre nous.

Relevons donc ce beau défi !



Nous ne manquerons pas de vous faire part des résultats de cette action dans le prochain journal «A travers Nos Villages».

L'équipe des **Intérêts Communaux** reste bien sûr à votre disposition.

N'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de vos soucis, questions, critiques et aussi ... de vos encouragements !

Merci à chacun

L'équipe des Intérêts Communaux

Les élus des IC sont à votre écoute et à votre disposition
N'hésitez pas à les contacter



Les Conseillers communaux

Jean-Marc Poullain

☎ 0476/49-32-34

✉ jeanmarc.poullain@skynet.be

Les Arsillières, 21

6590 Momignies

Eric Paquet

☎ 0476/06-46-23

✉ info@ninetywash90.be

Rue Joseph Hannecart, 8

6591 Macon

Olivier Recloux

☎ 0496/40-54-09

✉ olivierrecloux@hotmail.com

Rue Mahy, 3

6590 Momignies

Katia Curri

☎ 0473/68-95-86

✉ Katia.curri@hotmail.com

Rue Des Vieux Autels, 20

6590 Momignies

Ingrid Raux

☎ 0477/48-43-33

Rue de la Fortelle, 2

6594 Beauwelz

José Vandendorpe

☎ 0495/24-21-92

La Distillerie, 3

6593 Macquenoise

Les conseillers CPAS

Jean Furnémont

☎ 0475/55-63-41

✉ jean@furnemont.be

Les Arsillières, 10

6590 Momignies

Audrey Macq

☎ 0497/91-33-57

✉ macqa@hotmail.com

Rue Chantrenne, 42

6590 Momignies

Claire Martinez

☎ 0498/97-65-35

✉ claire.martinez@live.be

Route Verte, 15

6593 Macquenoise

ETRE BIEN CHEZ SOI, ETRE BIEN EN SOI



Home Terre'Happy

Organisatrice d'intérieur
Coach de vie



0477/835.352





Chers habitants de l'entité,

Nous profitons de cette tribune qui nous est allouée conformément au ROI du Conseil Communal, pour vous informer de quelques-unes des interventions de notre groupe **Alternative Citoyenne** lors des derniers conseils communaux.

Conseil communal du mardi 26 novembre 2019 :

Point1. Conseil communal des enfants : prestation de serment

Le groupe Alternative Citoyenne salue et félicite les six nouveaux élus au Conseil Communal des enfants et leur souhaite un bon mandat bien encadrés par l'équipe du PCS (Plan de Cohésion Sociale). Nous pensons que ce travail pédagogique d'apprentissage de la participation citoyenne est particulièrement important en ces temps où nos enfants sont ou seront confrontés à la diffusion massive de fausses informations – *fake news* - par les réseaux sociaux, verront ressurgir les vieux démons du repli sur soi, du racisme, de l'intolérance et du populisme. Puisse cette expérience les aider à comprendre le fonctionnement de notre commune et à acquérir des valeurs de respect, de solidarité et de vivre ensemble.

Points 4 et 5. Déchets : coût vérité - Augmentation de la taxe poubelle

Le groupe Alternative Citoyenne désapprouve l'augmentation de la taxe sur les déchets ménagers proposée par la majorité : 90€ pour un isolé et 180€ par ménage. Nous rappelons qu'en lieu et place d'une taxe forfaitaire uniforme, nous préfererions un système qui encouragerait le comportement éco-citoyen, à savoir la poubelle à puce. D'autre part, nous demandons qu'un administrateur de de l'intercommunale IPALLE viennent exposer en séance publique du Conseil les raisons de la majoration des coûts liés à la collecte et à la gestion des déchets et les moyens d'y remédier. Nous répétons notre demande – déjà formulée à plusieurs reprises - d'initier une étude préalable au passage à la poubelle à puce dans toute notre zone de la Botte du Hainaut.

Conseil communal du mercredi 18 décembre 2020 :

Point 2. Finances : Budget 2020

Le groupe Alternative Citoyenne s'abstient sur le budget 2020. Face au déficit initialement annoncé de 160 000 €, plusieurs solutions étaient envisageables : réduire la masse salariale en repartant pour un tour de chômage tournant parmi le personnel ouvrier, renégocier la dette avec les banques pour réduire la charge d'emprunt en allongeant la durée de nos crédits, remettre un budget en déficit avec ce que cela impliquait de perte d'indépendance face à la tutelle ou encore augmenter les taxes.

Nous sommes heureux que les dernières communications de chiffres entre autres de l'IPP aient permis de réduire ce déficit sans recourir à ces quatre solutions.

En effet exiger un nouvel effort du personnel communal aurait été malvenu après la suppression de la prime de fin d'année que le personnel a déjà dû endurer en 2019. Allonger les crédits ne faisait que reporter à plus tard les problèmes et reporter le poids de la dette sur les générations futures ne nous semble pas responsable. D'autant plus qu'au final l'opération coûte plus cher.

Remettre un budget en déficit entrainerait une mise sous tutelle de la RW (ou tout au moins l'obligation de prévoir un plan de convergence qui limiterait nos possibilités d'action et d'emprunt pour des projets à venir.

Et enfin au niveau des taxes, on vient déjà d'augmenter la taxe poubelle de façon uniforme.

Les dernières nouvelles de la RW permettent donc de présenter un budget en équilibre même s'il est précaire avec un boni de 8 000€ au résultat général. Les marges de manœuvre sont très faibles et si le boni est là c'est parce que, entre autres, on a diminué les frais salariaux en anticipant les congés de maladie du personnel.

Pour rappel, en votant le budget 2017, on espérait une sortie des difficultés pour le budget 2018, ça n'a pas été le cas ni en 2018 ni en 2019 et ça ne l'est toujours pas en 2020.

On reste dans un budget de rigueur, un peu comme si on était en affaires courantes, les investissements sont réduits, des travaux sont reportés, le fonds de réserve est asséché.

Bien sûr, il y a des coûts élevés de transferts sur lesquels on n'a pas pris : dotation au CPAS 950 000€ (plus d'1/8^{ème} du budget), dotation à la zone de police même si elle est non indexée depuis plusieurs années (435 345€), la dotation à la zone de secours (265 250€) même si on ne subit plus la double peine du service d'incendie depuis trois ans, enlèvements des immondices IPALLE (450 000€).

Mais d'autres coûts restent fixes ou diminuent et soulagent notre budget : taux d'intérêt très bas qui diminue la charge d'emprunt, les primes d'assurance qui ont été revues à la baisse suite à la renégociation des marchés, le coût (momentanément) modéré du carburant, les frais de déneigement presque nuls vu la raréfaction des conditions d'intempéries hivernales...

Lors de la Commission des Finances nous avons émis des pistes :

- le projet annoncé d'un audit extérieur de nos services communaux nous semble une initiative intéressante
- mandater le collège des bourgmestres pour qu'ils interviennent auprès de la zone de police pour diminuer un peu la dotation des communes à la zone
- étude du passage aux poubelles à puce
- fusion des fabriques d'église
- attitude proactive dans la renégociation des emprunts vu les taux d'intérêts très bas
- étude du calcul de la dotation du fonds des communes et des moyens de faire évoluer positivement celle-ci
- plan d'isolation des bâtiments publics avec agenda des travaux budgétisés
- ...

Nous nous réjouissons de la restauration de la prime de fin d'année du personnel et nous constatons avec satisfaction une avancée au niveau de la transparence : le budget est publié en ligne sur le site de l'administration communale, ce qui va dans le sens de nos principes de transparence et de la règle de publicité de ce budget.

Par contre, nous regrettons au niveau de la participation citoyenne de ne pas voir de budget participatif, ce que nous avons déjà suggéré les années précédentes.

Conseil communal du mardi 28 janvier 2020 :

Point 10. Personnel communal : Mise à la retraite

Trois membres du personnel sont mis à l'honneur lors de ce conseil communal : Mme Jacqueline Bourguignon, employée administrative, et Mrs Jean-Luc Bougard et Bernard Fortemps, ouvriers communaux. Nous leur souhaitons une heureuse retraite entourés de leurs proches après une longue carrière de bons et loyaux services à notre commune.

Conseil communal du lundi 02 mars 2020 :

Point 4. Bibliothèque rapport d'activités 2019

Notre groupe AC profite de l'occasion pour rappeler l'importance et la qualité de ce service pour permettre à des jeunes et moins jeunes parfois précarisés de s'intégrer dans leur village et d'avoir un accès à la culture via la lecture. La bibliothèque communale, c'est 581 lecteurs actifs, 9404 livres prêtés cette année 2019 et de nombreuses animations et collaborations. Bravo à Mme Claudine Berhin pour son précieux travail!

Point 17. Remise des diplômes par le Souvenir Français aux élèves de l'Heureux Abri pour leur implication dans les commémorations patriotiques et le devoir de mémoire

Remise des diplômes par le Souvenir Français aux élèves de l'Heureux Abri des sections horticulture et menuiserie pour leur travail, leur engagement et leurs réalisations dans le cadre du centenaire de l'Armistice. Bravo à ces 19 jeunes et aux membres de l'équipe pédagogique qui les ont encadrés et encouragés dans ce devoir de mémoire si important en ces temps où resurgissent un peu partout en Europe les vieux fantômes des nationalismes exacerbés et les mouvements d'extrême droite. Félicitations à Edouard Jauquet et toute l'équipe éducative et à tous les élèves qui se sont impliqués dans ce beau projet.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute suggestion, question ou information supplémentaire. N'hésitez pas à nous contacter.

Pour le groupe **Alternative Citoyenne**,

Annie Vanderheyden, conseillère CPAS, 0473/411008, vanderheyden.a@hotmail.be
Frédéric Salengros, conseiller communal, 0497/203509, frederic.salengros@gmail.com
Jean-Marc Monin, conseiller communal, 0494/493232, jeanmarcmonin@hotmail.com



Le Centre culturel de Momignies, une équipe à haute valeur "agitée" ...

En Belgique francophone, 117 centres culturels sont actuellement soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Notre centre culturel est actif depuis des décennies à Momignies. Micheline fête cette année ses 30 ans comme directrice du centre culturel de Momignies.

Les droits culturels sont au cœur des droits de l'homme.



Je vous rappelle ici la Déclaration universelle des droits de l'homme et en particulier, son article 27 et la Déclaration de Fribourg en 2007 qui définit les droits culturels).

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Pour vivre dignement (droit à la vie, à la santé, droit de vote, droit de réunion, droit de se déplacer, droit au travail, ...), l'homme a besoin d'exercer ses droits culturels (accès aux savoirs, à un patrimoine culturel riche, de s'exprimer librement, ...).

La Belgique a inscrit en 1994 à l'article 23 de la Constitution « le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine » reconnaissant à chacun le droit à l'épanouissement culturel ».

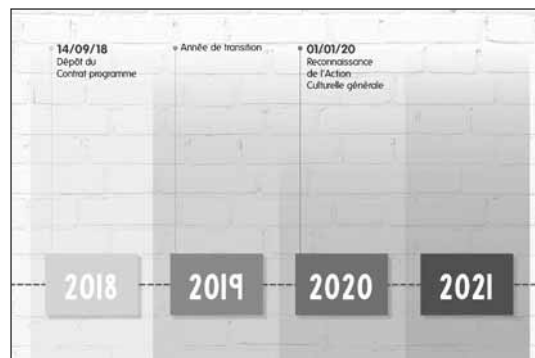
Quels sont ces droits culturels ?

1. La liberté artistique
2. La conservation et la promotion des patrimoines et des cultures
3. L'accès à la culture
4. La participation à la culture
5. La liberté de choix en matière culturelle
6. Le droit de participer à la prise de décision en matière de politique ou de programmation culturelle.

Dans le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013, les droits culturels deviennent un nouveau référentiel pour les centres culturels (1ère disposition légale belge qui reprend ceux-ci et les rend opérationnels) : il affirme en effet que le rôle des centres culturels est de contribuer à l'exercice de l'ensemble des droits culturels **par tous (démocratie culturelle) et pour tous (démocratisation de la culture).**

Les Centres culturels sont donc aujourd’hui régis par le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013.

Pour être reconnus et donc continuer à bénéficier de la subvention de la FWB, ils doivent suivre une procédure (ou manière de travailler) fixée par ce décret (boucle procédurale) : auto-évaluation, analyse partagée du territoire (moments d’expression) pour faire émerger des enjeux de société sur leur territoire, enjeux qu’ils aborderont via leur projet culturel. Cette boucle sera renouvelée tous les 5 ans.



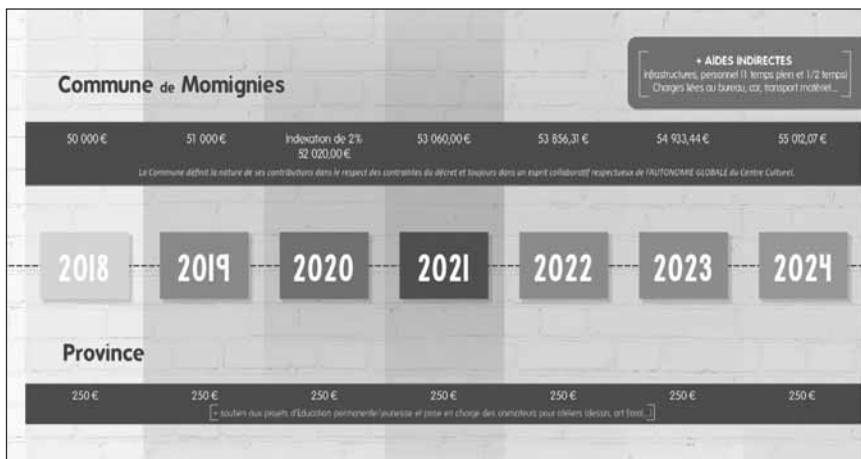
Depuis début 2016, l’équipe du Centre culturel de Momignies s’est attelée à définir son projet culturel pour les 5 années à venir (2019-2024) en se basant sur les souhaits de la population des 7 villages de l’entité.

Nous avons reçu avec joie la très bonne nouvelle quelques jours avant Noël. Dans son courrier, la Ministre de la Culture, Bénédicte Linard, nous annonce la reconnaissance de l’action culturelle générale du Centre culturel de Momignies, ce qui signifie que nous continuerons à bénéficier des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, indispensables à la vie de notre Centre culturel, pendant les 5 ans à venir (01/01/2020 au 31/12/2024).

Cette reconnaissance est assortie d’une augmentation progressive de notre subvention pour atteindre en 2024 : 100.000 €, soit une augmentation de près de 15.000 €.

Un contrat d’une durée de 5 ans, le contrat-programme, est donc conclu entre la FWB, le centre culturel et les pouvoirs publics partenaires du Centre (la Commune et la Province) qui précise les engagements de chaque signataire : le projet d’action culturelle, les engagements financiers et les modalités d’usage des infrastructures culturelles.

Les actions nouvelles du Centre culturel seront axées principalement sur deux enjeux : encourager les notions de citoyenneté, de responsabilité et de solidarité auprès des jeunes âgés de 15 à 25 ans et décentraliser l’offre culturelle dans les 7 villages de l’entité.



Le décret de 2013 maintient la parité de financement entre la FWB et les pouvoirs locaux.

Il prévoit une subvention forfaitaire de la FWB de 100.000 € par an à tous les centres culturels dont l'action culturelle générale est reconnue (+ des subven-

tions supplémentaires pour des reconnaissances complémentaires).

Ces subventions sont accordées pour la mise en œuvre des projets d'action culturelle et sont soumises au renouvellement tous les 5 ans.

Le décret de 2013 maintient la condition de la **parité** de financement entre la FWB et les pouvoirs locaux :

- **La province** (250 € par an + soutien à des projets et mise à disposition d'animateurs pour divers ateliers

- **La commune** du territoire d'implantation du centre culturel via une subvention annuelle « en liquide » (contribution financière de la commune de Momignies est de 50.000 € indexés jusqu'en 2024) et une prise en charge de dépenses structurelles (le bâtiment occupé par le Centre culturel, la fourniture d'énergie, le car communal, des services et du personnel (ouvrier, administratif, ...)).

Dans la convention qui lie la commune et le centre culturel, il est aussi prévu que **le Centre culturel verse à la commune 27.500 €** par an (locations du Kursaal, pages culturelles d'ATNV, frais de fonctionnement des bâtiments et aide logistique via le personnel, en particulier nos ouvriers que nous tenons aussi à remercier pour leur soutien précieux).



En effet, un centre culturel soutenu par la FWB n'est pas, vous l'avez compris, un service communal mais bien une asbl cogérée de façon pluraliste par les pouvoirs publics locaux (AG : une soixantaine d'associations et CA avec la commune et la province - qui sont représentées paritairement au sein de la chambre publique - et les forces vives du monde culturel et associatif local au sein de la chambre privée..

Aux côté de l'AG et du CA, un conseil d'orientation composé de membres de l'équipe du Centre culturel, de membres du CA, de personnes issues du tissu social, associatif, économique et culturel, de citoyens, d'artistes, évalue de manière permanente l'action du centre culturel afin qu'elle reste en lien avec le projet d'action culturelle défini dans le contrat-programme.

Enfin, la gestion du Centre culturel et la mise en œuvre du projet culturel sont assurées au quotidien par l'équipe du Centre culturel : la directrice, Micheline et les 2 animatrices, Christine et une nouvelle venue, Lindsay pour laquelle nous avons obtenu la reconduction de 2 points APE soit 6.300 € par an d'aides pour la promotion de l'emploi de la RW). Lindsay nous aidera à mettre en œuvre l'enjeu « jeunes » - CRACS. Bienvenue à Lindsay au sein de notre équipe.

4 principes (les 4 P) président donc au modèle des Centres culturels : **parité** dans la gestion entre les pouvoirs publics et les associations, **pluralisme** des tendances politiques et de la représentation du monde associatif, **participation** des citoyens et des associations à la définition du projet et à la gestion du centre culturel et **polyvalence** des missions et des modes d'actions.

Des coopérations sont également développées entre centres culturels pour construire des projets culturels communs sur un territoire partagé ou pour mutualiser des ressources (Bouillons de cultures, Terre des Possibles, Marche gourmande 2019, le labyrinthe charmant, ...).

La longue tradition de partenariats réunissant les Centres culturels de **Chimay, Momignies et Sivry-Rance** comme opérateurs pivots sur le territoire de la Botte du Hainaut a aussi reçu un avis favorable de la Commission des Centres culturels et sera instruite de façon plus approfondie au moment de l'analyse du dossier du Centre culturel de Sivry-Rance, désigné comme porteur du dispositif, avec à la clé, un subventionnement complémentaire (+-2000€ pour Momignies).

Eduquer et éclairer sont les missions essentielles d'un centre culturel.

Eduquer et éclairer pour faire face à ce retour en arrière qui s'installe insidieusement, à cette diminution de notre seuil de tolérance, souvent assumée et à visage découvert, en défaveur des étrangers, des femmes, des plus démunis, de l'autre dans sa différence, ... est plus que nécessaire.

La culture est l'âme de la démocratie.

Ne serait-elle pas l'opposition nécessaire aux exigences de rentabilité et utilité ?

Elle n'a pas d'obligation de résultats.

Ce qui compte, ce n'est pas l'arrivée mais le chemin à parcourir...

Notre centre culturel ne dilapide pas l'argent public, il a le souci permanent de la qualité et de l'accessibilité à tous via des tarifs adaptés ou la gratuité. Il contribue à la qualité de vie et au dynamisme de la commune.

Pour tous et au service de tous, c'est la raison d'être de notre Centre culturel et le cœur de ses activités.



Véronique Riez
Présidente du Centre culturel de Momignies
Echevine de la culture, de l'enseignement et du tourisme



Source : "Qu'est-ce qu'un Centre culturel ?" - Brochure éditée par l'ACC, la FWB et l'Astrac.

Visitez notre nouveau site dynamique et coloré
culturemomignies.be
et suivez nos activités via Facebook.



LE FINANCEMENT : FÉDÉRATION WALLONIE BRUXELLES, PROVINCE, COMMUNE

LE DÉCRET DU 21 NOVEMBRE 2013 MAINTIENT LA PARITÉ DE FINANCEMENT ENTRE LA FWB ET LES POUVOIRS LOCAUX

117 CENTRES CULTURELS



4 principes président au modèle des Centres culturels :

- Parité : dans la gestion (entre les pouvoirs publics et les associations) ; dans le financement (entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et les pouvoirs locaux)
- Pluralisme : des tendances politiques ; de la représentation du monde associatif
- Participation : des citoyens et des associations à la définition du projet et à la gestion du Centre culturel
- Polyvalence des missions et des modes d'actions.

01/01/20
Reconnaissance de l'Action Culturelle générale

Année de transition

14/09/18
Dépôt du Contrat-programme

86 825,65 € 92 359,67 € 95 780,40 € 99 201,12 € 100 000 €

Centres Culturels de Sivry-Rance, Chimay et Momignies

2 037 €

50 000 €
+ AIDES INDIRECTES
(infrastructures, personnel, temps plein et 1/2 temps, Charges liées au bureau, car, transport matériel...)

51 000 €
Indexation de 2%
52 020,00 €

53 856,31 €

54 933,44 €

La Commune définit la nature de ses contributions dans le respect des contraintes du décret et toujours dans un esprit collaboratif respectueux de l'AUTONOMIE GLOBALE du Centre Culturel.

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

250 €

250 €

250 €

250 €

250 €

250 €

250 €

AIDES APE DEUX POINTS (Aides pour la Promotion de l'Emploi)

1 point = 3 114,85 € soit deux points = 6 229,70 €

Jusqu'au 31/12/21

Le Centre verse annuellement à la Commune

27 500 €

27 500 €

27 500 €

27 500 €

27 500 €

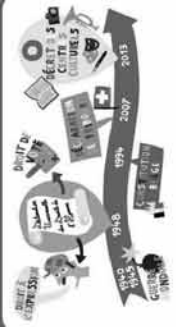
27 500 €

27 500 €

- Remboursement du montant des redevances perçues de la réservation de la salle le « Kursaal »
- Frais de conception et d'impression de la rubrique dédiées aux informations culturelles et du milieu associatif dans le bulletin communal

- Participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des bâtiments mis à disposition et pour l'aide logistique personnel ouvrier, technique et administratif lors de l'organisation des activités socio-culturelles (Fête de l'été, promenade gourmande, Kiosque fête Noël, Salon de l'énergie, Théâtre pour enfants,...)

Les droits culturels en Belgique :
une histoire qui vient seulement de commencer...
La Belgique a inscrit en 1994 à l'article 23 de la Constitution « le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine », reconnaissant à chacun le « droit à l'épanouissement culturel ».



Le décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013 maintient la parité des premières dispositions légales belges intégrant la notion des droits culturels et la rendant opérationnelle. Ce texte légal définit un cadre de travail pour les centres culturels et détermine leur subventionnement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il affirme que le rôle des centres culturels est de contribuer à l'exercice de l'ensemble des droits culturels par tous, dans le respect des droits humains.

Droits culturels concrètement ?
En Belgique francophone, on admet aujourd'hui que les droits culturels englobent six droits et libertés :

- la liberté artistique ;
- la conservation et la promotion des patrimoines et des cultures ;

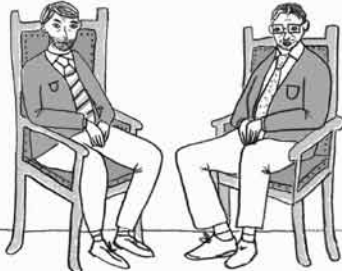
- l'accès à la culture ;
- la participation à la culture ;
- la liberté de choix en matière culturelle ;
- le droit de participer à la prise de décision en matière de politique ou de programmation culturelle.

Source : eQu'est-ce qu'un Centre Culturel - Mode d'emploi des Centres Culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles Association des Centres culturels




POUR LA PARITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LE SECTEUR CULTUREL

LA CULTURE NOURRIT LES IMAGINAIRES ET PARTICIPE À LA CONSTRUCTION DE NOTRE RAPPORT AU MONDE. LE SECTEUR CULTUREL FOND SES ACTIONS SUR DES VALEURS D'ÉGALITÉ ET DE MIXITÉ. À CE TITRE IL DEVRAIT ÊTRE EXEMPLAIRE DANS SON ORGANISATION ET DANS LES REPRÉSENTATIONS QU'IL DONNE. POURTANT, SUR SCÈNE ET DANS LES LIEUX DE DÉCISION, LES FEMMES SONT SOUS-REPRÉSENTÉES.




LE SECTEUR CULTUREL EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES COMPTE PLUS DE PROFESSIONNELLES QUE DE PROFESSIONNELS. POURTANT, LES FEMMES SONT MOINS PRÉSENTES QUE LES HOMMES DANS LES INSTANCES DIRIGEANTES, ET PARTICULIÈREMENT DANS LES INSTITUTIONS ET LES COMPAGNIES LES MIEUX DOTÉES.

DANS LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS, LES DIRECTIONS SONT ASSURÉES PAR 55% D'HOMMES.



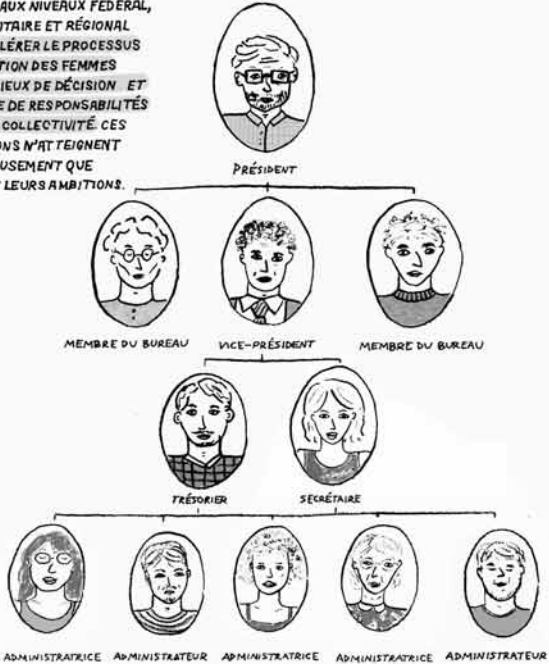
ET 45% DE FEMMES LES CENTRES CULTURELS LES MIEUX FINANCÉS SONT DIRIGÉS PAR DES HOMMES.



DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION, 75% DES POSTES DE PRÉSIDENT SONT OCCUPÉS PAR DES HOMMES.*

*ACC, 2018

DEPUIS LES ANNÉES 90, DES LÉGISLATIONS ONT ÉTÉ ADOPTÉES AUX NIVEAUX FÉDÉRAL, COMMUNAUTAIRE ET RÉGIONAL POUR ACCÉLÉRER LE PROCESSUS D'INTÉGRATION DES FEMMES DANS LES LIEUX DE DÉCISION ET D'EXERCICE DE RESPONSABILITÉS ENVERS LA COLLECTIVITÉ. CES DISPOSITIONS N'ATTEIGNENT MALHEUREUSEMENT QUE RAREMENT LEURS AMBITIONS.



PRÉSIDENT

MEMBRE DU BUREAU VICE-PRÉSIDENT MEMBRE DU BUREAU

TRÉSORIER SECÉTAIRE

ADMINISTRATRICE ADMINISTRATEUR ADMINISTRATRICE ADMINISTRATRICE ADMINISTRATEUR

DEPUIS 2002, DANS LES ORGANES CONSULTATIFS DU SECTEUR CULTUREL DOIVENT SIÉGER MINIMUM UN TIERCE DE PERSONNES DE MÊME SEXE. SI LES FEMMES Y SONT RELATIVEMENT NOMBREUSES, LEUR REPRÉSENTATION RESTE INFÉRIEURE À LA RÉALITÉ DE TERRAIN ET LES FEMMES OCCUPENT PLUS FRÉQUEMMENT LES FONCTIONS DE SECOND RÔLE : ALORS QUE 60% DES INSTANCES D'AVIS ONT À LEUR TÊTE UN PRÉSIDENT, LES POSTES DE VICE-PRÉSIDENT SONT MAJORITAIREMENT ASSURÉS PAR DES FEMMES, TOUT COMME LE SECÉTARIAT. ELLES SONT AUSSI PLUS NOMBREUSES DANS LES MANDATS À VOIX CONSULTATIVE QU'À VOIX DÉLIBÉRATIVE**.

* ÉVALUATION DE L'APPLICATION DU DÉCRET DU 3 AVRIL 2014 VISANT À PROMOUVOIR UNE REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LES ORGANES CONSULTATIFS, DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES 2018

DANS LE SECTEUR CULTUREL, LES FEMMES SONT TROIS FOIS MOINS NOMBREUSES PARMIS LES MEMBRES DE LA DIRECTION.*

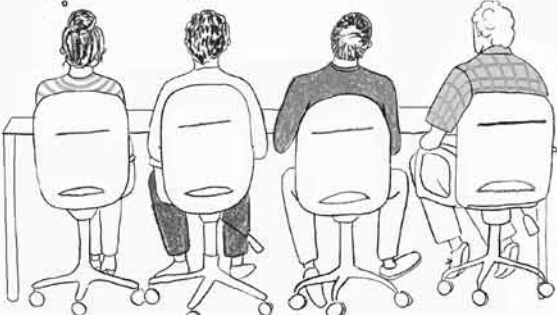
JE NE SUIS PAS SÛRE D'AVOIR MA PLACE À CE POSTE...



ELLE N'A PAS LES ÉPAULES POUR MENER LA BARQUE.

VOUS AVEZ DES ENFANTS ? COMMENT FEREZ-VOUS POUR TRAVAILLER EN SOIRÉE ?

ELLE N'A PAS LE MÊME PROFIL QUE L'ANCIEN DIRECTEUR.



CES DISPARITÉS S'EXPLIQUENT NOTAMMENT PAR LA DISCRIMINATION À L'EMBAUCHE ET LA PERSISTANCE DE STÉRÉOTYPES : LES EMPLOYEURS IMAGINENT ENCORE SOUVENT QUE LES FEMMES NE SONT PAS AUSSI COMPÉTENTES QUE LES HOMMES, ELLES SONT VUES COMME MOINS DISPONIBLES (MATERNITÉ, ETC.), OU ENCORE, L'IMAGE INCONSCIENTE ASSOCIER À UN POUVOIR PEUT CONDUIRE À PRIVILÉGER LES HOMMES POUR DES POSTES À RESPONSABILITÉ.

DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, 2014.

ILLUSTRATION : MATHILDE WAUTERS - É.R. ; PATRICIA SANTOZZI, RUE DES PALAIS 91 - 1050 BRUXELLES

PISTES D' ACTIONS*

POUR INSTAURER LA MIXITÉ ET L'ÉGALE PARTICIPATION DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LES LIEUX DE DÉCISIONS.

MODIFIER LES REPRÉSENTATIONS STÉRÉOTYPÉES QUANT À L'ACCÈS AUX POSTES À RESPONSABILITÉ :

- DIFFUSER UNE INFORMATION CLAIRE SUR LE CONTENU DES MANDATS ET FONCTIONS À RESPONSABILITÉ QUI EXISTENT AU SEIN DE L'ASBL.
- PORTER ATTENTION À LA COMMUNICATION RÉALISÉE LORS DES RECRUTEMENTS : MIXITÉ DANS LES VISUELS, VOCABULAIRE EMPLOYÉ POUR DÉFINIR LES COMPÉTENCES, FÉMINISER (OU MASCULINISER LE CAS ÉCHÉANT) LES TERMES DESIGNANT LES POSTES.
- VEILLER À CE QUE LES JURYS DE RECRUTEMENT SOIENT MIXTES ET INFORMÉS DE LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LE PRINCIPLE DE NON-DISCRIMINATION.

VALORISER LES COMPÉTENCES :

- IDENTIFIER LES COMPÉTENCES REQUISES POUR LES FONCTIONS DE RESPONSABLES.
- ACCOMPAGNER LA VALORISATION DES COMPÉTENCES ET LEUR RECONNAISSANCE, EN METTANT EN ŒUVRE DES PRATIQUES D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION.

REPENSER LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES :

- ÉVITER LA PERSONNALISATION EXCESSIVE DES MANDATS ET FAVORISER UNE RECHERCHE CONTINUE DE RENOUVELLEMENT.
- DÉVELOPPER DES PRATIQUES COLLECTIVES DE PRISE DE DÉCISION.

FAVORISER LA CONCILIATION ENTRE LA VIE PROFESSIONNELLE ET LA VIE PRIVÉE :

- REPENSER LES TEMPS ASSOCIATIFS (LA PLANIFICATION DES RÉUNIONS ET LEURS HORAIRES, PRENDRE EN COMPTE LES COÛTS LIÉS AUX OBLIGATIONS FAMILIALES...).
- DÉFINIR CLAIEMENT LES POSSIBILITÉS D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LE RÈGLEMENT DE TRAVAIL.
- FAIRE UN TRAVAIL D'INFORMATION SUR L'ÉTAT DE LA LÉGISLATION. LA LOI ACCORDE AUX HOMMES ET AUX FEMMES LE MÊME DROIT AUX CONGÉS POUR ENFANTS MALADES, AU CONGÉ PARENTAL, ETC.

DÉVELOPPER LES FORMATIONS ET L'ACCOMPAGNEMENT :

- DÉVELOPPER LA CONFIANCE EN SOI, LE SENTIMENT DE COMPÉTENCE, L'ASSERTIVITÉ PAR LA MISE EN PLACE DE FORMATIONS DE BILANS DE COMPÉTENCES ET DE MENTORAT.

CONNAITRE SES MEMBRES ET LES BÉNÉVOLES :

- INTERROGER SES MEMBRES ET SES BÉNÉVOLES POUR SAVOIR POURQUOI ELLES ET ILS N'ENTRENT PAS DANS LE CA OU N'ONT PAS POSÉ LEURS CANDIDATURES AUX POSTES À RESPONSABILITÉ.

* CES PISTES ET N'ONT PAS À DÉCOUVRIR EN ÉGALITÉ, MIXITÉ ET ASSOCIATION. GUIDE POUR L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LES ASBL, DIRECTION DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES DE LA FINR, 2014.

UNE INITIATIVE DE L'ASSOCIATION DES CENTRES CULTURELS ACC Association des Centres culturels de la Communauté Française



Soirée des vœux Kursaal



En ce début d'année, le Centre Culturel a invité les associations locales et le secteur public à la traditionnelle soirée des vœux.

Ce jeudi 23 janvier en présence d'une trentaine d'associations locales et d'élus, l'équipe a présenté le bilan de l'année 2019 avec un arrêt sur le village des associations (15 septembre 2019) et les projets 2020 avec le démarrage des deux nouveaux enjeux du contrat-programme :

- 1) Développer la notion de citoyenneté, de responsabilité et de solidarité auprès des jeunes
- 2) Faire émerger le sentiment de fierté et d'appartenance au territoire

Des comédiennes d'Improcarolo ont amené la touche de détente et de légèreté par des scénettes appropriées aux sujets présentés tantôt joyeuses, tantôt émouvantes.

MOMIGNIES

Centre culturel : des vœux et des projets

Le centre culturel a réuni les associations et partenaires locaux pour leur présenter ses vœux, entre regard dans le rétroviseur et avenir.

• **Matthieu GUÉRIN**

« **E**n 2016, nous vous avons réuni dans ce Kursaal pour une première soirée des vœux », introduit Véronique Riez, présidente de l'institution, « entamant ainsi la première étape de l'analyse partagée de notre territoire, une réflexion collective du centre culturel et d'un maximum d'acteurs locaux pour jeter les bases de la politique culturelle des années à venir ».

Reconnaissance

Quatre ans plus tard, l'énorme travail réalisé par l'équipe d'animation, coordonnée par la directrice Micheline Masay, a porté ses fruits : « Nous avons reçu avec joie la très bonne nouvelle quelques jours avant Noël. »

Le centre culturel est officiellement reconnu pour les cinq années à venir et est assuré de bénéficier des subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles, indispensables pour son fonctionnement.

Bilan et perspectives d'avenir

La soirée des vœux aux associations est l'occasion pour l'équipe d'animation de faire le bilan de l'année écoulée. 2019 fut une nouvelle fois une année riche en actions diverses, allant des fêtes du 21 juillet ou du marché de Noël, au théâtre scolaire, à la marche gourmande. Micheline Masay fait ainsi part des réussites, mais aussi des actions qui ont moins fonctionné, comme le village des associations, qui n'a pas obtenu le résultat escompté : « Nous avons entendu les remarques, et allons œuvrer à améliorer le projet pour l'avenir. »

Pour cette année 2020, au-delà des activités incontournables du centre, l'équipe va se concentrer sur les deux axes prioritaires de son contrat-programme pour le lustre qui débute.

Jeunesse et ouverture

Le premier enjeu concerne la jeunesse ou comment favoriser l'expression et la créativité des jeunes pour qu'ils deviennent des CRACS (voir ci-contre).

Le second défi visera à faire sortir le centre de ses murs pour aller à la rencontre de la population des sept villages et échanger avec elle sur la plus-value à donner au village. Le retour action « El Bia Ptit tour » avec son bus à impériale qui sillonne l'entité et la carabelle, caravane équipée pour offrir différents services au plus proches du domicile des habitants sont les premiers exemples de cette mission que s'est fixée le centre culturel.

Au-delà des activités déjà programmées, l'équipe d'animation, par la voix de sa présidente, l'assure : « Nous vous promettons de continuer en 2020 à vous faire rire, pleurer, réfléchir ou créer. » ■

Trente ans de direction

Micheline Masay peut avoir le sourire. Directrice depuis 1990, elle fête cette année son 30^e anniversaire à la tête de l'institution momignienne.

Son cadeau est à la hauteur de son investissement : son centre a obtenu peu avant Noël la confirmation de sa reconnaissance par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la programmation 2020-2024. ■ **M.G.**



Les associations locales, bien représentées à l'occasion des vœux.





E.T.A. LA THIERACHE ASBL

*Des équipes de professionnels sont à votre service
depuis plus de 30 ans !*



Plusieurs types d'activités sont à votre service :

Besoin d'entretenir votre jardin

Nous pouvons tondre, débroussailler, tailler les arbres, les haies nettoyage des parterres, des allées, de votre potager, démoussage, nettoyage allée, etc...

Besoin d'exécuter des petits travaux

Maçonnerie, divers bricolages, etc...
Peinture intérieure

Besoin d'exécuter des petits déménagements

Nous disposons d'une équipe compétente

Possibilité de gardiennage de meubles et emplacement pour mobil-home

TEL : 060/51.20.59

Service – Traiteur

Pour vos repas de famille, banquets, communion, mariage, ...

Livraison à domicile sur demande

Restaurant

du lundi au vendredi de 11 H 30 à 14 H 00

Menu du jour
Potage – Plat – Dessert – Café

9,80 €

ou à la carte

Rue Nordron, 16 6590 Momignies

TEL : 060/45.95.66



Nouveau!

C.R.A.C.S



Nouvel enjeu 2020 du Centre Culturel : enjeu jeunes

(Développer la notion de citoyenneté, de responsabilité et de solidarité auprès des jeunes)

Approche culturelle de l'enjeu :

Favoriser l'expression et la créativité des jeunes, public peu présent dans l'offre d'activités sur le territoire pour qu'ils deviennent des **C.R.A.C.S.** (Citoyens Responsables Actifs, Critiques et Solidaires) porteurs de projets en faveur des autres jeunes et des autres publics.



Objectifs :

- Sensibiliser et proposer une éducation à la citoyenneté ;
- Favoriser la rencontre des jeunes ;
- Stimuler les jeunes à émettre leurs avis, à débattre, à formuler des propositions,... ;
- Redorer l'image des jeunes ;
- Eviter la stigmatisation des jeunes en invitant ces derniers à entrer en relation avec les autres ;
- Construire des projets avec eux ;
- Penser des loisirs et espaces accessibles à destination des jeunes et créés par ce public ;
- ...

Méthodologie :

Pour rencontrer ces objectifs, la stratégie de l'équipe consistera à :

- Rencontrer les jeunes via les « nouvelles activités » du Centre ou par les leurs pour tisser du lien apprendre à se connaître et créer une relation de confiance pour capter leurs envies, leurs souhaits et pour impulser la démarche « C.R.A.C.S. » ;
- Les souhaits et envies connus, les aider à structurer les idées, les demandes d'activités, les accompagner dans la réalisation de leurs initiatives par la mise en place d'une dynamique d'animation concertée et adaptée ;
- Veiller à intégrer des jeunes au sein du Conseil d'orientation pour qu'ils comprennent et s'approprient le projet d'action culturelle du Centre et le répercutent auprès des autres jeunes ;
- Mettre en place des animations sur des thématiques qui les concernent et les touchent ;
- Montrer aux jeunes qu'eux aussi peuvent agir et donner du sens à leur présent et à leur avenir ;
- ...

AVIS AUX JEUNES DE 15 A 25 ANS

T'ES OU PAS C.R.A.C.S

LE CENTRE CULTUREL
DE MOMIGNIES
TE MET AU DEFI DE LUI
PROPOSER UN PROJET

À la clé, une enveloppe exceptionnelle de :

50000€

- ▶ Un projet à vocation culturelle et répondant aux valeurs de solidarité, de citoyenneté et de responsabilité
- ▶ Porté par un groupe de 10 jeunes de l'entité de Momignies âgés de 15 à 25 ans
- ▶ Le projet devra s'adresser aux jeunes de Momignies et apportera une plus-value au développement « jeunesse » du territoire

- ▶ Le projet veillera à favoriser le droit à la Culture et les droits culturels
- ▶ Le lien intergénérationnel sera un atout supplémentaire ainsi que les aspects créatifs et originaux
- ▶ Le défi sera ouvert du 15 octobre au 31 décembre 2020
- ▶ Concrétisation du projet : entre juin 2021 et décembre 2022



060 51 24 60 • Route de Macon 5 - 6590 Momignies • www.culturemomignies.be •

LE CERCLE HORTICOLE DE MOMIGNIES

*Vous souhaitez jardiner avec plaisir en cette année 2020.
Alors, lisez ce programme et venez nous rejoindre pour : 6 conférences*



Sous réserve des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire

Lundi 16 MARS	19h	Taille des arbres et arbustes	Mr MARY
Lundi 20 AVRIL	19h	Culture en serre	Mr DEMOULIN
Lundi 18 MAI	19h	Rotations des cultures	Mr DEMOULIN
Lundi 15 JUIN	19h	Culture et conservation des bulbes de fleurs	Mr MARY
Lundi 21 SEPTEMBRE	19h	Culture du chou-fleur	Mr DEMOULIN
Lundi 19 OCTOBRE	19h	Gestion des adventives	Mr DEMOULIN

La cotisation de 6 € vous donne accès aux conférences et à une réduction à l'achat de graines.

Lieu : le Kursaal : 4, route de MACON 6590 MOMIGNIES

Intéressé par les conférences ? Vous vous présentez à la 1^{ère} conférence (verre de l'amitié offert) ou lors de la remise des graines au mois de février.
Composition du comité : DERUELLE Pierre - DEBANDE Marie-Claire - GUILAIN Claudine - GOMMET Bernard - MEYDIEU Guy :

Autre activité en 2020 :



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

avec la collaboration de l'Administration communale et du Centre Culturel local.
Concours ouvert à tous les habitants de l'entité de Momignies.

Rappel : Le concours débutera le 15 Mai et se terminera le 15 septembre.

P.A.F. : Gratuite pour les membres et 5 € payable à l'inscription pour les autres

Vous êtes intéressés ? Inscrivez-vous

Pour Macon et Monceau-Imbrechies	chez Pierre Deruelle	Tel : 060/51.16.74
Pour Momignies	chez Guy Meydieu	Tel : 060/51.20.98
Pour Beauwelz et Seloignes	chez Claudine Guillain	Tel : 060/21.52.00
Pour Macquenoise et Forge-Philippe	chez Bernard Gomet	Tel : 060/51.15.17

Au plaisir de vous retrouver à parmi nous lors de nos activités

Le Comité



La Taverne « Chez Flech »

Vous propose ses sandwiches et pizzas à emporter (avec carte de fidélité) mais aussi sa carte de restauration à déguster sur place.

Nous disposons d'une salle que nous mettons à disposition pour vos événements (communion, anniversaire, café d'enterrement +/- 90 pers., baptême, ...)

Soirée à thème terrasse chauffée, terrasse ouverte

Pour la Taverne :

Du lundi au vendredi de 10h à 20h

Le samedi et dimanche de 10h30 à 20h

Fermé le jeudi (sauf réservation d'événements)

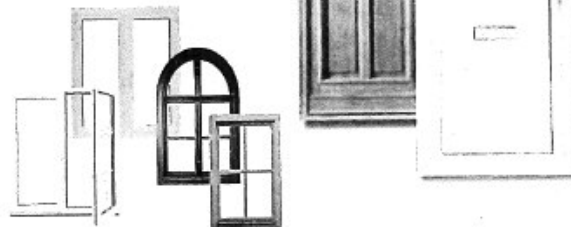
Pour la restauration :

Tous les jours de 11h30 à 14h00 et le soir UNIQUEMENT sur réservation avant 19h00

Pour plus de renseignements : 060/21.14.49

Menuiserie Pascal Didelot

Volets roulants
Portes de garage
Vitrerie
Serrurerie



Route de Seloignes 72

6590 Momignies

060/51.13.64

0496/44.77.73

menuiseriepascaldidelot@gmail.com

BOIS - PVC - ALU

Carnaval à l'Ecole Autonome Fondamentale de Momignies

Vendredi 21 février, les parents des élèves de l'école de l'Etat de Momignies ont eu le plaisir d'assister à un défilé haut en couleurs. En effet, les enfants avaient revêtu leurs plus beaux costumes et ont défilé sur un podium comme de vrais artistes mettant en scène les personnages qu'ils représentaient sur fond musical. C'est ainsi que de jolies princesses, des

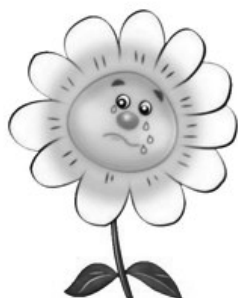


fées, des licornes, des fruits, des supers héros, des militaires, des pirates, un ninja, des clowns, des animaux mais aussi une infirmière, un cuisinier ou encore une ménagère se sont prêtés au jeu.

Même Mickaël Jackson était au rendez-vous. Chaque participant a été récompensé d'un petit cadeau et des prix spéciaux ont été décernés pour souligner l'originalité et l'interprétation. Un moment convivial entre parents, enfants et équipe éducative s'en est suivi autour de délicieuses pâtisseries.

Ce fut une soirée de pré-vacances fort agréable.

La direction remercie encore une fois les membres du jury externe qui se sont prêtés au jeu car leur tâche a été fort difficile tant les enfants y avaient mis du cœur.



Ce 22 Mars, à un mois de ses 20 Ans, L'Entraide Pause-Café est plongée dans la tristesse.

En cause, des malfaisants ont fracturé et volé : trésors pour enfants, 144 fromages, 120 litres de lait, etc... valeur totale 585 €.

"SI QUELQU'UN A FAIM, IL SUFFIT POURTANT DE DEMANDER".

Pause-Café

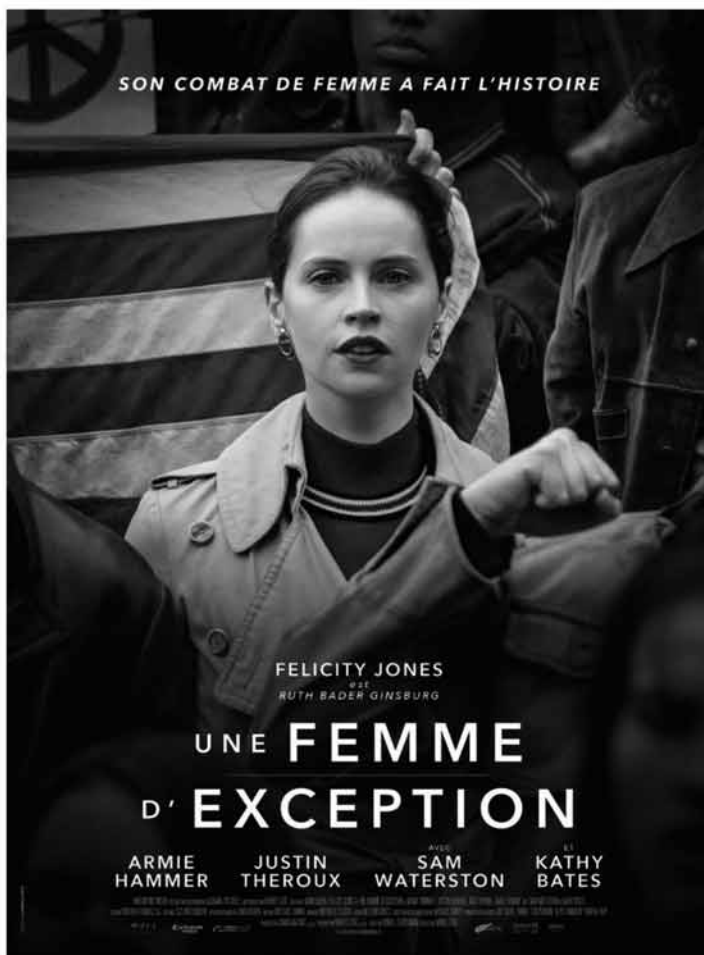


CINEMA



MOMIGNIES – KURSAAL

Vendredi 08 MAI 2020 - 20 H 00



L'HISTOIRE

Jeune avocate idéaliste, Ruth Bader Ginsburg vient d'avoir un enfant et ne trouve aucun cabinet prêt à engager une femme... Lorsqu'elle accepte une affaire fiscale avec son mari Martin, elle comprend qu'il y a sans doute là l'occasion de faire évoluer sa carrière. Mais elle est surtout consciente de pouvoir changer le regard de la justice sur la discrimination fondée sur le sexe.

Une femme d'exception retrace les jeunes années de celle que l'on surnomme "Notorious RBG". Aujourd'hui âgée de 85 ans, elle siège à la Cour Suprême et est l'une des plus grandes figures progressistes des États-Unis

Durée : 2H01'

Film de 2019

P.A.F : 4 € - Art 27 : 1,25 €



Renseignements : Centre Culturel local – Tel : 060/51.24.60





MOMIGNIES - TERRAIN DE FOOT

8 et 9 MAI 2020 à partir de 8h30

12^{ème} TOURNOI FREDDY LERUTH

Clubs régionaux et français
+ de 40 équipes U7, U8, U9, U11, U12,
U14, U16 et Féminines
+ de 90 matches sur 6 terrains
Remise de prix (coupes et médailles)

BOUVETTE
CHÂPITEAU
BARBECUE
PETITE RESTAURATION



Garage - Carrosserie

Patrick DELCHAMBRE

Rue J. Hannecart 9 - 6591 MACON
Tél. 060/51.22.74

MINI MACQ

GALLET Stéphanie

ARTICLES BAPTEMES, COMMUNIONS,
MARIAGES, ARTICLES DECO
LOTERIE NATIONALE



Face aux Nouvelles Verreries MOMIGNIES

00 32 60 51 11 59

Fermé le mardi



TOTAL

PRODUITS PETROLIERS
GAZ • LUBRIFIANTS

Daubercies

Carburant Carte de fidélité Total

Pellets • Bois • Charbon • Pétrole

Mazout de chauffage

Gaz bouteille Butane / Propane

☎ 060 51 10 66

Ouvert du lundi au vendredi: 7h30 - 19h30
Samedi: 8h00 - 19h00 • Fermé le dimanche



Au Croissantillon

Site place
est à côté de la
060 51 10 66

Pâtes • Sandwichs • Mini pizza • Salade • Viennoiserie • Boissons • Café • Croissant

Ouvert du Lundi au Vendredi de 06h30 à 14h30



Découvre tes talents !

Tu as entre 18 et 25 ans ? Envie de vivre une expérience enrichissante, constructive et valorisante ? Tu veux prendre le temps de réfléchir à ton avenir tout en te rendant utile pour la société ? Alors, le programme du Service Citoyen est fait pour toi !

Programme de 6 mois

Le Service Citoyen, c'est un programme de six mois dans lequel tu t'engages à accomplir des projets solidaires qui te permettront de développer tes compétences.

Plus de 400 projets solidaires

Nous proposons environ 400 missions réparties dans 4 grands groupes : la culture et l'éducation, l'environnement, l'aide aux personnes et l'éducation par le sport.

Plusieurs temps de formation

Rencontre d'autres jeunes issus de tous horizons afin d'échanger tes expériences et de réfléchir ensemble autour de thématiques citoyennes.

Des programmes débutent tout au long de l'année, partout en Belgique ! Intéressé(e) ? Contacte-nous afin de rencontrer notre équipe lors d'une session d'information.



CONTACT:
Tel: 0484/49 35 77
Email: info@service-citoyen.be
Site web: infosession.service-citoyen.be



«J'ai confiance en moi et sais ce que je veux faire plus tard !»



Jeter ? Pas question !

Repair Café

Le Groupe d'Action Locale de Momignies vous invite dans son Repair Café



Vous cherchez des bricoleurs compétents mettant bénévolement leur savoir-faire à votre disposition pour des PETITES réparations :

**Électroménager, informatique, meuble, jouet, vélo,
vêtement, objet abîmé...**

Vous êtes bricoleur et vous avez de « l'or dans les doigts » ?
Vous acceptez d'offrir quatre heures de votre temps par mois ?
Vous acceptez de venir avec vos outils ?

Sous réserve des mesures prises
dans le cadre de la crise sanitaire

25/04 : 13h-15h

23/05 : 14h-17h

27/06 : 14h-17h

**Vous êtes tous les bienvenus
au Repair Café de Momignies!**

Salle du Kursal - Centre Culturel
Route de Macon 5 - 6590
Momignies

Forge-Philippe Salle communale

16 Mai 2020

Sous réserve des mesures prises
dans le cadre de la crise sanitaire

Concert de

Printemps

- 95ème anniversaire -

19H30: Entente Musicale "La Liberté"
de Forge-Philippe Dir. Patrick Jacques

20H30: Fanfares Royales de Petigny
Dir. Philippe Delcroix



Renseignements : 0497 24 38 55
Préventes : musiciens et comité
P.A.F. 7 € Prévente 5 €

A handwritten signature in black ink, likely of the director or organizer.



BEAUWELZ - MOMIGNIES

Les Marcheurs d'Imbrechies en Thiérache HT 073



Organisent le samedi – organiseren op Zaterdag

16/05/2020

24^{ème} Marche de l'Amitié

16/05/2020

2/20/013/DA



2/20/013/DA

Lieu de départ :

Salle « Communale » 6594 BEAUWELZ
Rue de la Fortelle, 30

Distances : 5, 10, 14, 21, 30, Km

Heure de départ et d'arrivée :

de 07h00 à 15h00 et arrivée au plus tard à 17h00

Permanence F.F.B.M.P. - I.V.V. :

de 09h00 à 17h00

Frais de participation :

Estampille : 0,75 €

Startplaats

Zaal « Communal » 6596 SELOIGNES
Rue de la Fortelle, 30

Afstanden : 5, 10, 14, 21, 30, Km

Uur van vertrek en aankomst :

van 07u00 tot 15u00 en aankomst ten laaste om
17u00

Permanentie F.F.B.M.P. - I.V.V. :

van 09u00 tot 17u00

Deelnemingskosten :

Stempel : 0,75 €

Accès – Toegang : De Mons - Beaumont - Chimay - Beauwelz De Charleroi - Beaumont - Chimay
Beauwelz Par Philippeville - Couvin - Chimay - Beauwelz



Avec la participation
des Bières Trappistes de Chimay

COENE – MARCOUX IMPRESSION

Avenue des Tilleuls

6460 CHIMAY Tél. : 060/21.29.85

CHIMAY



Marche placée sous la patronage de la Fédération Francophone Belge de Marches Populaires

et de la F.I.S.P. (I.V.V)

Wandeling onder de bescherming van de F.F.B.M.P. en van de F.I.S.P. (I.V.V.)

Le cercle est assuré en responsabilité civile

Ravitaillement sur le circuit et à l'arrivée.

L'inscription à la marche vaut un certificat de bonne santé / Een Inschrijving voor een wandeltocht is een

Certificaat waard voor een goede gezondheid

Renseignements - Inlichtingen

Guiot André, Rue du Marché, 4 6461 Virelles Tel : 060/21.15.54 ou GSM : 0476/95.24.37.

HT 073@ffbmp.be

PIERRE MASSAER, PASTEUR ET PRISONNIER POLITIQUE.



Pierre MASSAER né le 26/10/1879 à Jumet a été ordonné prêtre en 1904, il a célébré sa première messe le 28 mai.

Dès le 01/07/1932, il est chargé de la paroisse saint Amand, à Macquenoise. Il occupe la cure avec sa soeur Caroline née le 01/10/1872 à Tollembeek.

(L'église a été érigée en 1846 aux frais de la commune de Momignies qui administrait Macquenoise, coût 22.706 francs. Le presbytère fut construit en 1862, coût 1200 francs. C'est en 1867 que Macquenoise a pris son autonomie

administrative.)

Le 8 février 1944, le B17 «Susan Ruth», revenant d'un vol au-dessus de Francfort, atteint par la D.C.A et par des avions de chasse allemands, s'écrase à la Distillerie, à Macquenoise. (*Cendron Liberté, page 131, Dr DELAHAYE*)

Laissons à l'auteur précité le soin de nous raconter la suite: «Monsieur le curé Massaer, ancien combattant, annonce le 13 février qu'il célébrera la messe le 14 pour les héros américains et il invite ses paroissiens qui y participent nombreux. A la sortie de l'office, déplaisante surprise !!! Des chars allemands ont pris position, dans la neige, sur la place. Grosse peur des paroissiens, tous se dirigent vers le cimetière qui prolonge l'église et de là passent dans les prairies et regagnent silencieusement leurs maisons. Sans doute, les Allemands, très rapidement avertis, sont-ils venus de la forêt avec leurs chars pour empêcher toute cérémonie au monument des anciens combattants.

En fin de semaine, un véhicule allemand s'arrête devant de la cure, des SS en descendent et viennent arrêter le courageux curé qui a osé célébrer la messe à l'intention de deux aviateurs alliés.

Monsieur le curé a conservé toute sa vigueur d'ancien combattant, il demande une faveur qui lui est accordée: envoyer un mot à monsieur l'abbé VANDERAVEROET, curé de Forge-Philippe (1) à qui il confie ses paroissiens.

Sa détention durera quelques mois, il rentrera un peu avant le débarquement du 6 juin, toujours convaincu de n'avoir fait que son devoir. »

(1) L'abbé Fernand VANDERAVEROET est né à Wangenies le 03/09/1883 et décédé à Forge-Philippe.

Franz CORNET

La Chorale Royale Sainte Aldegonde et la Chorale d'enfants de Rance présentent leur concert-spectacle (sous la direction de Philippe Nicolas)

Et coule le temps ...

Sous réserve
des mesures prises
dans le cadre
de la crise sanitaire

**Au Kursaal de
Momignies
le 17 mai 2020
à 15h00**

Réservations souhaitées (12€*)
auprès de PENET Christian
gsm : 0476 39 08 05
ou Mouthuy Myrose
gsm : 0494 75 39 57
ou Centre Culturel
060 51 24 60 (*ART27 = 6€)

En partenariat avec le Centre Culturel de Momignies



Momignies Kursaal

Mercredi

20 MAI 2020

Veille de l'Ascension

20h00

Sous réserve des mesures prises
dans le cadre de la crise sanitaire

Et si on chantait

Edition 2020

"Hommage aux Michel de la chanson française!"

avec

Jean-François David

Direction musicale

Jacky Coppens

Informations :

Centre Culturel local de Momignies

Tél. 060/5124 60 ou 0472/46 7108

Prix : **12 €** - Prévente : 10 €

Enfants - de 12 ans : Gratuit

Préventes via mail : sionchantait@hotmail.com
ou via téléphone : 0472/46 71 08 - 060/51 24 60
ou disponibles chez les commerçants :
Centre Culturel de Momignies / Librairie Papyrus de
Chimay / Académie de la Botte du Hainaut

JCPRO snc



Samedi 06 juin 2020

Place du Wicher – A partir de 10H



Balade Motos (+/- 80 km)

Inscriptions sur place

REPAS

Jambon à la broche et accompagnements : +/- 15€

Uniquement sur réservation

En soirée : 2 concerts rock !

Contact : 0477/09.05.04 – 0033/628.27.53.95

Organisation : MCP Camel Fourmies Beauwelz

BEAUWELZ

BROCANTE

9 AOUT

Emplacement
1 € symbolique

BUVETTE ET RESTAURATION
SUR PLACE

Renseignements /

Réservations :

0494/053922

0476/612577



Organisation de la Fanfare Royale Les Joyeux Artisans de Beauwelz (Belgique)

Zenathitudes



Soins alternatifs
de philosophie asiatique
corpo-émotionnels
et énergétiques

Multi Réflexologies

Plantaire, Dien Chan,

Bol kansu, oncologique....

Tuina thérapeutique

Feng Shui Tibétain

Conseils Aromathérapie

et en Fleurs de Bach

+32(0)473 28 24 09

Page facebook

Zenathitudes Beauwelz

Belgique - frontière française

ActionSculpture

11 communes/ 11 artistes **2020**



Jean-Claude SAUDOYEZ
exposera ses œuvres monumentales
sur le Ravel à MOMIGNIES à partir
du mois de juin.



expositions permanentes gratuites
www.actionsculpture.be

L'équipe de Vie Féminine vous invite à fêter

Les 20 ans de « l' espace femme »

et de Pause-café.

20 ans de rencontres

20 ans d'amitié, d'écoute

20 ans de réflexion et de partage

20 ans d'actions



BIENVENUE À TOUS ET TOUTES

le samedi 20 juin 2020
pour notre journée festive à partir de 10h00

Adresse du jour : rue Nordron, 2 Momignies

La maison sera grande ouverte sur ses trésors.

Salle paroissiale

- Une exposition de réalisations décoratives.
- Un déstockage de vêtements neufs et d'occasion, de bibelots, de vaisselle et autres à prix modiques.

Dès 12h00 : **Repas compagnard**



Menu

Apéritif & mises en bouche

Porchetta et ses accompagnements - fromage

Intermède musical

16h00 : Gâteau et café

P.A.F. : ● 18€/adulte ● 12€/enfants - de 12 ans ● 6€/enfants - de 4 ans ● offert aux tout-petits

Inscriptions pour le 10 juin chez M. Deshorme : 060/21.97.20 ou chez M-J. Ciscato : 060/51.22.27

Envie d'aider ? compte BE77 0000 7082 3942

MOMIGNIES

21 JUILLET 2020



Fête de l'Eté

*Brocante Franco-belge - Marché artisanal - Animations gratuites
Concerts - Feu d'artifice Ambiance festive !
Buvette et barbecue toute la journée*

Au programme cette année

"GOLDMAN ENSEMBLE tribute"

Six artistes solidaires, passionnés et plein d'énergie, interprètent en live, dans une ambiance festive, les plus grands succès de l'artiste dans le respect de son œuvre et de son univers : « Envole-moi », « Je te donne », « Là-bas », « Elle a fait un bébé toute seule », « Quand la musique est bonne » ... le public fredonne, reprend ensemble, une pléiade des grands tubes incontournables. Partageons ensemble un moment inoubliable de passion, d'émotion et de souvenirs...

Infos : Centre Culturel 060/51.24.60



MOMIGNIES

Dans le cadre de **LA** fête de l'été

17ème GRANDE BROCANTE

FRANCO - BELGE
ET VIDE - GRENIER

(PAS DE NEUF)

MARDI 21 JUILLET 2020

de 6 heures à 18 heures.

Une organisation De L'Association

« *POUR MON VILLAGE* »

Au bénéfice d'œuvres locales

Prix des emplacements: 2 € le mètre linéaire, y compris l'emplacement du véhicule. Pour les habitants de l'entité de Momignies, le prix des emplacements est de 1€ le mètre.

**Réservation pour le DIMANCHE 19 JUILLET 2020 au plus tard.
Publicité assurée dans de nombreux médias.**

RESERVATIONS: Jean-Claude DRESSE au tél. 00 32 (0)60/51.16.25
René Gailly au tél. 00 32 (0)476/33.94.03

Avec le soutien du Centre Culturel local et de l'Administration Communale de Momignies. Le Comité organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.



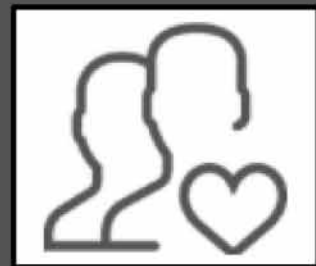


DONS DE SANG

Infos :
MAISON
CROIX-ROUGE DE
CHIMAY – MOMIGNIES

060.21.54.48

2020



Maison Croix-Rouge de Chimay-Momignies – 1, Place Léopold à 6460 CHIMAY

☎ 060.21.54.48 - ✉ mcr.chimay@croix-rouge.be

Vous pouvez nous aider par un don (avec retour fiscal dès 40 €) au compte BE13 3630 3919 7639.
 Un don par ordre permanent mensuel de 5 € ou 10 € suffit déjà... Merci !

CHIMAY

Athénée

(De 15 h à 19 h 30)

Mercredi 18 mars 2020
 Mercredi 3 juin 2020
 Mercredi 19 août 2020
 Mercredi 25 novembre 2020

MOMIGNIES

Salle communale

(De 15 h à 18 h 30)

Jeudi 20 février 2020
 Jeudi 14 mai 2020
 Jeudi 20 août 2020
 Jeudi 12 novembre 2020

BAILEUX

Sudhaina

(De 15 h 30 à 18 h 30)

Mardi 14 janvier 2020
 Mardi 7 avril 2020
 Mardi 7 juillet 2020
 Mardi 6 octobre 2020

SELOIGNES

Salle Aquarius

(De 16 h à 18 h 30)

Mardi 21 janvier 2020
 Mardi 14 avril 2020
 Mardi 14 juillet 2020
 Mardi 13 octobre 2020

RANCE

Salle Omnisports

(De 15 h 30 à 18 h 30)

Vendredi 3 janvier 2020
 Vendredi 3 avril 2020
 Vendredi 26 juin 2020
 Vendredi 18 septembre 2020

FROIDCHAPELLE

Ancienne salle des fêtes

(De 15 h 30 à 18 h 30)

Vendredi 7 février 2020
 Vendredi 8 mai 2020
 Vendredi 7 août 2020
 Vendredi 6 novembre 2020



CHIMAY - MOMIGNIES - SIVRY-RANCE - FROIDCHAPELLE & villages...

AIDEZ-NOUS...

Un ordre permanent
d'au moins 5 €/mois
= déduction fiscale !

TRANSPORT EN VEHICULE SANITAIRE LEGER (VSL)

- Accessible à toute personne à mobilité réduite
- Transports aller/retour vers tous les hôpitaux
(Examens, **entrée/sortie d'hospitalisation**,
consultation médicale, radio, chimio, **dialyse**, etc...)
- Factures tarifées
- Remboursement selon les mutuelles...

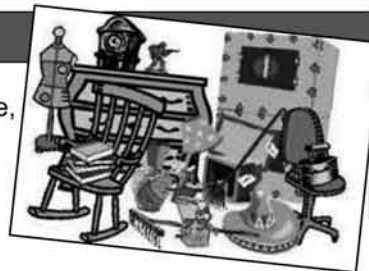


BOUQUINERIE (Du lundi au vendredi de 9h à 12h)

- Vente de livres variés, presque neufs, à petits prix. Mise à jour permanente. Classés.

BROCANTE (Le mardi & le vendredi de 9h à 12h)

- Meubles (ex. armoires, lits, chaises, fauteuils...), vaisselle, matériel de cuisine, jeux, CD, **DÉCO**, objets divers,...
- Meubles reconditionnés / rénovés / cérusés chez notre partenaire l'ASBL CARREFOUR à Chimay
- Enlèvement / Livraison : sur rendez-vous



BUANDERIE / LAVERIE SOCIALES (Du lundi au vendredi: 9h-12h)

- Services réservés aux personnes en difficulté sociale



LOCATION / VENTE DE MATÉRIEL PARAMÉDICAL

- Lits électriques, matelas, accessoires, chaises roulantes, cannes & béquilles, rehausseur, etc... (Livraison sur rendez-vous, en 24 h)



VESTIBOUTIQUE (Le mardi & le vendredi de 9h à 12h)

- Vêtements d'occasion (ou neufs) : petits prix pour bébés, enfants, dames, hommes
Cabine d'essayage – Renouvellement constant grâce à vos dons & à un partenaire.
- Tous dons de vêtements, tissus & chaussures sont bienvenus !
(Nous acceptons les sacs de linge et vêtements usagés)



VISITE AUX PERSONNES ISOLÉES ou EN SOLITUDE (HESTIA)

- Vous connaissez une personne isolée ou souffrant de solitude ?
Dites-le nous ! Nous lui rendrons visite !



Un ECRIVAIN PUBLIC écrit pour vous ! - CONFIDENTIEL & GRATUIT !

- **PERMANENCE** : vendredi de 9 h à 12 h. Bureau réservé aux entretiens à huis clos.
Confidentiel (secret professionnel) ! Courriers privés et administratifs, récits de vie,
C.V. et lettres de motivation, corrections, handicap,...
- ☎ 060.21.54.48 - ☎ 0495.434.077 - ✉ lecritoire@scarlet.be



DON DE SANG

Chimay – Momignies

Sivry/Rance – Froidchapelle – Baileux – Seloignes

→ INFO : 060.21.54.48

FORMATIONS

B.E.P.S.

Brevet Européen de
Premiers Secours

+ BENJAMINS

(Vacances scolaires)

MAISON CROIX-ROUGE DE CHIMAY-MOMIGNIES

1, Place Léopold – 6460 CHIMAY – Tél.-Fax : 060.21.54.48 – 0492.663.652 - mcr.chimay@croix-rouge.be

Un senior sur huit vit
avec 745 € /mois (Base GRAPA) !

En Wallonie, 45 000 personnes

n'ont
pas
de logement.
Et l'hiver arrive.



Près
de
chez
nous,
en

Pays de Chimay,
26,6 % de wallons
vivent dans la pauvreté ...

CROIX-ROUGE
de Belgique



Un DON 10 €/mois = Déduction fiscale
Compte bancaire : **BE 13 3630 3919 7639**



MAISON CROIX-ROUGE DE CHIMAY-MOMIGNIES

CHIMAY - MOMIGNIES - FROIDCHAPELLE - SIVRY-RANCE & VILLAGES...
1, Place Léopold – 6460 CHIMAY – Tél.-Fax : 060.21.54.48 – 0492.663.652 -
mcr.chimay@croix-rouge.be

LOCATION DE MATÉRIEL PARAMÉDICAL

*Fauteuils roulants
Lits & roulettes, matelas, alèses et
accessoires divers
(livrés et installés à domicile)*

*Tribunes - Béquilles - Rollators
Rehausseurs WC – Etc...*

Remboursement selon mutuelles

Un ordre permanent dès 5 € /mois à **BE 13 3630 3919 7639**
Si votre don total atteint 40 €/an = Déduction fiscale !



DUCASSE DE MACQUENOISE

24 - 25 - 26 JUILLET 2020

Vendredi 24 :

Rallye apéro : Dégustations de produits régionaux et/ou artisanaux le long d'un parcours d'environ 5km. Accessible aux poussettes.

Afterwork : Venez commencer le week-end en notre compagnie et accompagné de cocktails.

Soirée des anciens : années 80-90 ! Entrée à 5€ seulement (3€ si vous avez participé au Rallye ou à l'afterwork !)

Samedi 25 :

Aqua-volley : Passez une agréable journée autour de nos piscines artisanales, le tout en dépensant les excès du week-end. 20€/équipe de 4 joueurs

Soirée: 5€ d'entrée

Dimanche 26 :

VTT et Marche : Venez vous balader en vélo ou pied sur nos différents tracés reconnus comme étant très agréables (VTT:20-35-45km) Marche (8-15km)

5€ avec ravitaillements, départ à 8h

Repas à déterminer

Jeu de boules : 10€/doublette formée

Thé dansant avec animation musicale: Venez vous déhancher toute l'après-midi!

Soirée de clôture : On vide les fûts ! 1€ la bière



8^{ème} BROCANTE
DE MACON
1,00 € le mètre
LE SAMEDI
8 AOÛT 2020

TERRAIN DU CLUB DE TIR A L'ARC (ancien terrain de football) rue Rémy Letoret 16B

Renseignements et inscriptions :

0474/92.13.59 – 00.32.474.92.13.59

ogrivcire1@gmail.com

CHIMAY

Les Marcheurs d'Imbrechies en Thiérache HT 073



Organisent le dimanche – organiseren op zondag

16 août 2020

24^{ème} Marche des "Vallées de la Thiérache"



2/2020/014/ DA

16 august 2020

2/2020/014/DA

Lieu de départ :

Collège St Joseph 6460 CHIMAY
Rue de Virelles, 75

Distances : 5, 10, 14, 21, 30, 60 Km

Heure de départ et d'arrivée :

de 06h00 à 15h00 et arrivée au plus tard à 17h00

Permanence F.F.B.M.P. - I.V.V. :

de 09h00 à 17h00

Frais de participation :

Estampille : 20 €

Startplaats

Collège St Joseph 6460 CHIMAY
Rue de Virelles, 75

Afstanden : 5, 10, 14, 21, 30, 60 Km

Uur van vertrek en aankomst :

van 06u00 tot 15u00 en aankomst ten laaste om 17u00

Permanentie F.F.B.M.P. - I.V.V. :

van 09u00 tot 17u00

Deelnemingskosten :

Stempel : 20 €

Accès – Toegang : De Mons - Beaumont - Chimay De Charleroi - Beaumont - Chimay
Par Philippeville - Couvin - Chimay



Avec la participation
des Bières trappistes de Chimay

COENE – MARCOUX IMPRESSION

Avenue des Tilleuls

6460 CHIMAY Tél. : 060/21.29.85



Marche placée sous la patronage de la Fédération Francophone Belge de Marches Populaires et de la F.I.S.P. (I.V.V.)
Wandeling onder de bescherming van de F.F.B.M.P. en van de F.I.S.P. (I.V.V.)

Le cercle est assuré en responsabilité civile

Ravitaillement sur le circuit et à l'arrivée.

L'inscription à la marche vaut un certificat de bonne santé / Een Inschrijving voor een wandeltocht is een

De club is tegen burgerlijke aansprakelijkheid verzekerd

Bevoorrading op de circuit en bij de aankomst

certificaat waard voor een goede gezondheid

Renseignements - Inlichtingen

Guiot André, Rue du Marché, 4 6461 Virelles Tel : 060/21.15.54 ou GSM : 0476/95.24.37.
HT 073@ffbmp.be



CINEMA



MOMIGNIES - KURSAAL

**Vendredi 11 SEPTEMBRE 2020 -
20 H 00**



L'HISTOIRE

August Pullman est un petit garçon né avec une malformation du visage qui l'a empêché jusqu'à présent d'aller normalement à l'école. Aujourd'hui, il rentre en CM2 à l'école de son quartier. C'est le début d'une aventure humaine hors du commun. Chacun, dans sa famille, parmi ses nouveaux camarades de classe, et dans la ville tout entière, va être confronté à ses propres limites, à sa générosité de coeur ou à son étroitesse d'esprit. L'aventure extraordinaire d'Auggie finira par unir les gens autour de lui.

Durée : 1H51'

Film de 2017

P.A.F : 4 € - Art 27 : 1,25 €



Renseignement : Centre Culturel local – Tel : 060/51.24.60





Dimanche 27 septembre 2020
de 09 à 12 H à Macquenoise

15ème PROMENADE GOURMANDE

Thème : "A la découverte du Château de
Macquenoise, sur les traces du Comte de Cahen"

Promenade de ± 5 km agrémentée de dégustations et d'animations
thématiques, originales et ludiques

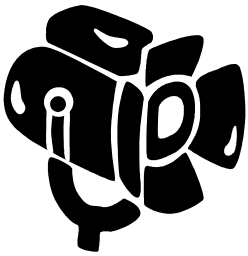
MARCHE AUX PRODUITS DU TERROIR de 10 à 16 H

P.A.F. : 7 €/adultes et 2 €/enfants (ces prix comprennent les
dégustations et les animations excepté le repas de midi).

 www.culturemomignies.be

Organisation et renseignement : Centre Culturel local Momignies - Tel : 060/51.24.60





CINEMA



MOMIGNIES – KURSAAL

Vendredi 16 OCTOBRE 2020 - 20 H 00



L'HISTOIRE

Pris dans la tourmente de la Première Guerre Mondiale, Schofield et Blake, deux jeunes soldats britanniques, se voient assigner une mission à proprement parler impossible. Porteurs d'un message qui pourrait empêcher une attaque dévastatrice et la mort de centaines de soldats, dont le frère de Blake, ils se lancent dans une véritable course contre la montre, derrière les lignes ennemies.

Durée : 1H59'

Film de 2019

P.A.F : 4 € - Art 27 : 1,25 €



Renseignement : Centre Culturel local – Tel : 060/51.24.60



Calendrier

Sous réserve
des mesures prises
dans le cadre
de la crise sanitaire

Avril

14 : Collecte de sang – Salle Aquarius Seloignes

Mai

01 : Concerts de Printemps Fanfare de Beauwelz – Kursaal – 15 H 00 Momignies

08 : Cinéma «Une femme d'exception» – Kursaal Momignies – 20 H 00

08 - 09 : Petite Ducasse de Seloignes

08 - 09 : Tournoi Freddy Leruth – Terrain de Foot de Momignies - Org : ES.Mominoise

10 : Cérémonies du 08 Mai - Kursaal Momignies

14 : Collecte de sang – Salon communal Momignies

16 : Concert de Printemps Fanfare F-P – salle communale Forge-Philippe

16 : 24^e Marche Amitié Marcheurs d'Imbrechies – Salle communale Beauwelz

16 : Réunion du Cercle Philatélique – Kursaal Momignies

17 : Concert par la Chorale Royale Ste-Aldegonde – 15 H 00 - Kursaal Momignies

18 : Conférence du Cercle Horticole à 19 H 00 – Kursaal Momignies

20 : Hommage chanson française «Si on chantait» – 20 H 30 Kursaal Momignies

23 : Repair Café de 14 à 17 H - Kursaal Momignies

Avril & Mai sous réserve des mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire

Juin

06 : Jogging à Monceau-Imbrechies – Org : JACO

06 : Balade motos 10 H Place du Wicher Macon – org : MCP Camel

15 : Conférence du Cercle Horticole à 19 H 00 – Kursaal Momignies

20 : 20 ans de Pause Café (voir programme en page intérieure)

20 : Concert de la Fanfare de Macon – Eglise de Macon – 19 H 00

21 : Fête de la Musique sur le Ravel entre Chimay-Momignies – 14 H 30

27 : Repair Café de 14 à 17 H - Kursaal Momignies

Juillet

14 : Collecte de sang – Salle Aquarius Seloignes

18 au 19 : Ducasse de Monceau-Imbrechies

21 : Fête de l'Eté (animations tout public) – Grand Place de Momignies

21 : 17^e Grande Brocante Franco-belge – Org : Association pour mon village

24 au 26 : Ducasse de Macquenoise (voir programme en page intérieure)

Août

01 au 02 : Ducasse de Beauwelz

08 : 8^e Brocante de Macon ancien terrain de foot – Org : Compagnie des Archers

09 : Brocante de la Fanfare de Beauwelz – site de l'école de Beauwelz

15 – 16 : Ducasse de Forge-Philippe

16 : 24^e Marche des Vallées Marcheurs d'Imbrechies – Collège St-Joseph Chimay

20 : Collecte de sang – Salon communal Momignies

21 au 23 : Ducasse de Seloignes

Sauf erreur ou omission

Vente de matériels forestier,
de génie civil et horticole.

B.G.MAT

Bernard Gotiaux
Tél. 060/21 90 21 - Fax. 060/21 90 96
Gsm. 0495/24 03 03
bg_mat@skynet.be
www.bgmat.be

Route Charlemagne, 33
Z.I Baileux - 6460 Chimay

TA51263652/DER-E

**BRICO
DÉMARET**

MOMIGNIES - BELGIQUE
+32(0)60 51 10 59
bricodemaret@skynet.be

Boucherie - Charcuterie - Traiteur

Gauthier DEPRET

Rue d'En Bas 10 – 6591 MACON
060/51.12.13

Viande de 1^{re} qualité de porc, agneau, veau
Blanc bleu de Chimay génisse cul de poulain engraisée par nos soins
Gibier en saison
Plats préparés pour les fêtes
Fines charcuteries fabrication maison
Médaille d'or du boudin blanc des fêtes et du pâté de gibier
Palme d'Or Européenne du Pâté de légumes



**BRUNOIS
CONSTRUCTIONS**

Maçonnerie • Transformation • Rénovation
Sablage • Rejointoyage • Béton lissé
Petits terrassements • Chape • Carrelages

0498/47 08 35 - jeromebrunois@gmail.com - 6460 Robechies

OPAL

CONCEPT
TEL: +32495 939991

SONORISATION
ECLAIRAGE
AUDIOVISUEL

ELECTRICITE INDUSTRIELLE
HAUTE ET BASSE TENSION
DOMOTIQUE
AUTOMATISATION

WWW.SONOPAL.NET

TEL: +32495939991
Email: olivierbenaraar@gmail.com



La Pause Coiffure

Watremez Aurélie

0477 68 11 97

RIEN NE JUSTIFIE LA VIOLENCE CONJUGALE ET INTRAFAMILIALE.

LES SERVICES D'AIDE RESTENT DISPONIBLES.




EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence médicale, appelez le

112 
ambulance et pompiers

En cas d'urgence nécessitant une protection, appelez le

101 
Police

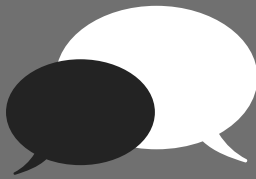
+ SOS



En cas d'idées suicidaires, appelez le Centre de prévention du suicide au

0800 32 123
7j/7, 24h/24

En cas de **violence sexuelle** (*adultes ou enfants*), vous pouvez vous rendre 7j/7 et 24h/24 dans le **Centre de prise en charge des violences sexuelles (CPVS)** le plus proche (Bruxelles, Liège, Gand) ou aux urgences hospitalières près de chez vous.



DE L'ÉCOUTE ET DE L'AIDE

Vous vivez une situation de **violence conjugale** et vous avez besoin de soutien (*en tant que victime, auteur ou professionnel*). Appelez la ligne gratuite Ecoute violences conjugales au **0800 30030** ou envoyez un message via le chat sur ecouteviolencesconjugales.be

Des lignes d'écoute en 22 langues étrangères sont également à disposition : Ella et FMDO

Vous craignez d'avoir des **comportements violents** envers votre partenaire ou vos enfants ? Contactez les professionnels de **Praxis**

Vous avez **besoin de parler**, appelez Télé-Accueil au

107
7j/7, 24h/24

En tant que parent, vous vous sentez épuisé-e ou à bout, **épuisement parental**, appelez SOS Parents au 0471 414 333

7j/7, de 8h à 20h

Vous avez connaissance d'une situation de **violence sur un enfant** (*négligence grave, violence psychologique, physique ou sexuelle*) appelez l'équipe **SOS Enfant** de votre région pour signaler la situation, ou appelez la ligne **Ecoute-Enfants** au

103 pour demander conseil
9h à minuit, 7j/7

Vous avez été victime de **violence sexuelle**, appelez **SOS Viol** au

0800 98 100
(pour les adultes et adolescent-es)

ou envoyez un message via le chat des CPVS sur violencessexuelles.sittool.net/chat

Ouverture 15h/semaine voir horaires sur le site





La Petite Fourchette

CHIMAY

face au



Tel. +32(0)60 73 04 43



Desmet  Dardenne

~ FUNÉRAILLES ~

Nos funérariums

CHIMAY : Boulevard Louise, 2

MOMIGNIES : Rue de la Kertchenne, 11



060/21 25 77 - 24H/24 7/7



060/34.73.59

Rue Mandenne, 1
6590 Momignies

www.maisondesservices.be

La Maison des Services Groupe

PRÉPAREZ L'ÉTÉ !

pour particuliers et professionnels



Nous nous occupons de votre jardin tout au long de l'année : Tonte de pelouse, taille des haies, démoussage...

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS



Retrouvez votre rentabilité maximum. Un panneau solaire propre réalise une production d'électricité entre 3% et 16% supérieure à un panneau sale. La pluie et la neige ne suffisent pas.

NETTOYAGE PANNEAUX SOLAIRES

À LA RECHERCHE D'UNE **AIDE FAMILIALE ?** Pour améliorer votre quotidien !

esem

ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ
ENTRE SAMBRE ET MEUSE

📞 060/34.73.59

AUX FAMILLES, AUX PERSONNES
ÂGÉES ET AUX PERSONNES
SOUFFRANT D'UN HANDICAP AINSI
QU'À LEURS AIDANTS PROCHES



SERVICES D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX AÎNÉS

MOMIGNIES RUE MANDENNE, 1
6590 MOMIGNIES

À côté de la
MAISON DES SERVICES



AViQ

Appuyez pour une Vie de Qualité

Facebook Twitter YouTube